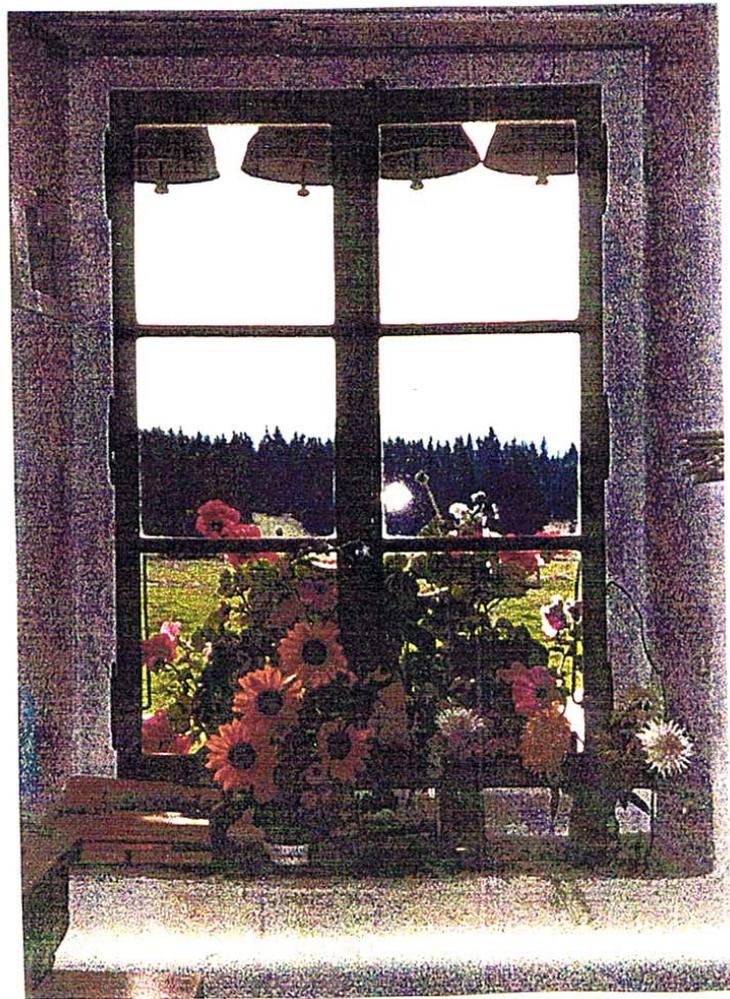


Rémy Rochat

*Essai sur les alpages
de la commune du Lieu*



Éditions le Pèlerin

COLLECTION "ECONOMIES LAITIÈRE ET ALPESTRE"

NO 26

Rémy Rochat

ESSAI SUR LES ALPAGES DE LA COMMUNE DU LIEU

2000

EDITIONS LE PELERIN

2000

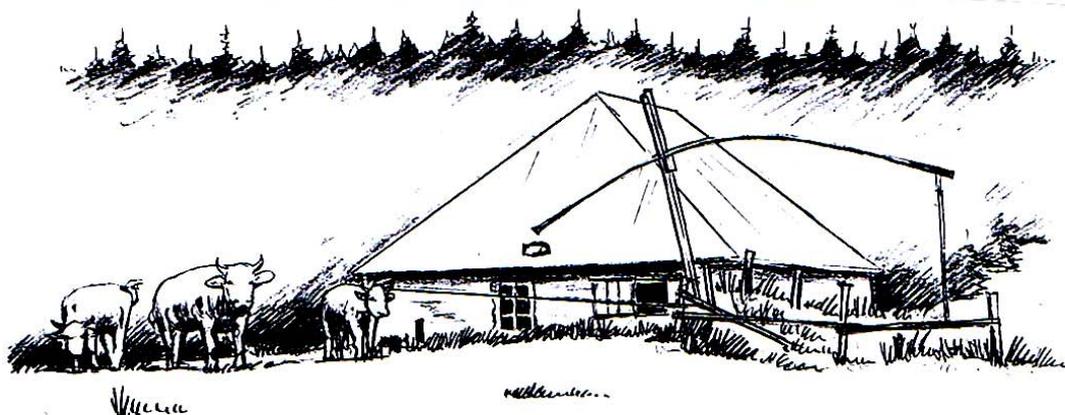
Dans la même collection

1. Louis Golay et consorts Journal, 1877 - 1898, chalets, fromages et vacherins, 1999.
 2. G. Martinet Rapport sur le concours de fromagerie et d'alpage en 1890, 1999.
 3. H. Massy Cours itinérant 1943 dans le Jura vaudois organisé par la Société vaudoise d'économie alpestre, 1999.
 4. Charles Rossy Notice sur l'exploitation des alpages du Jura vaudois, 1920, 1999.
 5. René Meylan Pâturages du Jura, 1927, 2000.
 6. Philippe Arbos L'économie pastorale en Suisse, 1916, 2000.
 7. Auguste Piguet Moeurs et coutumes de bergers, 1946, 2000.
 8. Emile Kupfer Notes d'histoire sur Praz-Rodet, 1934, 2000.
 9. Samuel Aubert Pâturages et chalets, années vingt, 2000.
 10. François-Nicolas Eugène Droz Lettre à Parmentier, an VIII, 2000.
- A paraître:
11. William Pierrehumbert Une fruitière du haut Jura il y a trois cents ans, 1927.
 12. Charles Lullin Des associations rurales, 1811.
 13. Pierre-Abraham et Rémy Rochat La vie au chalet sur les alpages du Jura.
 14. Rémy Rochat Bibliographie illustrée sur l'économie laitière et alpestre.
 15. Rémy Rochat A la recherche de Jehan Riguien, ou l'histoire du chalet des Esserts sur la commune du Lieu.
 16. Rémy Rochat Construire un chalet, ou la reconstitution de l'histoire des chalets des Crêts-à-Châtron sur la commune du Lieu.
 17. Rémy Rochat Construction du chalet de la Cerniaz en dessus du village des Charbonnières.
 18. Rémy Rochat Documents pour l'histoire du vacherin Mont-d'Or.
 19. Rémy Rochat Fichier des affineurs.
 20. Rémy Rochat De main d'homme, ou l'histoire du vacherin Mont d'Or.
 21. Rémy Rochat La boîte à vacherin, une industrie originale de chez nous.
 22. Samuel Aubert Du côté des Pierres Plates et du Plan Mouillant ou prairies à végétation marécageuse sur dalles calcaires.
 23. Rémy Rochat Monsieur d'Echichens n'est pas content, ou l'histoire du chalet des Petits Esserts sur la commune du Lieu.
 24. Charles-Ed. Golay Le vacherin, roi des fromages fins, 1952.
 25. Albert Neuenschwander Le vacherin Mont-d'Or, 1957.

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
Survol de l'histoire des pâturages communaux de la commune du Lieu tiré de l'historique du 600e	9
Les alpages de la commune du Lieu d'après Auguste Piguet	12
Pâturages de la commune du Lieu d'après les reconnaissances de 1600	17
Reconnaissance de Pierre Vallotton châtelain de Vallorbe	21
Terrier de 1600, copie d'Auguste Piguet de la reconnaissance de Pierre Vallotton	22
Note sur la reconnaissance de Pierre Vallotton	24
Carte 1751 de la région Cernies-Mont-d'Orzeires	25
Croquis de la région de l'Eschelle entre 1740 et 1760	26
Une carte extraordinaire de 1572	27
Situation des alpages privés d'après le registre des passations à clos et à record de la commune du Lieu	28
Fichier des alpages	33
L'incidence d'une famine sur les alpages, note, requête du village du Séchey, rentier des obligations d'heues et comptes à l'honorable commune du Lieu pour graines eues de SSB ancienne Villadin	49
Notes sur les familles non bourgeoises propriétaires d'alpages dans la commune du Lieu, d'après l'Armorial vaudois	51
Armoiries des familles nobles ayant des propriétés sur le territoire de la commune du Lieu	60
Situation des alpages dans la région du Crêt-à-Chatron déterminée par la carte Vallotton de 1717	61
Plan Vallotton de 1717	62
Notes sur les montagnes de la commune du Lieu dès le début du XVIIIe siècle	63
Réparations de chalets au XVIIIe siècle et XIXe s.	67
Amodiation du Crêt à Châtron propriété de la commune du Lieu dès le 9 novembre 1740, puis des autres montagnes de la commune	68
Chalets et montagnes, registre des baux EA 77	80
Tableaux des amodiataires des montagnes de la commune du Lieu	
Liste des alpages situés sur le territoire de la commune du Lieu en 1814 établie d'après le cadastre	89
Tableau des montagnes de la commune du Lieu en 1818	90
Indicateur général du Canton de Vaud, guide statistique et commercial, 1850-1856, listages pour Le Lieu, le Séchey et les Charbonnières	92
Les chalets dans la commune du Lieu d'après Descombaz, 1908	93
Les alpages en 1943 d'après le département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, office cantonal de l'économie de guerre, laiterie agricole	95
Liste des alpages de la commune du Lieu d'après le cadastre de la production agricole, par Georges Fraignières, 1973	96
Liste des alpages sur le territoire de la commune du Lieu, année 1978	99
Idem, année 1995	100
Notes diverses sur les chalets tirées des procès-verbaux de la commune du Lieu, année 1705 à année 1888	101
Notes sur les chalets et montagnes tirées des registres du Conseil communal	108

Carte du Lieu signée Cavat, 1812-1814, en trois parties A, B et C	113
Dessin original de Dufour	116
Carte topographique de 1853 du canton de Vaud	117
Carte de la commune du Lieu, détaillée en 4 parties signée RoCHAT	118
Carte topographique du canton de Vaud, 1877, revue en 1880	122
Carte du service topographique fédéral, année 1892	123
Carte dessinée de 1929 (René Meylan) et réactualisée	124
Carte du service topographique fédéral, année 1985	125
Extraits du cadastre de 1814 + procès-verbaux de la commission de taxation de 1837	126
Liste des propriétaires de montagnes sur la commune du Lieu d'après les procès-verbaux de la commission du district de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments, ACV, GEB 141/1 et 2 (voir article précédent)	155
Notes diverses sur les chalets	157
Amodiation de la Muratte en 1808	164
Achat de Mallevaux en 1809 par les frères RoCHAT du Haut-des-Prés	168
Amodiation de Combenoire et de la Christine en 1826	169
Amodiation du Crêt-à-Chatron en 1854	170
Rapport d'une tournée faite sur les montagnes de la commune du Lieu en 1829	173
Rapport sur la visite des chalets des montagnes et pâturages de la commune du Lieu en 1875	177
Réorganisation des 4 arrondissements des alpages de la commune du Lieu	180
Notes sur les alpages tirées de C Domaines-clôtures, 1953 à 1993, y compris des correspondances et des coupures de presse sur des jubilaires avec:	182
* Lettre de John Tardy	183
* Lettre de G. Vidoudez	185
* 50e anniversaire amodiation Delay chez Moïse-Cart	191
* Lettre de Mme Anna Golay sur le Bonhomme	192
* Dossier: "Chez Lucien", coupures de presse + le récit du patron en 1995	197
* Dossier Esserts, coupures de presse + lettre de M. Arnold Lyon de Mont-la-Ville	203
* Dossier Plainoz, avec lettre de E. Vallotton	205
Chalets du Jura vaudois qui fabriquent en 1995	207
Inventaire des actes et documents déposés aux ACL et concernant les chalets	209



I N T R O D U C T I O N

A quoi sert-il d'établir l'histoire de nos alpages, tout au moins de fixer l'essentiel des éléments historiques propres à ceux-ci afin de mieux comprendre la manière dont ils se sont constitués au cours des siècles ? A rien, strictement à rien ! Un chalet, pour l'amodiatiaire qui le monte, ne sera jamais plus que quatre murs entre lesquels il traita ses vaches, quatre murs en plus, la plupart de construction récente, donc sans intérêt "archéologique", tout ce qu'il y a de plus ordinaire, avec, pendus à ceux-ci, des objets ordinaires, avec, qui les percent, des portes et des fenêtres elles aussi ordinaires. Tout cela manque singulièrement d'âme.

Mais l'historien, mais l'archiviste, ne se préoccupent pas de cette situation d'indifférence viscérale, ni même si le fruit de leurs recherches sera d'une utilité quelconque. Ils vont leur chemin, intéressés plus que par une réussite quelconque, par le travail lui-même qui les a menés à faire découverte sur découverte, et chacune de celles-ci fut pour eux une joie qu'ils ne peuvent pas garder pour eux seuls, qu'au contraire, ils souhaitent partager avec d'autres, d'où leur démarche. Non pas seulement fouiller, comprendre, écrire, produire, mais en plus communiquer. Tout au moins fixer. Pour que cette matière formidable ne meurt pas, qu'au contraire, elle puisse un jour être reconnue par ces autres peut-être même pas encore nés ! C'est cela le miracle, cette communication que l'on peut avoir par delà les générations alors que l'on écrit et publie. A ce niveau le temps n'a plus cours, un jour, dix jours, un an, dix ans, c'est tout pareil. Il n'y a rien qui ne presse. Il n'y a rien qui nous appelle surtout à bâcler notre travail. On peut mener celui-ci à notre guise, en toute liberté. On peut poser ses pieds là où l'on veut, remettre ses pas dans les pas que l'on aurait choisis de voir de ceux qui sont comme des compagnons, hommes et femmes du temps passé qui ne savaient pourtant même pas qu'ils laissaient une trace solide dans le souvenir des hommes par le miracle de l'écrit, par la grâce de la connaissance que révèlent les archives. Ô miracle.

* * *

Maintenant notre programme d'études et d'éditions sur les alpages de la commune du Lieu est assez riche que voici pour l'essentiel :

- Sur les traces de Moïse Cart
- Au pied du Risoud, Tépaz, Combenoire, Christine et autres Orçons
- Monsieur d'Echichens n'est pas content, ou l'histoire du chalet des Petits Esserts sur la commune du Lieu
- A la recherche de Jehan Riguin ou l'histoire du chalet des grands Esserts sur la commune du Lieu
- Histoire du Chalet Hermann
- Du côté de Mallevaux
- La Cerniaz, en dessus du village des Charbonnières
- La Palestine, en dessus du village des Charbonnières
- Histoire vraie du Bonhomme et du Pré Jentet
- Du côté des Cernies

Mais il y a de la marge, pourrait-on dire, entre un simple programme fixé en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire ! et sa réalisation. Si bien qu'il n'est pas certain, et même qu'ils soient posés ici, que tous ces titres donneront lieu à une étude fouillée et à une publication. D'où le texte ci-après, qui est en quelque sorte un survol de toute cette riche matière, un lien aussi entre toutes ces brochures et études qui pourraient être chacune comme un chapitre.

Cette matière, dira-t-on, est bien disparate. Certes oui, mais riche néanmoins de la plupart des informations globales dont on a besoin pour écrire l'histoire de nos alpages et que l'on ne pourrait trouver qu'en consultant pendant des jours, voire des semaines, nos archives communales. C'est là en vérité le résultat de consultations permanentes dans la masse de notre documentation d'où nous avons tiré autrefois, en 1996 pour être exact, l'histoire de la communauté du Lieu où la vie des alpages prend bonne place. On n'aurait su mettre la main sur tout cela d'un seul coup de baguette magique. Il y a fallu le temps, la patience, mais aussi, nous le croyons, l'amour.

C'est un sujet passionnant que celui de l'histoire de nos alpages. C'est un sujet aussi que l'on a trop négligé dans l'étude de l'histoire de nos communes. Car enfin, cette zone pastorale, elle occupe une part importante de la surface de nos collectivités. Ce sont de vastes espaces qui ont été façonnés par cette activité si particulière, même si elle est commune et qu'elle a eu la force de perdurer au travers des siècles.

Il est très certain, notamment en ce qui concerne nos listes divers, que beaucoup d'informations se recoupent. Dans la crainte d'oublier quoi que ce soit qui ait de l'importance, vital même pour la compréhension de tel ou tel fait, de telle ou telle époque, nous avons préféré publier trop que pas assez! Les synthèses courtes et aisées à lire, ce n'est pas notre affaire. Notre spécialité se tient dans le foisonnement, dans la surcharge, dans l'indigestion même pourront dire certains. Qu'importe, car les vrais amateurs d'histoire, les chercheurs de tout poil, sauront eux faire le tri et ne prendre de cette incroyable matière que le volume qui leur sera nécessaire, que l'information qui manquera à l'heure où ils établiront à leur tour une étude sur le sujet.

* * *

Avant que de pénétrer dans ce fascicule, il faudra comprendre ceci. Si la constitution d'alpages à la Vallée de Joux est très ancienne, faite surtout du côté du Mont-Tendre et à l'instigation des religieux de l'Abbaye du Lac de Joux, de Bonmont, d'Oujon ou encore et surtout de l'Abbaye de St-Claude, par contre pour ce qui concerne la chaîne du Risoud, côté Suisse, elle est relativement récente. Ce n'est guère qu'à partir du milieu du XVIIe siècle que l'on défricha de manière intensive ces zones, et ce n'est guère qu'au siècle suivant que l'on y installa des chalets. On verra que le premier de ceux-ci fut peut-être celui de la Racine, territoire envié par les gens de Vallorbe en concurrence avec ceux du village des Charbonnières nouvellement créé et où les Rochat prospéraient à merveille. Si les reconnaissances de 1600 nous livrent de précieux renseignements, il faut reconnaître que l'absence de la plupart des registres notariaux pour le XVIIe siècle, ne nous permet pas de savoir de quelle manière fut le développement de notre économie alpestre. Il y a ainsi un grand trou entre notre dernier terrier et les premiers registres notariaux que l'on peut découvrir aux archives cantonales vaudoises. Il y a tout lieu de croire que jamais cette période ne pourra être décrite avec précision. C'est là un manque essentiel que malgré tout il faut accepter. Notre histoire des alpages démarre en quelque sorte à la fin de ce XVIIe siècle où, tout soudainement, les documents se font moins rares, mais sans toutefois que ceux-ci soient suffisamment nombreux pour permettre de suivre pas à pas cette histoire alpestre. Les trous demeurent, des interrogations restent.

Pour expliquer aussi les manques du XVIIe siècle, signalons une nouvelle fois la destruction par le feu de nos archives communales en 1691. Notre histoire a été amputée à cause

précisément de ce sinistre.

L'épopée alpestre de la commune du Lieu quant à elle commence en 1740 par le rachat de sa première montagne, le Crêt à Chatron. Dès lors on tentera de reconstituer son patrimoine pas à pas, avec une constance et une rigueur qui ne pouvaient émaner que d'une collectivité. Le particulier, qui se voit taxé de manière trop conséquente à chacune des successions, ne pouvait plus dès lors entrer dans la course.

On tentera de le comprendre, les années de famine de la fin du XVIIIe siècle ne furent pas sans conséquence sur l'histoire de nos alpages. En effet, pour racheter des graines, nos communiens furent appelés à emprunter. Et quand vint l'heure des remboursements, le bailli Villadin servit de banque centrale, il y eut pour certains l'impossibilité de s'acquitter de leurs dettes, d'où la vente de certaines parcelles de leurs pâturages, grandes ou petites, les champs, vitaux, n'entrant apparemment pas dans ce gigantesque démantèlement de notre zone alpestre. On vit ainsi arriver chez nous maints nobles et hobereaux de plaine qui crurent pouvoir faire rapidement fortune à l'heure où le fromage, le gruyère, connaissait son âge d'or. Mais l'économie gardait ses hauts et ses bas. Si bien que ces Messieurs après trente, cinquante, ou même un siècle de réussites ou d'échecs divers, revendirent leurs propriétés. Cependant il faut le constater, dans la plupart des cas elles ne retombèrent pas dans les mains des privés. La commune veillait qui cueillit les "fruits" de ce vaste désistement.

Cette histoire, où le fromage était somme toute l'essentiel, ira lentement mais sûrement, au cours de notre siècle, vers une disparition de nos fabrications. Il n'y eut plus même un jour que le chalet des Esserts à produire du gruyère. Le rejoint un jour celui de Combenoire, une nouvelle fabrication est à signaler, depuis deux ou trois ans, sur le Chalottet soit Muratte-Dessous.

On le constatera, les chalets furent nombreux qui n'existent plus de nos jours, à peine les mazures de ceux-ci sont-elles encore visibles. Il serait intéressant à cet égard de faire la liste exacte de tous les chalets délaissés au cours des âges et d'établir une proportion de ceux-ci par rapport à ceux qui restent. Aurait-on 2/3 de chalets abandonnés pour 1/3 qui resteraient ? L'emplacement exact de tous ces chalets disparus reste à déterminer et à positionner sur carte, vrai travail d'archéologue qui pourrait retenir l'un ou l'autre de nos chercheurs.

Quant aux noms de tous les bergers, amodiataires ou amodiataires, qui furent là-haut, pour l'essentiel on ne les trouvera pas. Si les archives de la commune révèlent les noms de tous ses amodiataires, par contre ceux des alpages privés ne nous sont pas connus. Les comptabilités particulières concernant les chalets ont toutes disparu. Ce manque est énorme qui ne nous permettra pas non plus de mettre le doigt sur l'essentiel de cette fabuleuse vie de nos alpages. Alors disons que notre essai sera le squelette d'une histoire vraie de là-haut, et que la chair, la vie quotidienne, manquera à jamais. Pour un historien, ça fait mal. C'est même une forme d'échec, un supplice en quelque sorte, celui d'en être résolu à jamais à ne pas savoir.

De nouvelles sources encore à découvrir interviendront-elles un jour pour permettre de combler les vides ? Des familles, de chez nous ou d'ailleurs, livreront-elles des documents formidables où il n'y aura qu'à puiser ? Il est difficile de le croire. Nos maisons ne révèlent plus guère de vieux greniers où pourrait être possible un tel miracle.

L'iconographie a été négligée dans notre étude. Non pas que nous ne disposons d'aucuns documents, mais ceux-ci coûtent chers à la reproduction d'une part, et d'autre part, nous

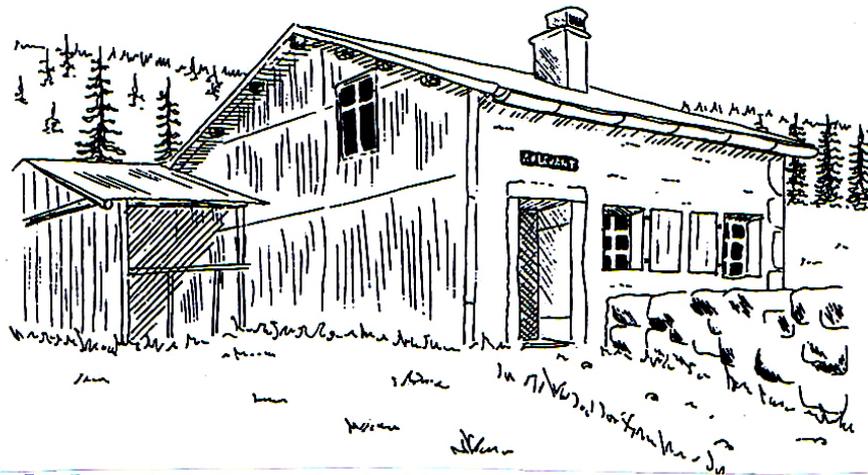
souhaitons les garder pour les inclure dans les monographies particulières. Encore que là aussi les manques soient nombreux. Ainsi l'on court après des représentations photographiques des chalets anciens suivants (avant qu'ils n'aient brûlés ou que des transformations trop conséquentes ne les aient estropiés):

- Pré Jentet
- Crêt à Châtron neuf
- Crêt à Châtron vieux
- Bonhomme, deux chalets + l'ancienne ferme
- Cernies, grande et petite
- Chalottet
- Chalet neuf des Esserts
- Combenoire
- Chez Moyse Cart, etc...

A dire vrai nous ne possédons une collection sérieuse que sur le chalet des Esserts grâce surtout aux documents fournis par messieurs Arnold Lyon et Michel Jaquier. Pour le reste il ne s'agit que de documents épars. La vie des chalets, de ce côté-ci de la Vallée, car les cartes postales furent nombreuses des chalets du Mont-Tendre, n'intéressait-elle pas les photographes de l'époque ? La commune du Lieu n'offrait-elle pas un gros débouché pour des ventes de cartes postales où auraient figuré ses chalets ? Il y a là un mystère que nous n'arrivons pas à percer.

Ceci dit, il ne vous reste plus qu'à découvrir notre étude en laquelle, nous l'espérons, vous trouverez matière à intérêt et à satisfactions intellectuelles.

Les Charbonnières, en janvier de l'an 2000:



Le Levant, cabane construite sur l'ancien emplacement de la Tépaz-Grand ou Petite-Tépaz.

P-S: le ton de cette préface est sensiblement pareil à celui de la préface de la brochure: "Une famille de chez nous, les Charpentier". On ne nous en voudra pas trop vu l'état de nos problèmes de diffusion qui nous oblige à ramener la plupart de nos publications à un tirage de 12!

Survol de l'histoire des pâturages communaux de la commune du Lieu. Texte tiré de l'historique du 600e de cette commune publié en 1996.

La poussée démographique du XVI^e oblige toutefois les habitants à s'étendre, d'une part en direction du Chenit, qu'ils colonisent et habitent, d'autre part vers les hauts de la commune. Ils s'installent à l'année sur le premier palier et établissent des chalets occupés quatre mois l'an sur les hauteurs.

La première zone à connaître l'établissement de fruitières est celle que peuvent se disputer Vallorbiers et Rochat des Charbonnières dans la région proche de la frontière de Bourgogne, dite Malevaux, Grand'Combe, Racine, cela dès 1569.

En 1595, Pierre Vallotton de Vallorbe rachète une montagne attenante à la Racine, où la présence d'une fruitière est prouvée :

"L'investiture ou ensaisinement de la propriété s'opéra selon toutes les règles. Le bailli Siméon "Vurs-temberger" chargea le curial Jaques Rochat de remettre à l'acquéreur une buchille levée à la porte du chalet et une motte de terre" (1).

On a vu plus haut qu'à la suite de la terrible disette des années 1688 à 1699 environ, beaucoup de nos communiens ont dû se dessaisir de leur montagne au profit des nobles de la plaine vaudoise ou de Berne, qui possèdent alors :

- 1705 Jean-Jacques Crinsoz, Seigneur de Colombier, La Tépaz et les Ordon.
- 1712 Samuel de Mural, bourgeois de Berne, la fruitière, propriété antérieure de Claude Rochat, future Muratte, chalet construit en 1721.

(1) Auguste Piguet : Le Lieu II, cahier III, 1985, p. 33.

- 1713 Gabriel du Gard, Seigneur d'Echichens, une partie des Cernies.
- 1716 Jean de Beausobre, bourgeois de Morges, partie de Malevaux, futurs Crêts à Châtron.
- 1717 Jean-Jacques Crinsoz, Seigneur de Colombier, différentes parcelles rière Fontaine aux Allemands et Fau-Rouché (future Christine).
- 1717 Daniel, fils de M. le Chatelain Favre de Vallorbe, partie de la Racine.
- 1717 Gabriel Dugard, Seigneur d'Echichens, Petits Esserts soit Chalet-Neuf.

- 1717 Georges Etienne Thomasset, bourgeois d'Orbe, à la Grand'Combe, Les Grands Esserts de l'Ordon (Esserts).

- 1722 François Hermann ministre du St-Evangile, en Malevaux (futur Chalet Hermann), bâtiment et quelques pièces de terre arable.

- 1727 Philippe-Etienne Rochat, assesseur baillival, Pré-Jantet, pâturage et fruitière pour cinquante à soixante vaches.

- 1735 Jacob Glardon, montagne de l'Echelle ou des Plans.

Les dates indiquées ci-dessus concernent d'ordinaire les passations à clos et à record (1). Elles ne coïncident pas toujours avec les dates d'achat, mais les situent néanmoins de manière correcte dans le temps.

Le rendement de nos alpages n'est-il pas celui que l'on peut espérer ?

Les reventes de ceux-ci commencent dès 1736 avec Pierre-François Christin de Noréaz, juge lieutenant et chef de département de Montricher, qui cède le Fau-Rouché à Daniel Capt du Chenit et à David Piguet et indivis pour 9000 florins, plus 250 fl. de vin.

La grande aventure alpestre de la commune du Lieu débutera peu après.

C'est en 1740, qu'elle rachète pour la jolie somme de 30000 florins, plus 1500 f. de vin, soit 48000 écus de Berne, les deux Crêts à Châtron de Jaques et François de Beausobre, fils de Jean, bourgeois de Morges.

L'amodiation est aussitôt faite à Jaques David Guignard, pour le prix de 1581 florins.

(1) Acte par lequel un propriétaire, contre une somme en rapport avec sa surface ou sa valeur délivrée à la communauté, peut soustraire une pièce de terre, tout ou en partie, au droit collectif de libre pâture.

Même en tenant compte des 120 livres de fromage qui sont dues en fin de saison pour la location des chaudières et la réparation des murs, le rendement est nul. Au contraire, considérant qu'un nouveau chalet doit être construit pour plus de 1000 florins, la montagne coûte.

En procédant à cet achat, la commune tient

surtout compte des forêts, dont la mise à ban permettra la reconstitution rapide et offrira ainsi plus tard des possibilités de coupe à ses communiens. Ceux-ci sont en effet perpétuellement en manque de bois de fente pour leurs activités industrielles.

Une seconde acquisition a lieu en 1774, de différents Rochat, de la montagne dite d'Harman (1), propriétaire antérieure du pasteur François Hermann, dont elle prend ainsi le nom.

Peu après, en 1774-1775, le hameau du Lieu "s'offre" une part des Plainoz de la succession Nicole. D'une valeur de 10.000 florins, cette montagne constitue le gros des soucis du village pendant plus d'un quart de siècle. Il la revendra en 1803 au citoyen Jouffroy pour 8.000 francs de France, soit 13.333/4 florins avec 240 florins pour vin et chaudière.

L'aventure alpestre du village du Lieu est déjà terminée.

La commune achète en 1814 la Christine, l'Ordon (Tépaz) et le chalet neuf des Esserts ou Petits Esserts de la veuve Mandrot de Morges pour le prix de 34.000 florins.

En 1817, par quarts ou par septièmes, la commune rachète aux frères Piguet de Combe-noire leur montagne pour 30.000 florins environ.

Georges Demartines cherche à vendre en 1839 sa montagne des Esserts, d'une superficie d'environ 84 ha. Deux amateurs se présentent : les frères Louis et Moïse Rochat, fils de feu Pierre Emmanuel des Charbonnières, déjà propriétaire du Bonhomme, et la commune. Cette dernière obtient la montagne pour 16.400 francs, en offrant 1.200 francs aux frères Rochat en contrepartie du retrait de leur offre.

(1) La double appellation Hermann ou Harman s'explique par la confusion faite autrefois dans notre canton entre le "a" et le "e" devant le "l" ou le "r". C'est ainsi que l'on rencontre indifféremment les formes Herman, Hermann, Armand, Harmand, Harman. La famille Hermann est une ancienne famille de Payerne, où elle est mentionnée en 1462.

La commune reconstitue donc son domaine à grands pas. Ce n'est pas une simple marche en avant, c'est du forcing, et quoique le rendement de ces montagnes soit toujours bien faible :

"En examinant le produit des fermes de la Commune on est frappé du résultat, car si l'on voulait calculer avec soin, on serait convaincu bientôt que ce produit est nul. En effet, les fermes de montagnes, d'auberges & cantonnements n'ont rapporté que 1865 fr 62 rappes, en sorte que si l'on déduisait encore de cette somme la valeur des bois marqués pour réparations, ceux pour affouage des chalets, couvertures de citernes & cloisons le résultat serait complètement nul, puis les dommages causés dans les forêts par le gros bétail et les chèvres, dommages qui nuisent considérablement à la croissance des bois et qui démontrent jusqu'à l'évidence que la commune est en perte en amodiant ses montagnes pour les alper. Fondé sur ces différentes considérations, il propose au conseil d'émettre le vœu que la municipalité nomme une commission qui fasse les recherches nécessaires afin d'éclairer l'administration s'il n'y aurait pas avantage pour la commune de renoncer à l'alpage de quelques-unes des montagnes de la commune, et de toutes au fur et mesure que les beaux cesseraient"(1).

La tradition sera plus forte que des calculs de rendement. On ne changea donc rien à la gestion de notre patrimoine alpestre.

En 1856, par l'achat d'une lettre de rente pour laquelle Jaques Louis Lugrin de Sur le Crêt est insolvable, la commune acquiert un nouveau domaine pour le prix de 6.891,16 francs. Elle obtient ainsi une maison et 37.534 toises de terrain, soit une cinquantaine de poses. En retranchant le prix de la maison, c'est vraiment une bonne affaire qu'elle fait là, alors que l'on sait qu'il y a parmi cette propriété beaucoup d'anciens champs.

Ce sera le début ou la suite de la "désertification" de Fontaine aux Allemands.

D'autres projets échouent. Ce ne sera toutefois que partie remise, car la commune perdure et veille. Elle met finalement la main sur presque tout ce qu'elle convoite, telle la Petite

(1) Procès-verbal du conseil communal du 8 avril 1843.

Tépaz, propriété des forges de Vallorbe, qu'elle rachète en 1882 pour 24.000.-.

L'année 1888 voit l'achat pour 15.600 francs du domaine de Lucien Reymond-Cart à Fontaine aux Allemands, qui deviendra plus tard, par regroupement de différentes parcelles, l'alpage de Chez Lucien.

Toutefois, la commune convoite surtout le Pré Gentet et le Bonhomme; ces fleurons des

alpages de la commune passent, vraisemblablement au cours du dernier tiers du XIX^e siècle, dans les mains des Grobéty. Ces derniers, marchands de graines et de farine établis à Vallorbe, font une proposition pour 300.000 francs en 1910. A la suite de nombreuses discussions, ce chiffre est ensuite ramené à 210.000 francs et l'achat finalement conclu le 8 novembre 1913.

C'est une période où le bois se vend bien; il se vendra mieux encore un peu plus tard, en pleine période de guerre. Ainsi, en 1916, le produit de la vente de deux coupes extraordinaires, tant sur le Bonhomme qu'ailleurs dans les environs, permet d'encaisser 194.000 francs.

C'est donc sans problème que l'on peut racheter Chez Moysse Cart pour le prix "ridicule" de 34.250 francs, de Charles Golay, pharmacien à Samedan dans les Grisons.

Un plan d'aménagement sylvo-pastoral de 1922 révèle que la forêt se développe peu à peu au détriment des pâturages, preuve en est la montagne de la Christine, qui sera totalement reboisée. Le chalet Hermann, qui a encore une charge de 48 paquiers en 1908 et n'en possédait plus que 26 en 1922 en est un autre exemple.

La commune reprend l'étude faite par le hameau du Lieu pour former le vaste projet d'aménagement sylvo-pastoral de 1956, qui débouchera sur la réalisation d'un nouveau pacage et la construction de trois chalets : Les Grands Buissons, Les Combes et Le Pré de Ville, le tout pour un devis de 180.000 francs, dont 110.000 à la charge de la commune, qui a pourtant peu de liquidités financières.

Le patrimoine alpestre communal s'agrandit encore en 1962 par l'achat des Petites Cernies. Ce pâturage de 28 ha, dont une partie en forêt, est repris de Louis Rochat-Ré, dit Loudgi, des Charbonnières, au prix de 300.000 francs. Une rénovation presque immédiate du chalet pour un coût net de 31.500, la mise en place d'un chemin en 1965 pour 40.000 francs, portent le coût total à 371.500 francs, soit 13.268 francs l'hectare d'une surface en forêts et pâturages dont une part importante est improductive (1).

Ce sera là notre dernier achat de montagne.

D'autres travaux pourtant viennent modifier l'aspect du patrimoine alpestre de la commune :

-Achat d'une maison à la Frasse en 1966 dans

le but de la transformer en un chalet d'alpage pouvant abriter 50 bêtes environ.

-Transformation en chalottet de l'abri-couvert du pâturage du Séchey en 1966.

-Suppression des communs des Charbonnières avec construction d'un chalet à la Combe en 1970.

La commune est arrivée au cours de plus de deux siècles à se constituer un riche patrimoine dont elle pourrait faire profiter en priorité ses paysans.

Ce ne sera pas tout à fait le cas. L'amodiation de ses alpages, faite de longue date à des agriculteurs de plaine, qui seuls disposent de troupeaux assez importants pour les occuper, débouche sur une sorte de "colonisation" qui perdurera, alors même que bien des agriculteurs de cette commune, dont le cheptel a crû, pourraient prétendre eux-mêmes à une montagne.

(1) Constatation de J.B. Chappuis en 1965: "Le versant Sud des Revers et Petites Cernies a été taxé en grande partie comme improductif : il est inutile de tenir compte de ces parois rocheuses abruptes, couvertes d'un peuplement clairsemé et presque inexploitable".

En 1953, M. Fernand Rochat-Girod, alors président du Syndicat d'élevage des Charbonnières, fait une courageuse et solitaire intervention pour faire évoluer la situation en faveur des paysans de nos villages. Il vient cependant trop tôt : sa proposition ne recueille que six voix sur trente-deux au Conseil communal.

La situation retrouvera sa normale depuis, puisque chacun de nos éleveurs actuels a trouvé montagne à son pied !

Enfin, chose à noter, désormais les montagnes de la commune rapportent. Le revenu actuel est d'environ fr. 90000.-, fort appréciable en regard des revenus des forêts, qui, eux, comme on l'a dit plus haut, ont fondu comme neige au soleil.

Les alpages de la commune du Lieu d'après Auguste Piguet

Le territoire et la commune du Lieu jusqu'en 1536, Le Sentier, 1947.

Signalons-le, le Mont-Tendre connu des alpages bien avant le Risoud, la plupart créés par des habitants du pied-du-Jura. Jetons un coup d'oeil sur cette première implantation:

p.63 Pour compléter cette esquisse, il convient encore d'envisager l'état de la *haute montagne*.

A l'occident du Lieu, la joux demeurait dans son intégrité. Ni décombrement, ni établissement humain ne s'apercevait au delà de la fameuse ligne prohibitive.

A plus forte raison, il n'y avait pas d'éclaircie non plus le long de la pente du Risoud, au futur territoire du Chenit.

Les montagnes dites de Devant, exposées à la pénétration des gens de la plaine, commençaient par contre à perdre leur virginité.

Au S.E., les barons d'Aubonne et les abbayes de Bonmont et d'Oujon, parfois associées à des communes et à des particuliers, faisaient paître leur bétail sur le flanc occidental de la chaîne du Montendre. Or, tout pâturage éloigné des habitations comportait nécessairement un chalet. Il dut donc y avoir maintes vacheries, peu après l'an 1300 déjà, dans la grande combe au pied des sommités.

Quant aux prétendus hameaux permanents d'*en Rimoux* et autres, demeurons sceptiques. Il serait plus raisonnable d'y voir des lignées de «chalottets d'été», pareils à ceux qui existent aujourd'hui aux Petits-Plats sur Bois d'Amont.

Les *Ermitages* de l'Abbaye, bien que signalés de longs siècles plus tard, me paraissent remonter aux premiers siècles du monastère du Lac. Des religieux avides de solitude séjournèrent probablement sur ces hauteurs pour y faire pénitence. Le reclusage, on le sait, fut longtemps en faveur dans les établissements religieux.

p.64 La «Notice» de L. Reymond fait allusion à une cession de la montagne des *Croisettes* aux communes (encore à naître) du Lieu ou de l'Abbaye en 1307. Il ne m'a pas été possible de mettre la main sur ce document problématique. Les *Croisettes* n'apparaissent que très tard dans les pièces qu'il m'a été donné de consulter.

Le *Pré du Mazel* et sa fruitière figurent en premier lieu, à ma connaissance, dans un écrit de 1526. On a pourtant quelque raison de supposer que les *Prémontrés* tirèrent parti de ce territoire des siècles auparavant.

Le vaste plateau de *Posogny* (Posogne) s'étalait au-delà du bois de Pétrafélix, hors des limites naturelles de La Vallée. La vieille voie monastique tendant à Romainmôtier et son embranchement vers Cuarnens traversaient ce territoire. Les moines blancs durent s'établir ici de bonne heure et une grange y faire apparition. Bien que signalée documentairement en 1480 seulement, l'éclaircie de Posogne dut être pratiquée d'ancienne date. Il n'est pas dit que les *Bénédictins* du Lieu n'y aient pas déjà créé un relai, précieux refuge au cœur des hautes joux séculaires.

Nous retrouvons un terrain solide en rappelant le droit de faire paître des bêtes dans les *pâturages au couchant de Montricher* (Chardévaz?) acquis par les *Prémontrés* du Lac. Y bâtirent-ils un chalet au XIII^{me} siècle? C'est vraisemblable.

Sagne Wagniard, ce plateau tourbeux (sur la vieille route de Vallorbe) entra tôt dans l'histoire.

En décembre 1292, lors d'un accord conclu avec Jean de La Sarraz, le seigneur de Cossonay se réserva la *Chaux de Colliat* (lisez Solliat), partie du plateau dont nous parlons.

Nous avons vu plus haut le mas de Sagne-Wagniard, agrandi du *Champ du Port*, abergé à un *Fribourgeois* en 1333.

Comme fond de tableau, le roc chauve de Chichevaux trônait tout là-haut. Inaccessible pour l'instant, il assistait, de loin, aux empiètements progressifs de l'homme et de ses aumailles.

Avant 1536

p.412

Les *naiveurs* à l'occident des deux combes devaient être moins dégarnies de bois que ce n'est actuellement le cas. On rencontrait des prés sur divers points: *en Mertellet*, sous les *Esserts Richard*, en *Combettaz Poncet*, *Vers Hautcrest*, *en la Combe de Hautcrest* (quatre poses), *au Raffort* (Raffour⁴⁸).

D'autres éclaircies se voyaient plus près de la frontière. Il y avait déjà neuf poses de pré *en la Frassiz* (Frasse) et *Sous les Trainels*, plus quinze poses d'un seul tenant *eis Plasnoz* (Plainoz).

Ces parcelles silvaines représentaient en bloc quelque quarante poses. Les reconnaissances n'y signalent ni maison, ni chalet. La récolte s'emmenait au village.

La situation de deux lopins, ceints de bois, n'a pu être déterminée, savoir celle des *Esserts Jean Riquin*,* de l'*Essert Piguoz*.

* Pâturage des ESSERTS

Montagnes et pâturages. — La mise en valeur des hauteurs s'opérait mollement, surtout au Lieu. p1

Aucun chalet n'apparaissait encore au revers occidental du Risoud. A quoi bon en construire, puisque les bergers des Charbonnières et du Lieu ramenaient chaque soir les bêtes à l'étable?

Il en était autrement au territoire du Chenit. Des pâturages nous sont attestés à cette époque sur les *côtes du futur Sentier* et des *Piguet-Desous*; aux *abords du Marest de la Testaz* (Bas de la Combe). Les tenanciers ne pouvaient se dispenser d'y édifier de modestes abris. Le commissaire les jugea probablement de valeur trop minime pour les recenser.

La région du Quizon ou Quinzon, alias *Mas de Praz Rodet*⁷⁸, fit beaucoup parler d'elle à l'époque dont nous traitons.

Pâturages et montagnes

Vers 1548, aucun habitant de la Combe-du-Lieu ne disposait encore de pâturages avec chalet sur les hauteurs à l'ouest des habitations. Les vastes communs suffisaient aux besoins du troupeau.

Le foin récolté en des lieux propices de la chaîne du Risoud (Frasse, Plainoz, Chemin de Rochejean), se consommait l'hiver au village et dans les hameaux.

La situation allait se modifier. Des Vallorbiens contribuèrent à donner le branle ainsi qu'on l'exposera au chapitre suivant. Des particuliers des Charbonnières et du Lieu accensèrent aussi diverses montagnes.

Quant à la possibilité d'abris ou de chalets rudimentaires au territoire du Chenit à cette époque, les documents s'abstiennent de tout renseignement précis. La mention de certains pâturages semble toutefois impliquer à pareille distance des habitations, des refuges pour pâtres et bêtes.

Le Lieu établit-il, tôt après la convention de 1543, une vacherie sur le Pré-Rodet occidental à elle attribué ? - Les gentilshommes français reprirent-ils cet établissement en 1557, pour le transmettre à la ville de Morges quelques années plus tard ? - Autant de questions demeurées sans réponses en l'absence de preuves.

Quant aux Montagnes-de-Devant, nous n'avons à signaler vers 1548 en basse montagne, que la fruitière commune à Bursins et Burtigny, construite entre 1527 et 1543.

Dans les premières reconnaissances prêtées en faveur de LL.EE. de Berne, les renseignements sur l'état des pâturages en haute montagne dans la partie du territoire combier plus tard attribuée au bailliage d'Aubonne, font totalement défaut.

Il faudra attendre la 2^e moitié du siècle pour être un peu mieux renseigné au sujet des lieux écartés. Le dernier sous chapitre du Livre II s'efforcera de combler en quelque mesure cette lacune.

Plus au nord, à l'orient des futures localités du Brassus, du Campe, de L'Orient et des Bioux, la basse montagne devait se partager au cours de la 2^e moitié du siècle.

Au levant de L'Abbaye et de Pra-German, l'emprise humaine se fit sentir avant 1548. Les derniers abbés y consentirent des abergements de boisés qui furent, à la longue, réduits en prés. Nous savons, grâce aux registres d'extentes, qu'il existait en 1549, 4 poses de pré En-la-Costaz-du-Mont-St-Michel. Les 3 En-l'Hermitage faisaient partie du Domaine souverain. Quant à l'écart de Praz-Novel, 5 seyrtores réle-

vaient du Prince et 2 de particuliers. Les Languetin reconquirent un mas de 14 poses En-la-Placiz-à-Thonoz, vers Le Pontet. Ils en avaient déjà extirpé 10.

Le mas d'En-Sagniz-Vuagniard contenait des prés, des marais et des bois (*continentem certam quantitatem prati, mareschi et nemorum*).

Dom Claude Pollens l'avait abergé, le 7 janvier 1534, aux frères Aymon et Jean Rochat des Charbonnières. Le territoire avait pour limites la Roche-de-Chichevaux à l'orient, le Pra-German à l'occident, la joux au nord et le Champ-du-Burillon au vent. Cette dépression se creusait entre les monts de Chichevaux et de Lougliz (la future Ouille). Le censitaire paya un entrage de 4 écus d'or au soleil et s'engagea à livrer une cense annuelle de 15 sols (fr. 26.-).

Le secteur des Epouissats (Epouissats) devait s'animer à son tour, mais quelques années après la rénovation des censes.

Le 3^e Livre des Reconnaissances fournit quelques renseignements sur l'état de la haute montagne vers le milieu du siècle.

La grange de Posogny et le Praz-du-Mazel échurent, par voie d'achat, au sire de Glâne (1544).

La Posogne d'alors touchait à la joux noire tant à l'orient qu'à l'occident. Elle était limitée au midi par la montagne d'Huguet Garin, de Mont-la-Ville, et de ses frères (future pâture du Mollendruz), au nord par la joux et le pré de Claude Pollens de Vaulion (Breguetraz actuelle).

Le Mazel renfermait une fruitière, un chalet (abri indépendant ?), une fontaine, des pâturages et des cerryss¹. Le Mazel avait pour voisins immédiats : au midi, les fruitières et montagnes de La Vigny et de Mont Richier², où il convient de reconnaître le chalet de Pierre et celui du Mont-Tendre d'aujourd'hui - au nord de la fruitière et montagne du Pra-de-Lault, propriété du seigneur de St-Saphorin - la forêt se hérissait sur les deux autres flancs du Mazel.

Une partie de La Posogne et son prolongement, Le Boutavant, échurent, après 1571, à la commune de L'Abbaye, on ne sait trop dans quelles circonstances. Le sous chapitre consacré aux délimitations a signalé ce fait.

¹ Endroits où les troncs, privés de leur écorce, devaient être livrés aux flammes.

² Lavigny et Montricher.

s'allongeaient vers le nord et l'ouest aux jusqu'aux confins de Vallorbe et de Bourgogne.

Il exista, d'ancienne date, une fruitière en Malevaux. On lui donnait conjointement le nom du Chalet-de-la-Grand-Combe. Cette dénomination lui venait sans doute de la dépression qui longe la frontière des Champs-Charbonnets.

On s'étonnerait toutefois que la fruitière en question se soit trouvée en un lieu aussi exposé aux déprédations. Ne vaut-il pas mieux en chercher l'emplacement plus au levant, à une certaine distance de la frontière ? Les *châteaux* de l'un ou de l'autre des chalets de la Muratte-Dessus, du Chalet-Neuf ou du Crêt-à-Châtron peuvent entrer en ligne de compte.

Le territoire de Grand-Combaz alias Malevaux faisait naturellement partie du vaste lot attribué en 1543 à la commune du Lieu. Elle essaya d'en tirer parti.

Le 14 novembre 1569, elle vendit à Etienne Vallotton de Vallorbe la montagne et fruitière de la Grand Combaz. Ce pâturage s'étendait *sjouxte les marques et touches mises devers orient ; l'haüt du Rizo devers occident ; le chemin des Baines devers vent ; la fontaine de Racine devers bize*.¹ Ce sont précisément les limites qu'assigne certain plan géométrique levé au XVIII^e siècle, à la Montagne du Crêt à Châtron, propriété de Jean de Beausobre.

Le châtelain Pierre Vallotton tint à cens annuel de LL.EE., dès le 3 mai 1595, la montagne appartenant à La Racine (future Muratte). Mais comment se fait-il que le châtelain Vallotton l'accensât de LL.EE. et non de la commune du Lieu, concessionnaire générale ? Selon quel que probabilité Le Lieu ne parvint pas à trouver d'abergataire. Berne confisqua le secteur pour bientôt le remettre à un tiers.

Pierre Vallotton passa reconnaissance tardive de sa propriété en avril 1608. Elle touchait à la montagne des Rochat et à celle de certains du Lieu à midi, à la même montagne des Rochat à orient. La Bourgogne formait limite à occident. Aucune allusion n'est faite au pâturage d'Etienne Vallotton pour la bonne raison que le châtelain l'avait repris de son parent à date inconnue.

Mais Pierre Vallotton avait trop embrassé. Il fit faillite. L'une et l'autre montagnes firent retour à l'Etat. On ignore si celui-ci les rétrocéda à la commune du Lieu ou en investit directement celle du Chenit.

¹ Les bornes de pierre vinrent plus tard.

Une troisième brochure exposera ce qu'il advint de la propriété excentrique de Malevaux-Grand-Combaz et comment Le Chenit finit par s'en dessaisir.

Pâturages et joux

Avant de traiter des terres et près au territoire du Chenit, passons en revue les nombreuses concessions faites par la commune, surtout dans la chaîne du Risoud.

Le consortium Jacques Meylan, notaire, François et Jean Roy disposait d'un pâturage et d'une fruitière en la Tornaz. La reconnaissance d'égrège Jacques ignore cette propriété pour la bonne raison qu'elle dépendait de la mayorie de Vallorbe. Le chalet ainsi situé prit par la suite le nom de Mont-de-Cire.

A pied d'œuvre, les Rochat obtinrent la concession d'une partie des forêts s'allongeant au couchant du Brenet et de *Rochatville*.

Ce secteur comprenait trois parties :

La Combaz du Praz de l'Or (à ne pas confondre avec la Gouille à l'Or sur le territoire de Vallorbe) occupait l'extrême nord. En août 1573, Vincent, Claude et Michel Vallotton obtinrent la concession de ce terrain. Mais l'entreprise échoua. Etienne Vallotton, héritier de l'un des anciens possesseurs, vit ses biens subhastés, en janvier 1599.

Alors François et Jonas Rochat profitèrent de l'occasion pour acquérir la pâture au prix de 700 florins. Le haut de la roche de la Tornaz servait de limite vers orient.

Les Cernies, des mêmes François et Jonas s'étendaient au midi de leur Combaz précitée. Il s'y trouvait des bois, des pâturages, des *râpes*, voire un coin de pré. L'acquisition de cette propriété par les Rochat remontait à 1594.

Au levant des Cernies s'allongeaient le pâturage de Jonas, Vaulchy et Loya Rochat. Il s'agissait certainement d'une concession antérieure à la précédente.

Une bande de joux noire non essartée faisait suite aux Cernies du côté du midi. Elle dépendait d'une association de Rochat, entre autres de Pierre dit Piroz, de Jaques et de Petit-Jean.

Les exentes ne signalaient l'existence d'aucun chalet dans ces parages. Sans doute y conduisaient-on le bétail au matin pour le ramener le soir au hameau.

Le Lieu était entré à une date inconnue en possession de la Montagne-des-Plans, hors des limites de La Vallée. Cette propriété fut

cédée à la commune de Vallorbe en 1572, sous réserve de bochéage à perpétuité. Droit cédé en 1773, contre un cantonnement de 80 poses. Transaction approuvée le 24 juin 1773 par la Chambre des appellations romandes¹.

Le vaste carré, d'accès difficile, compris entre les trois lots venus aux Rochat et la frontière de Bourgogne, ne resta pas longtemps à l'abri des défrichements.

Une forêt au sol rocailleux et accidenté, celle de Malevaux, s'étendait au couchant de la Combaz du Praz-de-l'Or. Elle avait été l'objet de diverses concessions.

La partie du levant appartenait, dès 1572, à Esme Rochat. Aucun nom spécial ne lui est attribué.

La montagne de la Racine venait ensuite. Cette propriété appartenait vers septentrion aux communs de Vallorbe, vers midi à la fontaine du Desgouttet. Les bestiaux de la Racine et de la Grand-Combaz s'y abreuvaient de droit.

Ces solitudes, d'abord concédées à des Matthey de Vallorbe, vinrent à vaquer. Les concessionnaires n'ayant pu livrer la cense convenue de 160 sols, L.L.EE. intervinrent. En dépit de la stipulation de 1543, elles incorporèrent la Racine au Domaine. Tôt après, le trésorier Vincent Dachselhofer l'abergeait à Pierre Vallotton, châtelain, sous la modeste ferme de 3 sols et moyennant un entrage de 120 florins (transaction de mai 1595).

L'investiture ou ensaisinement de la propriété s'opéra selon toutes les règles. Le bailli Siméon Vurstemberguer chargea le curial Jaques Rochat de remettre à l'acquéreur une buchille levée à la porte du chalet et une motte de terre.

Divers témoins participèrent à la cérémonie, notamment Claude Bonard, receveur de Romainmôtier, le lieutenant Abraham Clerc du même endroit, Noël Guyaz, receveur de Cuarnens, Pierre de Hennezel, maître de forges et les *contènementiers* des pièces de pâturages voisines.

En ce temps-là, les hoirs de J.-F. Gogeon, d'Orbe amodiaient la Racine.

Le châtelain Vallotton, le répète-t-on, passa reconnaissance tardive de ses montagnes de la Racine et de la Grand-Combaz en 1608.

La possession de Dessus-l'Eschielle se trouvait au midi de la Racine, droit à occident des Cernies. En 1600, Pyroz, Jaques et Petit-

Jean Rochat prénommés confessèrent détenir ce pâturage. Aucun chalet n'y est encore signalé.

Le Malevaux comprenait un dernier territoire, celui d'En-la-Grand-Combaz. Ce pâquier s'étendait «des marques et touches mises à orient, au haut du Risoud, comme seigneurie de nos magnifiques seigneurs pouvoit s'estendre vers occident ; de la fontaine de la Racine au nord, au chemin de la Baume vers le sud».

Etienne Matthey de Vallorbe avait obtenu la concession de cette montagne et fruitière en 1569. Ces biens échurent à Pierre Vallotton avant 1608. On ne sait dans quelles circonstances, aucune cense n'en était exigible !

La commune avait pareillement su tirer parti des hauteurs à occident des anciennes charbonnières Vuilliermin et Piguët. En 1579, le gouverneur Guillaume Rochat les abergea à un consortium de Rochat. Une dizaine de leurs descendants, divis et indivis, reconquirent détenir des tranches de forêt en la Montagne-de-Billiard (1600). Toutes atteignaient la frontière de Bourgogne. Les extentes demeurent muettes sur les limites septentrionale et méridionale de ce mas forestier.

A occident du Séchey, le territoire répondant au nom de *Dernier-Mareschet*, fut l'objet de plusieurs *ventditions* et abergements à des dates inconnues.

L'une des parcelles échut, par voie de subhastation, aux frères Jean, Siméon et Pierre Meylan des Viffourches (1598-1599). Elle ne dépassait pas le grand chemin public séparant les souverainetés de Berne et de Bourgogne (?).

D'autres propriétés s'allongeaient vers le faite de la chaîne, au couchant de Denier-Mareschet. En 1563 et 1583, Le Lieu avait fait deux importantes concessions dans ces parages, à l'endroit dit *En la Montagne du Rizo*, qui jouxte le Pré-à-Jantet.

Quatre bourgeois du Lieu reconquirent ce mas en 1600, savoir : Vaulchy Aubert la moitié, que grevait une cense d'un florin, Claude Perriaux, Jean Gaulaz et Jean Lugrin, $\frac{1}{6}$ chacun, sous la redevance de 4 sols par tête.

Au dernier nommé, Jean Lugrin, appartenait une seconde parcelle, chargée d'une pension annuelle de 4 florins jusqu'à paiement d'un capital de 48 livres à 26 sols (soit de livres parisis), environ 1250 francs d'aujourd'hui.

La commune touchait seule ces redevances. Le souverain s'en réservait le *fief* et l'*omminode juridiction*.

¹ Procédure du Risoud 6/7.

Certains cantons de bois, de cernies, de râpes, pâturage et pré s'étendaient au midi de Dernier-Mareschet, au lieu dit au Chemin-des-Lattes. L'abergement en fut consenti à Petit-Jean Meylan, moyennant la cense de 5 florins petit poids, jusqu'à réemption du capital de 100 florins (1596).

A l'occident du village du Lieu, une série de concessions datent aussi du dernier du siècle.

La pièce mentionnée plus haut du chemin des Lattes atteint au midi au bois et pré d'Antoine Humbercet, lieu dit Chemin-de-Rochejean.

Plus à l'occident, la région des Esserts avait trouvé des amateurs.

En décembre 1594, Antoine Guignard avait acquis des gouverneurs un lot de bois Dernier-les-Esserts. Vu l'entrage élevé de dix florins, la commune renonça à exiger une cense annuelle.

La Montagne du Rizo, à l'arrière des Esserts, avait été l'objet de trois concessions.

La plus ancienne (1583) consistait en un bois au chemin de la Teype. Au moment de la prestation générale de reconnaissance, la propriété appartenant aux Guignard se subdivisait en trois lots : ceux de Jean Guignard de Jean, de Guillaume Guignard et de Jean Guignard fils de feu Pierre. Chaque ayant droit payait 4 sols de cense annuelle. Celle-ci, après rachat du *perentier*, soit la totalité de la redevance, pour le prix de 12 livres, devait être réduite à un sol.

En 1591, d'autres Guignard abergèrent de la commune 12 poses En-Vauguillon, au chemin de la Teype. On y comptait trois détenteurs en 1600, savoir Abel, Guillaume et Jean, de Pierre. La joux commune ceignait de toutes parts le canton forestier des Guignard, libre de toute redevance quelconque.

Le nommé Claude Goy reconnut détenir, au midi du lot des Guignard, une parcelle de bois et de joux noires, sises au Chemin de la Teype. La concession, toute récente, remontait à 1596. La commune n'exigeait non plus aucune cense de l'abergataire.

Les gouverneurs avaient encore concédé d'autres boisés au midi des précédents.

Le bourgeois Jean Martin, acquéreur d'un secteur à La Frasse, près des Esserts, en octobre 1588, en céda la majeure partie trois ans plus tard.

Quatre censitaires reconurent posséder ce terrain en 1600. La partie au nord, soit le tiers et le douzoin, était la propriété de Joseph Reymond. Le douzième suivant de Jean Reymond. Jean Cart disposait

du 3^e quart. Jean Martin, dont la reconnaissance nous manque, devait détenir le quart restant. Le chemin de Rochejean bordait, au levant, ces parcelles sur un certain parcours.

Le pâturage communal enserrait d'assez près les petits domaines de La Frasse. Certains de ces derniers redevinrent vacants. Ils furent bientôt rattachés au commun.

Tout là-haut, les Plasnoz, les extentes ne signalent ni chalet, ni fruitière. Le foin s'amenait au Lieu. En 1600, quatre ayants droit répouderont de cette propriété indivise : Esme, Pierre et Jean Guignard, associés à leur beau-frère Jean Nicolaz. La joux noire régnait, même alors, en maîtresse tout à l'entour.

Concédé en 1548 déjà, le pâturage de la Teype se subdivisa en deux parties avant la fin du siècle : au nord, celle des mineurs Jean et Antoine Viande, au midi celle de Thivent et de Pierre Meylan.

La joux noire se hérissait tant au septentrion qu'au levant ; une roche servait de limite du côté d'occident. Les reconnaissances des intéressés, ce qui surprend, s'abstiennent de signaler une construction quelconque en ces lieux éloignés. La cense exigée de l'ensemble de la pâture s'élevait à 3 florins.

A l'ouest du hameau de Fontaine, le Risoud avait été l'objet d'une double concession, en 1579 et 1588.

Vers l'an 1600, on comptait dans ces parages dix bandes parallèles de boisés. C'étaient, du nord au sud, celles de Reymond-Turbilliet, de Jean Meylan des Esserts-de-Rive, de Jean Piguet de Combenoire, d'Esme Hugonnet, de Mathieu Reymond, enfin une seconde parcelle de Jean Piguet prénommé.

Des cernies et des bois s'étendaient au midi de cette propriété. La commune les louait à deux bourgeois.

La forêt d'En-la-Virebaudaz constituait le prolongement méridional de haut plateau de L'Allemagne. Ce territoire relativement plat, où une ferme venait de faire apparition, appartint d'abord à Jacques Authier. Le lot passa à Antoine Humbercet avant 1600. Il avait pour limites le chemin public longitudinal d'occident, l'arrête de la Grand-Sagne d'orient, le commun et les cernies communales au midi.

Les hauteurs situées à l'occident des fermes de Combenoire attendaient-elles encore leurs concessionnaires ? Les reconnaissances d'Esme et de Piguet ne signalent aucun bois leur appartenant ; tandis que celle des frères Chaillet indique, comme limite nord de leur mas, la possession de Combenoire des Mignot et des Piguet. Dans ces conditions on ne saurait se prononcer.

Pâturages de la commune du Lieu d'après les reconnaissances de 1600, copies d'Auguste Piguet déposées aux ACL XBA 3. Y sont aussi cités les lieux écartés.

David fils de Pierre Reymond du Lieu p. 8 et suivantes

- * La Frasse
- * Au Marest [△] Chenit ? Citée [△] de Jean Piguet

Jean fils de Claude Reymond du Lieu p. 19 et suivantes

- * Pré Jantet

Mathieu fils de Pierre Reymond p. 20 et suivantes

- * La Fontaine des Allamand, jouxte la terre ou maison et appartenances de Abraham Hugonet [△]

Joseph fils de Claude Reymond et ses deux frères Bastian et Guillaume Reymond p. 25 et suivantes

- * A la Frassiz près les Esserts
- * Le Pré à Jantet

Jean fils de Claude Nicolaz p. 33 et suivantes

- * Au Plasnoz

Abel fils de Claude Nicolaz du Lieu p. 35 et suivantes

- * Vers l'Hault Crest
- * Es Cuves [△] dit plus loin Es Couves vers la Borgeysaz, soit les Queues.

Jean fils de Nicolas Nicolaz p. 39 et suivantes

- * Fontaine es Allemands

Jean fils de Aymé Piguet p. 41 et suivantes

- * Fontayne des Allemandz

Pierre fils de Antoine Meylan fils de Pierre Meylan p. 50 et suivantes

- * A la Tépaz

Jean et Jean Guignard du Lieu père et fils p. 53 et suivantes

- * Au chemin de la Tépaz

Pierre fils de Jaques Guignard du Lieu p. 55 et suivantes

- * Au Plasnoz

Esme fils d'Antoine Guignard du Lieu p. 57 et suivantes

- * Dernier les Esserts

Guillaume fils de Claude Guignard du Lieu p. 59 et suivantes

- * En la montagne du Rizo en Vaugillion

Abel fils de Michel Guignard p. 60 et suivantes

- * En la montagne du Rizo en Baugillion

Jean fils de feu Pierre Guignard, faite par Jeanne Reymond sa mère p 60 et suivantes

- * En la montagne du Rizo, lieu dit en Baugillion ou Vaugillion
- * En la montagne du Rizo, chemin de la Tépaz

Vaulchy fils de Guillaume Aubert fils de Guillaume Aubert. p. 61 et suivantes

- * En la montagne du Riso

Antoine Humberst p. 63 et suivantes

- * En la Virebaudaz (sur le Crêt) [△]

Guillaume Lugrin dict Rod p. 68 et suivantes

* En la Frasse au chemin des Mouthioux,  de Madeleine Lugrin à proximité

Jean fils de Pierre Lugrin dict Rod p. 69 et suivantes

* En la montagne du Rizo, le Pré Jantet

Abraham Hugonet fils d'Esme dit Clasnoz du Lieu p. 71 et suivantes

* En la Fontaine des Allemands, une 

Jehan Cart fils de Jean Cart du Lieu p 72 et suivantes

* A la Frasse près des Esserts

Claude fills de Gonin Simon p. 73

* En la Frassiz, une 

Claude Perriault dict Musy p. 74

* Montagne du Riso, Pré Jantet

Claude fils de Claude Goy p. 75

* La montagne du Riso dernier les Esserts près le lieu appelé chemin de la Tépaz

Jean Gaulaz (Golay) + Elisabeth Nicolaz p. 75

* En la montagne du Rizo auprès du morcel appelé le Pré à Jantet

Madeleine fille de Pierre Lugrin dict Rod p. 75

* En la Frassiz, au chemin du Monthioux dessoulbs le tresnel

Thyvent fils d'Anthoine Meyland dict Perrod, résidant au Séchey p. 81

* En la Teypa

Jehan fils d'Anthoyne Meylan p85

* En Vifforches, une 

Siméon fils d'Anthoyne Meyland p. 89

* Es Vifforches mas dans lequel Pierre et Jehan Meyland ses frères ont édifié une 

Pierre fils d'Anthoyne Meyland du Séchey p.

* En Vifforches, la part d'une pièce de terre sur laquelle ont édifié leur maison 

Jean fils de Jaques Rochat des Charbonnières p. 94

* En Mallevaux

Pierre fils de Jaques Rochat p. 97 a

* En Mallevaux

Jaques fils d'Esme Rochat p. 100

* En Mallevaux

Loys fils de Guillaume Rochat des Charbonnières p. 101

* En Mallevaux

Vaulchier Rochat fils de Guillaume Rochat des Charbonnières p. 102

* A la Tornaz

* En Mallevaux

Jonas feu Vaulchier Rochat p. 103

* A la Cornaz, une 

Jonas fils de Michel Rochat p. 105

- * En l'hault de l'Espinaz, une ⚡
- * A la Combaz du Praz à l'or
- * Es Cernies

François fils de Pierre Rochat dit Piccottet p. 107

- * A la Combaz du Praz a l'Or
- * Es Cernies
- * Dessus l'Eschielle
- * En l'hault de l'Espinaz, une ⚡

Jaques Mignot du Lieu résidant en Combaz Neyre p. 111

- * En Combaz Neyre, une ⚡

Anthoyne fils de Thyvent Piguet avec Suzanne fille d'Anthoyne Meylan p. 111

- * En Combaz Neyre, une ⚡

Jehan fils de Thyvent Piguet du Lieu résidant en Combaz Neyre p. 113

- * En Combaz Neyre, une ⚡

Jehan fils d'Anthoyne Meyland résidant aux Essertz de Rivaz p. 116

- * Es Essertz de Rivaz, une ⚡

Pierre fils de feu Theodole Aubert p. 113

- * En la Tilliettaz des Marest, une ⚡

Claude Bezenson du Lieu résidant aux Essertz de Rivaz p.

- * Es Esserts de Rivaz, maisons, granges etc... ⚡⚡

Anthoyne fils de Gros Pierre Meyland demeurant au Sauliat, soit à l'Escoffery, terroir du Lieu, p. 117

- * En la Borgeysaz, une ⚡

L'ABBAYE

François fils de Pierre Rochat p. 215

- * Sagne Wagnart, une ⚡
- * Une partie de la montagne de Chichevaux

Jehan fils de Pierre Rochat p. 216

- * Montagne de Chiechevaux

Joseph fils de Pierre Rochat p. 218

- * Montagne de Chiechevaux
- * A la Tornaz, ... la fruitière d'égrège Jaques, François et Jean Roy d'orient ⚡

Jonas fils de Pierre Rochat

- * Sagne Wagnart, une ⚡
- * Chiechevaux

Pierre feu Jehan Rochat p. 220

- * Chiechevaux

Abraham fils de Jehan Rochat p. 221

- * Chiechevaux
- * Sagne Wagnart, une ⚡

Jaques Rochat feu Jaques Rochat p. 222

- * Sagne Wagnart, une ⚡
- * La Tornaz
- * Chiechevaux

Anne fille de Jaques Rochat relicte de feu Claude Rochat p. 222

- * Sagne Wagnart, une ⚡
- * Partie de la montagne de Chiechevaux

Pierre Dhenizel seigneur de la Robelle à présent résidant es
Forges sus Vallorbes, p. 231

- * Sagne Wagnart
- * Les Epoisats, une fruitière soit montagne avec les maisons,
granges, chalets constructz et édifiés sur icelle ⚡⚡

Humbert Malherbe bourgeois et châtelain d'Orbe p. 223

- * Mazel, une fruitière ⚡

Pierre Vallotton châtelain de Vallorbe p. 233

- * En la Grand Combaz, bois et pât.; à la Racine, fruitière ⚡

Pierre fils de feu Théodore Aubert p. 113

- * En la Tillietaz, une ⚡

Joseph, Jehan et Guillaume Aubert p. 114

- * En la Tillietaz, une ⚡

Hypolithe Rigaud bourgeois et marchand de Genève p. 237

- * En Bonport, divers bâtiments industriels. ⚡⚡

Il faut encore rajouter à cela:

Claude fils de Gonin Symon p. 73

- * En l'essert J. Riguin

Magdeleine fille de Pierre Lugin p. 75

- * En l'essert Jehan Riguin

Jehan fils de Guillaume Reymond du Lieu p 14

- * En l'Essert Jehan Riguin

Claude Perriault dict Musy

- * En l'Essert de Jehan Riguin

Le territoire dit En l'Essert de Jehan Riguin,* ne devrait être
autre que la zone occupée actuellement par le chalet des Esserts
et environs. Il se peut que d'autres propriétaires en aient eu
aussi des parcelles, la liste ci-dessus n'étant pas exhaustive.

Ces listes ne tiennent pas compte de toutes les fruitières
situées à la Vallée, la plupart sur le Mont-Tendre, d'autres
dans les environs de Praz-Rodet, possédées par des communes
ou des particuliers de plaine. La carte 1572 de la page suivante
montrera quel pouvait être l'extension de notre patrimoine al-
pestre quelque vingt-cinq ans avant 1600.

On a pu le constater, les chalets du côté du Risoud sont en-
core inexistants. Dans tous les cas seul celui de la Grand
Combaz a été signalé.

Nous reproduisons ci-dessous la reconnaissance qui le concerne.

- * ou Riguin

Reconnaissance d'honn^{ble} Pierre Vallotton, chastellain
de Vallorbe, 17.4.1608.

903/ ... reconnoit tenir & posséder à cense annuelle d'iceux nos dicts Souverains Seigneurs la montaigne fructiere piece & possession suivante size & jacente au confin de la Vallée du Lac de Joux. Premièrement des biens vendus par la commune du Lieu à honneste Esthienne Mathey dud. Vallorbes (acte receu par égr. Theodolle Meyland le 14.11.1569): assavoir, 1 morcel de pasquier que bois, assis au confin du Lieu, au lieud. En La Grand Combaz, jouxte les marques et touches mises par lad. comm. d'orient; l'hault du Rizo, comme la seigneurie de nos magn. Seig... se peust sestendre d'occident; le chemin de Baulmes de vent; la fontaine de la Racine de bize. Reversé toutesfois cent pas devers le soulleil levant, que demeurent par indivis (la d. commune et le d. conf) pour l'aisance de lad. fontaine ... sans charge d'aucune cense...

904/ - Item tient à cens annuel en vigueur d'abberg. duquel la teneur s'ensuit de mot à mot: Nous Vincent Dachsel Hoffer, trésorier du Conseil estroit de la ville et canton de Berne savoir faisons comme soit que divers particuliers ayant cy devant tenu en admodiation 1 pièce de montaigne, size rièrè la Vallée du Lac de Joux, Le Lieu et Charbonnières, appelée Montaigne de la Racine, soubz la ferme et prix de 160 s. par an; et faulte de paiement desquz le recepveur de Rommainmôtier l'auroit par révocation de la d. admodiation retirée, entrée, incorporée au domaine de nous souverains seigneurs. - Et est ainsy que honn. et discret Pierre Vallotton, chastellain de Vallorbes, désirant joindre lad. pièce de montagne à la sienne contigu, en auroit présenté requête à LL.EE. a laquelle pour diverses considérations et pour mieux conserver les destris de leurs estatz confinans à ceulx de Bourgogne, la luy avons donnée en abbergement et emphitéose perpétuelle; icelle limittant et boennant comme s'ensuit: jouxte la montaigne dud Vallotton abbergataire de bize; la montagne des Rochat et de certains aultres du Lieu de vent; la dite montagne desd. Rochat d'orient, les confins de Bourgogne d'occident; avecq toutes ses commodités et app. universelles. Cense... (avecq lodz et ventes en cas d'allienation) 3 s. ... à la St Michel aussy de cent & vingt florins d'entrage pour une fois par nous promptement receus dont les en quittons mandans à tous officiers de nos dicts Seigneurs de le maintenir & protéger au possesoire de la dicte pièce à teneur du present abbergement & semblablement au commissaire dudict lieu de l'Insserer aux volumes & Reconnoissances de leurs dictes Excellences en viegueur diceses cellees de nostre sceau ordinaire & signee par le commissaire general de leurs estaz ce troysiesme de May mille cinq cents nonante cinq (1595) signee par egrege Morattel le vingt & troysiesme jour du mois de May l'an courant mille cinq cents nonante cinq (1595) Je Jaques Rochat curial de Rommainmostier soubz du commandement de honoré & prudent Simeon Vurstenberguer seigneur Ballifs audict Rommainmostier me suis transporté en ladite montagne et possession de la Racine avec ledict Pierre Vallotton. Et icelluy, à forme et bon voulloir de mesdicts Seig. et command. dud. s. ballif, mis et induict en la vraye possession de ladite montagne et pos. par ... d'une buchillie de bois prins en la porte du challet qui est en dicte pièce et d'une motte de terre sur icelle levée, en présence d'honn. Guillaume Truan, Pierre Matthey l'esné dudict Vallorbes, et Loys Rochat des Charbonnières, contenementiers de la piece joignant la susabbergée - Signé par égr. Rochat... en présence d'egr. Claude Bonnard recepveur, Abra. Clerc lieutenant de Rommamostier, Noel Guyaz recepveur de Cuarnens, noble Pierre Dhenisel seigneur de la Robelle, résidant aulx forges sus Vallorbes, tesmoings requis.

Note sur la reconnaissance de Pierre Vallotton

Si l'on considère la carte de 1572 que l'on découvrira plus loin, on constate que le mot de fruitière (fruitière, fruitière), est toujours accolé à un bâtiment. Il semblerait donc que l'on puisse faire de même avec le cas qui nous préoccupe.

Cependant l'analyse de la reconnaissance du 17.4.1608 de Pierre Vallotton, châtelain de Vallorbe, nous fait comprendre que "la montaigne, fruitière, pièce & possessions suivantes size & jacente au confin de la Vallée du Lac de Joux" comprend le tout des possessions du dit Vallotton au moment où il va passer reconnaissance de ses biens que l'on décrit ensuite seulement, et cela en deux chapitres.

Au chapitre premier, il débute ici par premièrement, nous trouvons, vendu à Esthienne Mathey de Vallorbe par la commune du Lieu le 14.11.1569 (nous ignorons la date de revente de cette parcelle à Vallotton) "l morcel de pasquier que bois, assis au confin du Lieu, au lieu. En la Grand Combaz..." Il n'est nullement question ici d'une fruitière. Il est encore moins parlé d'un bâtiment ou chalet quelconque. Il y a donc lieu de considérer cette zone, même encore en 1608, comme vierge de toute bâtisse.

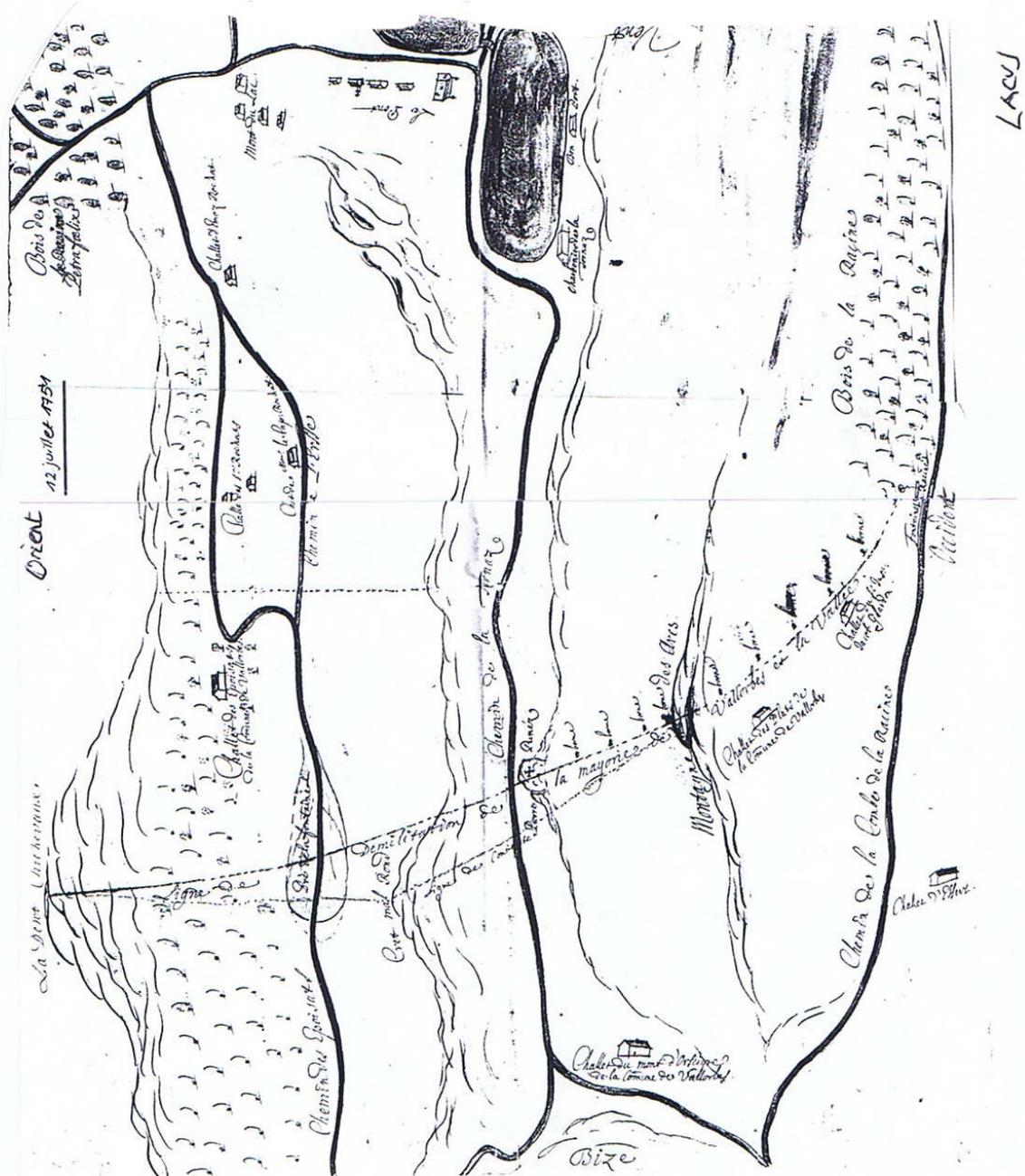
Au chapitre second, nous découvrons la montagne de la Racine. Celle-ci aurait été abergée antérieurement à un quidam, lequel n'aurait pas pu s'acquitter des taxes à payer à LL.EE. Taxes qui elles non plus n'auraient pu être réglées par la commune du Lieu elle-même, était-elle à ce point en manque de liquidités ?, commune par ailleurs amodiatrice de la zone en vertu de l'acte de 1543. Toujours est-il que la montagne, à cause précisément de cela, était retombée dans les mains des ces Messieurs de Berne qui procédèrent eux-mêmes à une nouvelle vente. L'acheteur n'est autre que Pierre Vallotton qui prend possession de cette montagne en 1595. Un chalet y existe, construit par les précédents occupants, puisque c'est en celui-ci que l'on procède à l'action symbolique qui scelle le marché, celle de prendre une buchille de bois à la porte du bâtiment.

Le dit Vallotton fait aussitôt adjoindre cette montagne à la sienne déjà existante à bise, celle de la Grand Combe, plutôt le territoire que cette désignation englobe, restant plus à l'ouest, séparée du lot par les propriétés des Rochat des Charbonnières et le reliquat de celles des gens du Lieu.

Suite à cette démonstration que nous espérons correspondre à la réalité, nous ne pouvons pas fixer une date pour l'établissement du premier chalet en cette zone. Ce fut simplement à la Racine (future zone Muratte - Chalet des Plans) et avant 1595.

Maintenant serait-ce donc un ou plusieurs Rochat des Charbonnières qui auraient ainsi établi le premier chalet d'alpage sur le territoire de la commune ? La chose n'aurait rien d'impossible. La concurrence fut rude à l'époque pour la possession de cette zone entre les gens de Vallorbe et ceux d'ici.

Carte 1751 de la région Cernies - Mont d'Orzeires



Situation des alpages privés - ils l'étaient tous à l'époque - d'après le registre des passations à clos et à record de la commune du Lieu - ACL EA 9 - établi au début du XVIIIe siècle par le notaire David Nicole, par ailleurs aussi secrétaire de la même commune.

Passation à record faite à la faveur de mons:
De Blombier de la montagne de la Fayse le 3^{me} février 1705.
Voir Crest & Chatron p.

Passation à record faite à la faveur de mons:
Demuralt bourgeois de Berné de la montagne
acquise de Claude Rochat le 2^e 2^e Xbre 1712

Passation; Reception pour Communier
dans la commune du Lieu, au s^r Isaac Rochat du
Pont le 4^e 9^{bre} 1713.

Passation à record faite à la faveur dudit s^r
Isaac Rochat, de son bien acquis à L'Epine & de
sa montagne des Cornies le même jour . . . 4^e 9^{bre} 1713.

Passation à record à la faveur du noble seig:
D'Eschichens d'un mas de bled & paturages acquis à
Cornies provenus de Michel Rochat le . . . 8^e Janvier 1715.

Passation à record à la faveur de m^{re} le Capre
Jean De Bausobre de Morges de deux parcelles
de paturages renfermées, du Crest à Chatron dans sa
montagne du Crest à Chatron le 14^e 9^{bre} 1716.

Passation à record à la faveur du s^r David
Aubert, du Lieu de la montagne des petits Eperts
acquise par mons^r D'Eschichens; le 9^e 8^{bre} 1717.

Du 2 Xbre 1709. Passation a record Crest à Chatron. Le conseil assemblé a comparu David Aimé Rochat des Charbonnières, lequel represente comme quoy il est en dessein de vendre sa montagne pour se debarasser et qu'avant ce il prie qu'on la luy passe a pré clos a record, ce qui luy a été accordé pour le prix principal de 600 florins outre 1/2 pot pour chaque conseiller & un repas aux sr Douzes (le bois & chemins & tous autres droits hors de l'herbage réservés).

- Passation à record à la faveur du seigneur
De Blombier de trois particules de pâturages à la
Saipe & au fau touché le 9^e 8^{bre} . 1717. 22.
- Passation à record à la faveur de mons. le
Lieutenant Collonel Thomasset d'Orbe des grands
Esports de l'ordon & la grand fôrme le 9^e 8^{bre} . 1717. 26.
- Passation à record à la faveur de Jonas Aaron
Rochat des Charbonnières d'une pièce de pâturage à
la Pacire le 2^e Janvier 1721. 29.
- Passation à record à la faveur de m^{rs} le ministre
harmand d'une pièce de pâturage rien malesaux
le 5^e 8^{bre} . 1722. 32.
- Passation à record à la faveur de m^{rs} le .
Collonel De Beaussobre de morges de deux particules
de pâturages renfermées dans la montagne du fôr à
Chatron le 11^e 8^{bre} . 1722. 34.
- Passation à record à la faveur des ^{seigneurs} Abram
et David Liguet, de Comberrière d'une pièce de
pâturage au fau touché le 1^{er} Avril. 1726. 37.
- Passation à record à la faveur des ^{seigneurs} voisins
de feu Jean François Rochat pirod des Charbonnières
d'une pièce de terre vers ch^z le bonhomme le 1^{er} Avril, 1726. 40.
- Passation à record à la faveur des s^{rs} Michel,
& Abram Rochat beaux frères du même lieu d'une
pièce de pâturages vers ch^z le bonhomme le 1^{er} Avril. 1726. 44.

Passation à record à la faveur d'h^{ble} Moïse
Cant de la fontaine aux allemands d'une pièce
de pâturage au lieu dit au fau touché le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur des s^{rs} Michel
& Jean Isaac Rochat & indivis de la fontaine d'une
pièce de pâturage vers chés le Conkörn en
maleveaux le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur d'h^{ble} Mathieu
Guignard chés Claude de ses pâturages de la grand
battiaz le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur des h^{bles} Abrâm
Isac, Pierre, Jacques, & Joseph fils du s^r David
Liquet de Conbéroire de leur montagne du fau
touché le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur d'h^{ble} Abrâm
frère Abrâm Cant de la fontaine aux allemands
d'une pièce appelée ven chés belin le . . . 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur d'h^{ble} Isaac
Lonchamp de ven chés palet d'une pièce à la
Faipe le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur des h^{bles}
Abel & Joseph Nicoulat dirgonnetax de la
fontaine aux allemands de leur pâturage
à la Faipe le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record pour le ^{dit} David et
Meylan des Eperts de Rive d'une pièce audit
lieu le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur du s^r Jean
Meylan des Eperts de Rive d'une pièce audit
lieu le 1^{er} Avril 1^{er} Avril 1726.

Passation à record de tous les palurages des
plaines appartenans aux vicoules de Guignard
le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur des frères
Nehemie & Jean Despraz de la frappe par eux
vendus à m^r D'Eschilhenis renfermés dans sa
montagne des Eperts le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record pour le s^r Simon Meylan
afres ^{dit} Brun d'auveret de sa pièce audit lieu le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur de l'hoirie de
feu Simon Meylan tanneur du sechet d'une
pièce vers chés le bonhomme le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur d'ht^e Pierre
Meylan des viffourches d'une pièce vers chés le
bonhomme le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur d'ht^e Pierre
Rocheat condonnier des Charbonnières d'une pièce
de pâturage en malevaux le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur des h^{tes} Pierre
& Moysse Guignard cousins du seillon de leurs
pâturages de la Faïpe le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record, à la faveur des hoirs de
feu David Rochat de l'Epine d'une pièce audit
lieu & sur la roche de bonhomme le 1^{er} Avril 1726.

Passation à record à la faveur des sieurs
Cap^{re} & Moysse Reymond oncle & neveu du Sieu
de leur montagne de la Faïpe le 10^{er} Juin 1726.

Passation à record à la faveur d^hte Pierre
part de la fontaine aux allemands d'une pièce
audit lieu & à la Faïpe le 26^{er} 8^{br} 1726.

Passation à record à la faveur du s^r Pierre
Abram Rochat des Charbonnières de sa montagne
de vers chés le bonhomme le 26^{er} 8^{br} 1726.

Passation à record à la faveur de mons^r
l'Esp^r Ballival Rochat du Pont, de sa
montagne du Présent & de sa Reception pour
Prémier le 27^{er} fevrier 1727.

Passation à record à la faveur du noble sieg^r
D'echichens d'un aquis fait des Despraz & de l'hoirie
Golay renfermés dans sa montagne des petits
Esport le 20^{er} 7^{br} 1728.

Passation à record à la fav^r de m^r le p^{oll}onel
Storriasset de Lordon d'orbe; de Lordon renfermé dans
sa montagne des Esport le 20^{er} 7^{br} 1728.

Fichier des alpages

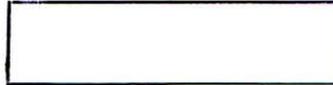
Es Cernies F 119 bis (3)

30 XII 1594

Acte de vente. La commune vend à Jonas fils de feu Michel Ro-
chat et François fils de feu Pierre Rochat dit Picotet des Char-
bonnières son cousin, prés, cernies, pâturages, bois et râpes
existant au-dessus des Charbonnières, jouxte la terre et pos-
session du dit Jonas Rochat acheteur, de Vauchy et Louis Rochat
frères.

Dessus l'Echielle au dit
Pierre Rochat dit Pirod,
Jaques fils d'Aimé Rochat,
Petit Jean Rochat
Vauchy et Louis Rochat

terre des dicts
acheteurs et de
tous les dits Rochat



Vallotton de Vallorbe
abergé par la commune
du Lieu à Vincent
Vallotton

Six vingt florins

Jonas Rochat
Vauchy et Louis Rochat

Confins de la Tornaz rière le Pont, le Pourche 22 octobre 1694
F 119 bis (3)

Maître Jean François feu Moyse Rochat de Billard, Charbonnières,
a vendu à Michel Rochat l'ainé de l'Epine. 150 florins + 11 florins
de vins. A occident et à vent, héritiers de Jean Rochat Petet,
à orient David Rochat Petet.

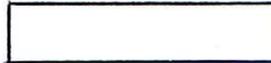
A la Tornaz, rière le Pont
F 119 bis (3)

30 mars 1695

Acte de vente. Elisabeth Rochat (son grand-père est David Rochat
assesseur consistorial du Pont, son père est Abraham Rochat) fem-
me d'Abraham fils du sieur Claude Rochat assesseur, vend à
Michel Rochat l'ainé de l'Epine; pour 500 florins + 7 florins
6 sols de vins honoraires + 15 florins de vins bus:

Michel Rochat

terre des particuliers
du Pont



Michel Rochat

La Roche de bec

A la Baume notaire Jean Jaques Aubert ACV Dh 1 vol. 2 23 III 1696

Claude Rochat assesseur consistorial achète une pièce de terre
de 44 toises à la Bomaz, pour 44 florins, de Isaac feu David
Rochat des Charbonnières. Témoins: David Rochat charpentier des
Charbonnières, David Rochat de l'Epine.

Es Cerniets F 119 bis (3)

12 juillet 1700

Acte de banalisation, mise à ban, en faveur de Michel Rochat
de l'Epine, armurier, six poses en bois en trois bouquets dessus
sa pièce de l'Espine, dite Es Cerniets

David fils de Vauchy Rochat

sieur Rochat



commune de Vallorbe

David feu Jean Rochat

En Mallevaux notaire Jean-Jaques Aubert ACV Dh 1 28 II 1701

Acquis de Michel et Moysse Rochat frères contre David feu Moysse Rochat petesjean dud. Lieu pièce de pâturage lieu dit en Mallevaux indivise avec Jaques David Rochat petesjean frère du vendeur. Avec chalet, citerne et oge, avec le fumier. Limitant la terre soit commun des hon. Jean Isaac et Héhémie Rochat d'orient, le sieur Charles Favre de bise et occident, et Abraham Rochat petesjean et autres de vent. 1400 florins de principal, 60 florins six sols pour les épingles.

Sur l'Echelle rière Mallevaux

22 IV 1701

Notaire Jean Jaques Aubert, ACV Dh 1

Acquis de Claude Rochat assesseur consistorial des Charbonnières de Jean Isaac Rochat petesjean, agissant au nom de sa femme Marie Rochat, la part et portion à sa femme appartenante d'une pièce de pâturage size rière les Charbonnières lieu dit sur l'Eschelle rière Mallevaux indivise avec Abraham Rochat frère de la dite Marie. Limitant le touttage de la dite pièce, les communs du vendeur et de son frère Néhémie Rochat d'orient. La montagne du sieur Chât. Favre de Vallorbe d'occident, les pâturages du sieur Michel Rochat justicier acquis ci-devant de David Petesjean avec le partissant de bise, ceux du dit acquisateur et de Moysse et Abraham Rochat frères de vent.

En Mallevaux

5 août 1701

Notaire Jean Jaques Aubert ACV Dh 1

Cession et remise pour les sieurs Michel et Moysse Rochat frères indivis des et contre Jaques David feu Moysse Rochat petesjean de sa part et portion de pâturage rière l'Echelle lieu dit Mallevaux. Limitant les communs du sieur Claude Rochat acquis nouvellement de vent, ceux du chât. Favre de Vallorbe d'occident et de bise. Ceux de Jean Isaac et Néhémie Rochat d'orient. 1500 florins + divers.

En Mallevaux

5 août 1701

Notaire Jean Jaques Aubert ACV Dh 1

Cession et remise pour le sieur Claude Rochat assesseur consistorial contre Abraham Rochat petesjean. Qui cède sa part de pâturage indivise avec le sieur Claude Rochat. Au lieu dit Mallevaux soit sur l'Echelle. Limitant les pâturages de Jean Isaac et Néhémie Rochat frères d'orient. Ceux du châtelain Favre de Vallorbe d'occident. Ceux de Michel et Moysse Rochat acquis de David et Jaques David Rochat petesjean de bise, ceux du sieur Claude et Abraham et Moysse Rochat frères de vent. 1200 florins. 37 florins six sols d'épingles, outre 37 florins 6 sols de vins bus.

En Mallevaux

9 janvier 1702

Notaire Jean Jaques Aubert ACV Dh 1

Acquis par Michel Rochat des Charbonnières tant à son nom qu'à celui de son indivis contre Néhémie Rochat petesjean une pièce de pâturage indivise avec Jean Isaac petesjean son frère, lieu dit Mallevaux, limitant la terre du sieur Claude Rochat d'orient, ceux de l'Epine de bise, la terre d'Abraham et Moysse Rochat de vent, les pâturages de l'acquisiteur et de Claude Rochat d'occident, 1170 florins 35 florins d'épingles + 20 florins de vins bus.

En Fau-rouché (région Christine)

19 avril 1702

Acte de partage entre Abraham Cart l'aîné et ses trois fils David, Abraham et Moysse Cart (+ une fille, Marie Cart). Il y est dit: "Et pour leur montagne et pâturages ils restent indivis

entre les quatre partissants par égale portion, et aussi la combe entre les 3 frères sous condition que le chalet se devra achever de bâtir entre les dits 3 frères".
Une bâtisse en cours dont nous ne retrouverons pas trace. D'ailleurs pourquoi construire un chalet alors que les pâturages étaient proches de leur maison (Chez Moïse Cart) et qu'on pouvait rentrer le bétail le soir ? Ces pâturages ont été passés à clos et à record en 11726. Voir à cet égard E9.

Vers le Bonhomme notaire Jean Jaques Aubert ACV Dh 1 6 nov. 1702

Cession pour Michel feu Isaac Rochat de la Cornaz contre Suzanne feu David Rochat Pyrod femme de Pierre fils de Siméon Meylan des Viffourches pâturages sis sur le Bonhomme lieu dit la Cergniat. 625 florins.

Les Cernies notaire Jean Jaques Aubert ACV Dh 1 25 novembre 1702

Isaac Rochat armurier à l'Epine a vendu à David fils de Vauchy Rochat tanneur une pièce de pâturage avec chalet et citerne soit commun sis rière l'Epine sous la roche dezer (Roches des Aires) limitant les communs et erres de l'acquisiteur d'orient et de vent, celle de Charles Favre et de Mons. d'Essert d'occident, la commune de Vallorbe debise, 1500 florins + divers. Il s'agit probablement des Grandes Cernies.

En Mallevaux notaire Jean Jaques Aubert ACV Dh 1 9 avril 1703

Acquis d'Abram Rochat fils du sieur Claude Rochat assesseur consistorial contre Moyse (ses frères seraient Isaac et Claude Philippe) feu Abraham Rochat Pyrod son cousin. Portion de pâturage en Mallevaux soit au Grand Crêt. Indivise avec son frère et sa soeur. Tant en chalet, jardin, champ et pré et commun, limitant les communs de Claude Rochat de bise, ceux de Jonas et des sieurs Michel et Moyse Rochat d'occident; ceux d'Abraham Rochat maréchal et des hoirs de David Rochat d'orient, ceux de Michel Rochat et frères de vent. 700 florins.

À la Tornaz F 119 bis (3) 7 mai 1703

Acte d'acquis. Michel Rochat armurier feu François Rochat de l'Epine vend à Jean Félix Rochat du Pont son neveu, pour 1100 florins + 25 florins d'épingles + 30 florins de vins, A la Tornaz, confins et territoire du Pont, maison, curtil, prés, champs, pasturages, costes, rappes et broussailles. Le Haut des rochers, certaine quantité de pâturage.

A la Taipe et aux Ordon Passations à clos et à record, E9
3 février 1705

Jean Jaques Crinsoz, seigneur de Colombier, absent. Représenté ici par les sieurs et égrège Moyse et David feu le sieur David Nicoulaz du Lieu propriétaires antérieurs de la montagne. 700 florins. Rochat notaire.

12 janvier 1726
Si les seigneurs de Colombier viennent à acquérir une pièce de terre enclavée dans leur propriété, elle sera soumise aux mêmes conditions.

Un plan de 1712 donne à découvrir un chalet dans le haut de la propriété avec dans le bas la maison du seigneur de Colombier et quelques pièces de terre labourable, à vent de Fontaine aux Allemands (ACL GAB4).

Crêt à châtron ACL A1 2 déc. 1709

David Aimé Rochat est en dessein de vendre sa montagne du Crêt à Chatron. Et qu'auparavant on la lui passe à pré cloz a record,

pour le prix de 600 florins outre 1/2 pot pour chaque conseiller & un repas aux sieurs Douzes (le bois & chemins & tous autres droits hors de l'herbage réservés).
Propriété vendue plus tard à de Beausobre de Morges, en 1716.

Montagne de l'Echelle Passations E9 2 déc. 1712

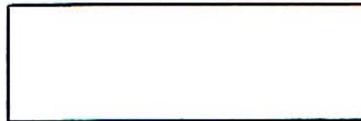
Samuel Demuralt, bourgeois de Berne, fruitière antérieurement de Calude Rochat, assesseur consistorial. 500 florins + 60 florins pour les vins.

Montagne et pâturage sis à bise de l'Epine 4 nov. 1713

Passations E9. Isaac Rochat de l'Epine feu le capitaine Abraham Rochat du Pont passe à record sa montagne et pâturage qu'il a acquise (la ferme aussi probablement) de David (probablement meunier à Bonport) feu Vauchy Rochat. Avec l'enclos des Cernies.

Demuralt + chatelain Favre de Vallorbe

L'Epine, clédar



Commune de Vallorbe
Roche des Aires

Michel Rochat.

Pour 250 florins. Le même jour réception d'Isaac Rochat comme bourgeois de la commune du Lieu pour 350 florins + 50 florins de vins.

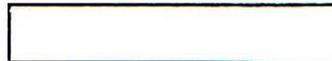
Note: Isaac Rochat venait d'acquérir des biens rière l'Epine consistant en maison, champs, prés et pâturages.

Es Cergnes (les Cernies) F119 bis (3) 7 déc. 1713

Acte de vente. Michel Rochat, armurier de l'Epine, vend à noble et généreux Gabriel du Gard, seigneur d'Echichens, un mas consistant en champ, prés, bois et rape, le tout à record. Depuis le clédar des Cernies tirant droit sur la Roche par le mur qui y est et depuis là tout ce qui peut leur appartenir de bise.

Isaac Rochat
Jean Isaac Rochat armurier

Pâturage du vendeur
et celui d'Isaac Rochat



montagne de la
commune de Vallorbe

Jean Félix Rochat et
Abraham Dépraz

Es Cernies passations E9 8 janvier 1715

Passations à clos et à record pour le seigneur d'Echichens, Gabriel Dugard, montagne et pâturages acquis de Michel Rochat l'aîné de l'Epine, beau-père de Jean Pierre Guignard de l'Epine. Compris les champs et autres biens dépendants, au lieu dit Es Cernies, acte d'acquis du noble seigneur reçu d'égrège Fazan d'Apples (ou Fazon) le 7e Xbre 1713.

Champs, pâturages, montagne à
Isaac Rochat + 2 morcels de terre à
Jean Isaac Rochat

pâturage restant à
Michel Rochat avec celui
du dit Isaac Rochat



commune de
Vallorbe

Félix Rochat +
Abram Dépraz

pour 275 florins

En Mallevaux passations E9

14 novembre 1716

Passation à clos et à record en faveur du capitaine Jean de Beausobre, bourgeois de Morges, capitaine d'une compagnie au service du roi de France. 2 particules de pâturage et montagne acquises l'une de Jeanne Develley femme de David Aimé des Charbonnières l'autre de Isaac Rochat de l'Epine au nom et comme tuteur de Jaques David Rochat son beau-frère des Charbonnières à présent hors du pays. Particule en Malevaux et indivise avec une particule du sieur Néhémie Rochat, officier des Charbonnières.

Montagne de Beausobre

Guillaume Rochat
de la Cornaz



Demuralt de Berne
David Amey de Vallorbe

Confins du village des
Charbonnières

300 florins.

La Racine ACL F 48

17 juin 1717

Vente par Jonas Aaron Rochat des Charbonnières à Daniel fils de M. le châtelain Favre de Vallorbe, partie de sa montagne et particule existante rière les Charbonnières, lieu dit à la Racine. Pour 1300 florins + 45 florins de vins.

Souveraineté

montagne
appartenant au
capitaine de
Beausobre



Monsieur le
châtelain Favre
de bise

* se réserve l'abreuvement de 4 vaches

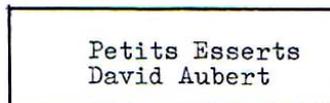
Les Petits Esserts passations E9

9 octobre 1717

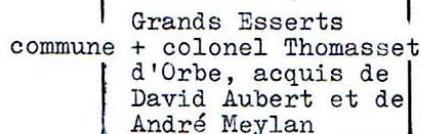
Passation à clos et à record en faveur de David Aubert des Petits Esserts, repris par d'Echichens - Gabriel Dugard - à une date indéterminée. David Aubert est fils de feu égrège Abel Aubert.

Souveraineté d'occident

Dépraz de la
Frasse



montagne des hoirs
de feu Josué Golyay
et pièce de pâturage
du gouverneur Lugin
(Pierre Moyse Lugin)
et des Reymond du
Pré Jentet



325 florins + vins.

Es Esserts - A la Grand Combe - les Orçons

9 octobre 1717

Passations E9. Passation à clos et à record en faveur du lieutenant colonel Thomasset (Georges Etienne Thomasset bourgeois d'Orbe) représenté ici par Estienne Rochat du Pont. De ses deux montagnes appelées Es Esserts et A la Grand Combe, avec les terres arables lieu dit les Orçons. Pour 1000 florins + 70 florins de vins. Sans limites précisées. Acquisées de André Meylan, Jonas

et David Aubert.

Fontaine aux Allemands passations E9

9 octobre 1717

Fau rouché

Le Crêt appelé chez Deny

Passation à clos et à record pour monsieur de Colombier, Jean Jaques Crinsoz, seigneur de Colombier. Rière Fontaine aux Allemands et fau rouché, acquises de David Cart - Pierre Meylan charpentier, Abraham et Abel Nicoulaz dit Humbert, celle de Cart, le Crêt appelé chez Denys en dessus les pâturages à Moÿse Cart.

David Piguet de Combenoire	Souveraineté chez Denys en dessus	montagne au seigneur Colombier
	Moïse Cart	

2/ De Pierre Meylan charpentier

Abel Nicoulaz dit Humbert	Montagne du capitaine Reymond chemin anc. Meylan	Moïse et Pierre fils de Pierre Cart
terre arable des Nicoulaz	Pâturage à de Colombier	

3/ Des frères Abraham et Abel Nicoulaz chemin

Colombier	anc. Nicoulaz champs et terres arables des frères Nicoulaz	pâturage acquis des Meylan 175 flo. + 12 fl. vins
-----------	---	--

A la Racine passations E9

2 janvier 1721

Passation à clos et à record en faveur de Jonas Aaron Rochat fils de Moïse des Charbonnières, morcel de montagne, lieu dit à la Racine, au-dessus des Charbonnières.

De Beausobre de Morges	De beausobre de Morges Jonas Aaron Rochat	hoirs du châtelain Favre de Vallorbe 25 florins.
	Samuel de Muralt	

Note: la fille de Jonas Aaron Rochat est sauf erreur Suzanne Rochat.

En Malevaux avec un bâtiment et quelques terres arables

5 octobre 1722

Passation à clos et à record en faveur de François Harmand ministre du St. Evangile. De son pâturage acquis de Pierre feu Isaac Rochat cordonnier des Charbonnières demeurant en Billard. Pour 140 florins + 12 florins de vins.

Moïse Meylan l'ainé du Séchey	Thomasset d'Orbe pâturage des Rochat de la Cornaz	Colonel de Beausobre
-------------------------------	--	----------------------

Malevaux pièce renfermée dans la montagne du Crêt à chatron
Passation E9. 4 décembre 1722

Passation à clos et record en faveur de Jean de Beausobre bour-
geois de la ville de Morges, colonel au service de sa majesté
le Roy de França. Pour 250 florins. Deux pièces de pâturage
en Malevaux acquises de Néhémie Rochat et de Siméon Rochat,
pour le premier acquise le 6 mars 1717, pour le second, acquise
par échange le 28 7bre 1717.

1/
Hoirs de de feu de Beausobre
Isaac Rochat de [] hoirs de David Amey
la Cornaz [] de Vallorbe, à pré-
sents à Pierre Ro-
chat cordonnier.

2/
de Beausobre souveraineté [] de Beausobre
de Beausobre

La Roche de Bonport passation E9 1er avril 1726

Passation à clos et à record en faveur des hoirs de feu David
Rochat de l'Epine, vivant meunier en Bonport. Pour 25 florins
+ vins.

Jean Félix Rochat, avec d
celle provenue de feu Jean
Isaac Rochat
Confins des Charbon- [] Jean Félix Rochat
nières []
Rochat d'orient

Malevaux passations E9 1er avril 1726

Passation à clos et record en faveur de Pierre feu Isaac Rochat
cordonnier des Charbonnières demeurant en Billard, pour 40 flo-
rins + vins.

Demuralt
Mme la colonelle de Beausobre
Mme de Beausobre [] des hoirs de feu
+ Siméon Rochat Abraham Rochat
cordonnier [] Pyrod
Confins des Charbonnières

Vers chez le Bonhomme passations E9 11er avril 1726

Passation à clos et record en faveur de Pierre Meylan des Vyf-
fourches, pour 60 florins + vins.

Michel Rochat et à ses indivis
de la Cornaz
Hoirs de feu [] Michel Rochat
Siméon Meylan [] et ses adjoints
La Grand Côte soit les
Grands Billards

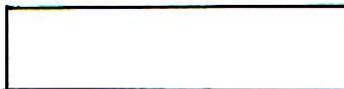
Vers chez le Bonhomme passations E9

1er avril 1726

Passation à record pour l'hoirie de feu Siméon Meylan du Séchey tanneur de son vivant, avec Pierre Meylan porte-enseigne, pour 40 florins + vins.

Champs et bâtiment de Vers
chez le Bonhomme

pâturage à Pierre
Abraham Rochat



Pierre Meylan
des Vyffourches

Grands Billards

Vers chez le Bonhomme passations E9

26 octobre 1726

Passation à clos et record en faveur de Pierre Abraham Rochat assesseur consistorial aux Charbonnières, pour 125 florins + vins, sans atoucher aux terres arables contigues à la maison.

Montagne à Monsieur l'assesseur
baillival Rochat

Colonel Thomasset



hoirs de feu Jean
François Rochat
Pirod, et hoirs
de Siméon Meylan
tanneur + Michel
Rochat

Confins du Séchey

Vers chez le Bonhomme passations E9

1er avril 1726

Passation à clos et record en faveur de l'hoirie de feu Jean François Rochat Pirod des Charbonnières, pour lesquels agissent le capitaine Abraham Reymond assesseur et Michel Rochat assesseur (consistoriaux), beau-père, oncle et tuteur des hoirs, pour 125 florins outre les vins.

Montagne de la Grand Combe appartenant
à M. le Colonel Thomasset

assesseur baillival
Rochat + Pierre Abra-
ham Rochat



Michel, Jean Isaac
et Abram Rochat

maison ou chalet aux dits hoirs
et à d'autres

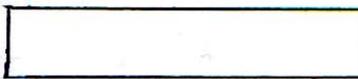
Vers chez le Bonhomme passations E9

1er avril 1726

Passation à clos et record en faveur de Michel et Abraham Rochat feu François, beaux-frères, pour le prix de 125 florins + vins.

montagne de la Grand Combe à
Thomasset

hoirs de feu Jean
François Rochat
Pirod



ministre Harmand

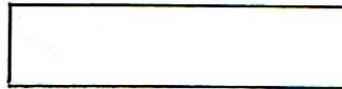
Michel et Jean Isaac Rochat
frères et à leurs indivis

Malevaux vers chez le Bonhomme qu'à la Cornaz! 1er avril 1726
Passations E9

Passation à clos et à record pour les sieurs Michel et Jean Isaac Rochat frères, les filles de feu Aymé Rochat leur frère et Abel Rochat de la Cornaz leur cousin, tous de la Cornaz rière les Charbonnières, pour 175 florins outre les vins.

Madame la colonelle de Beausobre
Monsieur le ministre Harmand
Michel et Abraham Rochat

Pierre Meylan des
Wyffourches



Madame la colonelle
de Beausobre et
Siméon Rochat

champs ou confins des
Charbonnières

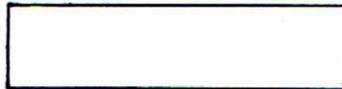
La Frasse passations E9

1er avril 1726

Passation à clos et record en faveur des frères Néhémie et Jean
Dépraz de la Frasse. Pièce de terre à l'occident de la Frasse,
pour 35 foorins + vins.

Droit de souveraineté

pâturage des hoirs de
feu Josué Golay



montagne du Seigneur
d'Echichens

champs et terres arables
de la Frasse

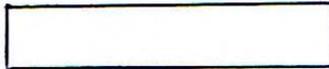
Côte d'Haut-Crêt passations E9

1er avril 1726

Passation à clos et record en faveur de Siméon Meylan assesseur
consistorial du Séchey

montagne des Esserts à
M. le colonel Thomasset
d'Orbe

bien commun de la
commune



La Roche

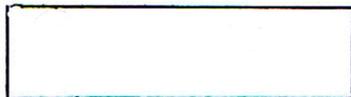
ses champs et terres
arables

Fontaine aux Allemands - La Taipaz passations E9 26 octobre 1726

Passation à clos et à record en faveur de Pierre feu Pierre Cart
de la Fontaine aux Allemands, pour 32 florins 6 sols + vins.

Montagne du capitaine Abraham
Reymond et son neveu Moyse Reymond

De Colombier et
autres



Pièce de pâturage
de Nicolas dit
Gonnettaz

ses champs

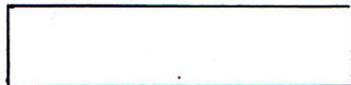
A la Taipaz passations E9

10 juin 1726

Passation à clos et record en faveur d'Abraham Reymond capitaine
et assesseur consistorial et Moyse Reymond son neveu, pour 300
florins + les vins.

Souveraineté

montagne à M. de
Colombier, pâturage
à Isaac Longchamp



pâturage aux
Guignard du Seillon

bien commun, pièces de plu-
sieurs propriétaires

Vers chez Seillon - A la Taïpe passations E9 1er avril 1726
Passation à clos et record en faveur de Pierre fils de Mathieu Guignard et de Moyse fils de feu Jean Pierre Guignard son cousin, pour 70 florins + vins.

droit de souveraineté

capitaine Abraham
Reymond et son neveu
Moyse Reymond



Nicoulas des
Plainoz, pâturage
de Mathieu Gui-
gnard le jeune

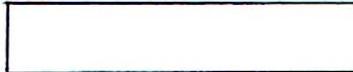
terres arables et leurs
maisons

A la Taraz passations E9 1er avril 1726

Passation à clos et à record en faveur de Joseph Nicoulaz dit Gonnetaz de la Fontaine aux Allemand et Abel fils du sieur Joseph Nicoulas dit Gonnetaz, pour 30 florins + vins.

capitaine et Moyse Reymond

pâturage à Pierre
Cart



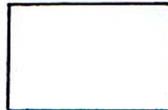
communs, pièce
d'Isaac Longchamp

leurs champs, bien commun

Vers chez Pettet - A la Taïpaz passations E9 1er avril 1726

Passation à clos et record en faveur d'Isaac Longchamp du Lieu, pour 15 florins + vins.

pâturages de Joseph
Nicoulas dit Gonnetaz



montagne au sieur capitaine
Abraham Reymond et Moyse
Reymond son neveu

ses champs et terres arables

Les Plainoz passations E9 1er avril 1726

Passation à clos et à record de tous les pâturages des Plainoz appartenant aux Guignard et Nicoulas, soit:

- * Pierre et Jaques David fils de Isaac Nicoulas
- * Jean Nicoulas leur cousin
- * Joseph Guignard l'ainé
- * Pierre feu Siméon Guignard, Jean Pierre feu Pierre Guignard et Abel Guignard du Lieu.

Pièces entremêlées les unes aux autres appelées A la Cernie aux Cart, Grand Battiaz, sans toucher aux champs et terres arables. Pour 365 florins + les vins.

droit de souveraineté

pâturage des
Guignard du
Seillon



pâturage des hoirs
de feu Josué Golay
de la Frasse

bien commun de la commune
+ la pièce à Mathieu Gui-
gnardlele jeune

Vers chez Bellin - Dernier les Saines passations E9 1er avril 1726

Passation à clos et record pour Abraham feu Abraham Cart de la Fontaine aux Allemands, pour 60 florins.

1/ chemin public
pâturage et champ à Moyse Cart son frère [] les siens propres de bise

champs et plusieurs propriétaires

2/ Moyse son frère
David Piguet et ses fils [] Moyse son frère

Suzanne Cart sa nièce
femme d'Abraham Isaac
Piguet

Grand Batiaz au-dessus de sa maison dite Vers chez Claude Passations E9 1er avril 1726

Passation à clos et record en faveur de Mathieu Guignard, pour le prix de 50 florins + vins.

Pâturage des sieurs Nicoulaz et Guignard des Plainoz

Guignard du Seillon [] bien commun de la commune du Lieu

sa maison dite Vers chez Claude et terres arables

Rière Combenoire pièce de pâturage dite "Au Fau Rouché" Passations E9 1er avril 1726

Note: pour toutes les précisions de lieux mises ci-dessus, lire plutôt Fau Touché que Fau Rouché. Fau Touché pouvant signifié fayard touché, touché par la foudre probablement, nom assez curieux qui sombra assez tôt dans l'oubli dans le courant du XVIIIe siècle, remplacé par Christine, quand M. Christin eut passé par là.

Passation à clos en faveur de Abraham et David Piguet de Combenoire, fils de David Piguet l'aîné, pour 30 florins outre les vins.

Souveraineté

lieutenant Christin chef du département de Montricher [] lieutenant Christin chef du dpt de Montricher

confins de Combenoire

Au-dessus de Combenoire - Fau-Touché - Ebatay 1er avril 1726
Passations E9

Passation à clos et record en faveur d'Abraham, Isaac, Pierre, Jaques et Joseph fils de David Piguet de Combenoire. Pour 200 florins.

Souveraineté

1/
Pièce à Pierre Besançon [] pâturage d'Abraham et Moyse Cart; montagne à M. de Colombier; pâturage à Suzanne Cart femme d'Abraham Isaac Piguet

Confins de Combenoire

(voir 2)

2/ Champs d'Abraham et Moyse Cart, avec ceux à Jean Pierre Nicoulas dit Humbert

la susdite montagne de vent (voir 1)

terre de Moyse
pâturage de la femme Suzanne Cart et
Cart femme d'Abraham Isaac Nicoulas
Piguet *

La terre de David Cart, Moyse
Piguet de Combenoire et la
Roche

* hérité de son père, cession du 19 octobre 1724

3/ Combenoire, les champs aux dits frères Piguet + David Piguet l'ainé

La Golisse

Pièce de pâturage Es Meylan
Ebattey

Jean et David Meylan
des Esserts de Rive

Fau-Touché passations E9 Fontaines aux Allemands 1er avril 1726

Passation à clos et à record en faveur de Moyse Cart de la Fontaine aux Allemands, pour 60 florins outre les vins.

Monsieur de Colombier

Faux-Touché

Abraham Cart
David Piguet

Abraham Cart et ses
champs, frère de
Moyse Cart

Suzanne Cart femme
d'Abraham Isaac Piguet
sa nièce

Esserts-de-Rive passation E9 1er avril 1726

Passation à clos et record en faveur de Jean Meylan des Esserts de Rive, pour 30 florins + vins.

1/ pièce de vent Les Ebatteys au sieur
gouverneur Piguet

Daniel LeCoultre
du Chenit

Pièce de pâturage 1

chemin aboutissant au
lac

champs du dit
Meylan + pièce
de son cousin
David Meylan

2/ ses champs et terre
à Jean Nicoulaz

pâturage de David
Meylan

Pièce de pâturage 2

chemin public dit che-
min neuf

bien commun et
bois de la commune

Pré Jantet passations E9 27 février 1727

Passation à clos et record en faveur de l'assesseur baillival Rochat, fruitière soit montagne de cinquante à soixante vaches, le tout pour 1000 florins. Réception de bourgeoisie en plus. Cette pièce de pâturage à probablement été acquise des Lugin et Reymond du Pré Gentet. Voir à cet égard: "Une course dans le Jura", de Lucien Reymond, parue aux Editions le Pèlerin en 1985. Titre exact: "Une course dans le Jura au XVIIIe siècle".

Esserts de Rive passation E9 1er avril 1726
Passation à clos et à record en faveur de David Meylan des
Esserts de Rive, pour 20 florins + vins.
champ de la Bourgeoise
Pré de l'Ecole du hameau
de Combenoire
pâturage à Jean [] pâturage à Jean
Meylan son cousin Meylan son cousin
chemin public, terres
arables

A la Frasse passations E9 20 décembre 1728
Passation à clos et record en faveur de noble Théodore Dugard,
seigneur d'Echichens, parcelle de terrain acquise des Dépraz de
la Frasse le 5 mai 1727.
1/ le pâturage des mêmes Dépraz
acquis le dit jour
champs restant aux [] montagne du Sei-
Dépraz gneur d'Echichens
bien commun de la commune
2/ droit de souveraineté
propriétaires des Plaines (Plainoz) pièce de pâturage acqui- pâturage acquis
se des hoirs de feu Josué des dits Dépraz
Golay de la Frasse, acte
du 25 mars 1728

Le tout pour 385 florins + 30 florins de vins, qu'est à raison
du dixième denier pour les champs & du vingtième denier pour les
pâturages.

A l'Ordon passations E9 20 décembre 1728
Passation à clos faite en faveur de Georges Etienne Thomasset
bourgeois d'Orbe, colonel pour le service de LL.EE. Pour 135
florins + les vins. Pièce de pâturage entièrement enclavée dans
ses biens, acquise des hoirs de feu Josué Golay de la Frasse
et de Josué Dépraz de la Frasse le 12 avril 1719.
Les Vyffourches lieu dit au Champdet passations E9 24 août 1730
Passation à clos et à record en faveur d'Isaac Clève des Vyffour-
ches, pour 42 florins 6 sols.
frères David et Abraham Meylan
feu David Meylan
bien commun apparte- [] la terre au dit
nance des maisons Clève avec celle
des appartenances des de son frère
maisons des dites Vyffourches Abraham Clève

Vers chez le Bonhomme 1732
Passation à clos de 14 poses à Pierre Abraham Rochat du Bonhom-
me. Se reporter au 10e juin 1726. 157 florins 6 sols. S'agit-il
du domaine ?

A l'Ecluse passations E9 27 VII 1734
Passation à clos et record en faveur de Egrège David Nicole
secrétaire du Lieu, pour 41 florins 8 sols.

terre du village du Lieu

Isaac Nicoulaz de
vent

A l'Ecluse, acquise de
l'hoirie de feu David
Aubert

Pierre Moyse
Meylan

pré à record du dit
Nicole

A la Cornaz au-dessus des Charbonnières 25 juillet 1735
Passations E9 rière Malevaux

Passations à clos et à record en faveur de Jonas feu Josué
Golay de la Cornaz au-dessus des Charbonnières, d'une pièce de
pâturage appartenante à ses enfants eus avec feu Suzanne Ro-
chat sa première femme, sise au-dessus du confin des dites
Charbonnières, rière Malevaux, pour 40 florins outre les vins.

Demuralt

pâturages aux hoirs
de feu Pierre Rochat
cordonnier

[Redacted]

De muralt

Madame la ministre
Herman, le confin

Au Martelet passations E9 1er déc. 1736

Passations à clos et à record en faveur du sieur Moyse Reymond
l'ainé du Lieu, 85 toises de terre au confin dudit Lieu, au
lieu dit au Martelet, limitant celle à Abram Isaac feu Pierre
Guignard d'orient, le chemin & commun public d'occident, celle
audit sieur Moyse Reymond, secrétaire substitué de vent, et
xelle audit sieur Moyse Reymond l'ainé son cousin déjà à clos
et à record de bise. Pour la somme de 20 florins de principal,

* A2 22 22 janvier 1735

Le Conseil veut faire payer la soufferte à M. le ministre
Herman à cause de son bien et montagne qu'il a rière les Char-
bonnières. 15 florins par année.

* A2 22 janvier 1735

La commune demande à Jacob Glardon de passer à record la pièce
de pâturage qu'il a acquise des hoirs de Jonas Aaron Rochat.

* ACL F 116 23 nov. 1736

Vente par Pierre François Christin de Noréa juge lieutenant et
cher de département de Montricher du sieur Daniel Capt du Chenit
forestier pour LL.EE. pour 1/2 et au sieur Pierre fils du sieur
David Piguet assesseur consistorial habitant Combenoire 1/2, en
indivision avec ses frères, montagne soit fruitière (dite
plus tard la Christine) appelée en Faug touché, 9000 florins
+ 250 florins de vins.

Droit de souveraineté soit Risoud

Daniel Capt
+ David Piguet
le jeune

[Redacted]

Pierre et Joseph
Besançon, Piguet
acquisiteur, Jean
Nicoulas dit Humbert,
David Piguet le jeune
de Combenoire

David Piguet l'ainé père
d'un des acquisseurs, David
Piguet le jeune de Combenoire

* Acquis du Crêt à Chatron par la commune du Lieu le 9 novembre 1740, de François de Beausobre, bourgeois de Morges. D'orient: les pièces de plusieurs particuliers des Charbonnières, d'occident droit de souveraineté, à vent, la montagne à M. Thomasset avec celle du sieur Jaques David Rochat, de bise, Demuralt et Glardon de Vallorbe. 27 000 florins, + 1500 florins de vins honoraires + 160 florins de vins bus.

* Passations E9, 15 novembre 1740

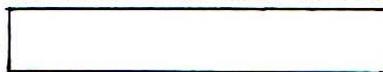
Réception de bourgeoisie du noble et généreux seigneur d'Echichens, suite à des contestations concernant le droit d'habitation. 500 florins.

Montagne de l'Echelle ou des Plans, partie se trouvant sur la commune du Lieu, passations E9 10 juillet 1748

Passation à clos et à record en faveur de Madame la Ministre Jaqueline Favre veuve de Conod et le sieur Jacob Glardon son beau-fils, justicier de Vallorbe. 300 florins + 25 florins de vins.

Demuralt - commune du Lieu

Demuralt - commune du Lieu



Vallorbe

frères Rochat gouverneurs
Jacob et Jaques David feu
le juge Isaac Rochat de
l'Epine.



La cabane du levant, cabane du ski-club du Lieu.

L'incidence d'une famine sur les alpages

On l'a signalé plusieurs fois, les famines diverses de la fin du XVIIe siècle, notamment dans le cadre de la commune du Lieu, obligèrent les habitants à s'endetter pour se procurer des graines. Et plus tard le désendettement ne fut pas toujours très heureux, pour preuve le texte que l'on pourra lire ci-dessous. La liste des obligations dues à SSB ancienne Villadin peut-elle être mise en corrélation avec les vendeurs de propriétés, alpages essentiellement, que l'on a pu découvrir plus haut ? En tenant compte surtout des plus grosses sommes qui ne durent pas, dans tous les cas, être faciles à rembourser.

Il manque toutefois, et c'est dommage, la liste des citoyens endettés du village des Charbonnières.

Requête du village du Séchey. ACV Bb/36/5. Prob. du 29 janv. 1739.

Très Illustres hauts puissants et souverains seigneurs.

Les habitants du hameau du Sechey en la Vallée du Lac de Joux vostrès humbles et très obéissants serviteurs et très fidèles sujets etans réduits à une extrême pauvreté, le village continuant à être en disette à cause des gelées qui arrivèrent les années 1699 et 1700, les meilleures terres étant possédées par des personnes étrangères qui en ont fait des montagnes ou des rureaux, tellement que les habitants ont de la peine à vivre et se voiant par là hors d'état de salarier un regent pour l'instruction de leurs enfants. Ils prennent la liberté de se jeter aux pieds de leurs excellences qui donnent si souvent des preuves qu'ils ne sont pas moins les pères spirituels de leurs sujets qu'ils ne sont de bons princes temporels pour obtenir quelque argent que les dits habitants feront valoir afin que la rente qui en proviendra ils puissent s'aider à payer un regent qui soit capable de les mettre en état de résister aux assauts auxquels ils sont souvent exposés par les catholiques leurs voisins, tellement que l'ignorance de sujets de leurs Excellences ne les expose pas à la risée des ennemis de la foy chrétienne et Reformée. Qui puisse surtout en enseigner les éléments de la religion chrétienne à nos enfants et leur faire sentir l'obligation indispensable dans laquelle nous sommes de témoigner notre reconnaissance à des Princes si bîns si charitables et si pieux que le sont vos Excellences en nous soumettant avec ardeur et avec plaisir à leur autorité les dits habitants fondés sur la tendresse paternelle que vos Excellences ont pour leurs sujets espèrent qu'ils ne seront pas renvoyés à vide dans cette circonstance et redoublent leurs vœux au ciel pour la prospérité de leur florissant Etat et pour la conservation de chacun des membres qui la composent.

Rentier des obligations d'heues et comptes à l'honorable commune du Lieu pour graines eues de SSB ancienne Villadin. Commencé et dressé par comandement des conseillers douzes de commune ce 15 xbre 1702. Pour le village du Lieu, Scéschey & Viffourches, tant pour capitaux & intérêt iusques à St Michel / 1 * 7 * 0 * 2 *
 ACL RB 1

Sensuits les particuliers qui doivent dont le present Rentier a esté dressé par moy soubsigné en priant Dieu qui luy plaise despendre sur les débiteurs sa St benediction, en benissant leurs travaux pour pouvoir sacquité de leurs debt. JJAubert.
 Timor Domini est initium Sapientia. 1 * 7 * 0 * 2 *
 Dieu Benie le Tout.

Olivier Aubert du Lieu	168
David Aubert officier du Lieu	154
Abraham Aubert assesseur consistorial du Lieu	516
Jaques David Despraz de la Frasse	813
Moysé Nicoulaz Juge du ve Consistoire du Lieu	655
Isaac feu le sieur Pierre Nicoulaz du Lieu	24
Les hoirs de feu Joseph Mareschaux du Lieu	96
La veuve de feu David Nicoulaz du Lieu	107
David Nicoulaz Saugnié du Lieu	727
Les filles de feu David Humberst du Lieu	8
David Piguët je jeune de Combenoire	84
Elisabeth, Louyse et Anne Marie feu le sieur Jaques Rochat et héritière de feu David Rochat du Chenit	15
Les hoirs de feu Jonas Humberst du Lieu	273
Les hoirs d'Hypolithe Humberst	
Pieffre feu Jean Humberst de la Fontaine aux Al.	51
Les hoirs de Joseph Ethenoz du Lieu	114
Jean Nicoulaz et son frère	115
Rebeca Ethenoz	1
Jean Pierre Lugrin du Préjantet	5
Les hoirs de feu Simeon feu Isaac Meylan du Séch.	141
David et Abram Ethenoz père et fils du Lieu	63
David Ethenoz du Lieu	50
Abram Rochat taneur du Lieu demeurant à Bière	197
Les hoirs de feu Pierre Lugrin du Lieu	15
Jean Pierre et David Humberst du Lieu et Janne Mareschaux sa femme	458
Elizabet feu Hypolithe Meyland	112
Pierre feu Isaac Guignard du Lieu	76
Evaz Clevoz veuve de feu Pierre Nicoulaz du Lieu	94
Les hoirs de feu David Piguët Maréchal du Lieu	206
Les hoirs de feu Abel Lonchamp	163
Elisabeth feu Joseph Guignard du Lieu	3
Abraham Guignard du Charour	40
André Meylan des Esserts	169
Elisabeth feu David Reymond du Lieu	21
David Piguët de la Grand Sagne	136
Abram, Pierre et Jaques Esthenoz père et fils du Lieu	103
Les hoirs de feu Egr. Joseph Nicoulaz	832
Jonas Nicoulaz sergent du Lieu	477
Rebecca Meylan veuve de Moyse Nicoulaz dit Gounettaz	124

La veuve de feu David Piguët de L Ecoffery	35
Les hoirs de feu Pierre Meyland du Séchey	367
Moyse Lugrin du Pré Jantet	85
Josué et Abram Lugrin frères du Préjantet	86
Pierre Reymond du Pré Jantet	60
Les hoirs de feu Pierre Despraz de la Frasse	106
Les hoirs de feu Josué Despraz de la Frasse	391
Pierre feu Abram Despraz de la Frasse	24
Abram et Pierre Guignard père et fils des maisons derniers	291
Jaques feu David Guignard du Lieu	226
Les hoirs de feu David Guignard resgens du Lieu	169
Isaac Lonchamp	240
David feu Abel Guignard du Lieu	30
Les hoirs de feu Moyse Lonchamp du Lieu	324
Abram feu David Meyland du Carre	328
Suzanne Guignard veuve de feu Jaques Nicoulaz du Lieu	18
Isaac feu Jaques Guignard du Lieu	17
Daniel Rochat dit Bonhomme du Lieu	135
Les hoirs de feu Jonas Rochat	25
Les hoirs de feu Jaques David Piguët de la Grand Sagne	89
Moyse Nicoulaz dit Humbert des Marets	225
Moyse Meylan charpentier de la Fontaine aux Allemands	99
Pierre Meylan charpentier de la Fontaine aux Al.	22
Jean Baptiste Meylan de Combenoire	133
Abraham feu Pierre Cart de la Fontaine aux Allemands	135
Les hoirs de feu Pierre Cart de la Fontaine aux al.	23
David Capt forestier du Chenit	70
Benjamin Lecoultre du Chenit	8
Jaques Nicoulaz dit Humbert de la Fontaine aux Al.	329
Jean Mareschaud de la Fontaine aux Allemands	313
Jaques Piguët de la Tillietaz	261
David Piguët l'ainé de Combenoire	575
Abram fils de Joseph Piguët	475
Joseph Piguët menuisier de Combenoire	268
Joseph Mignot de Combenoire	579
Jean Jaques Meylan de la Fontaine aux Allemands	191
Abel Nicoulaz dit Humbert de la Fontaine aux Al.	65
Simeon feu Jean François Meylan du Séchey et ses ind.	162
Simeon feu Abram Meylan du Séchey	150
Les hoirs de feu David Meylan maréchal du Séchey	175
L'hoirie de feu Moyse Meyland du Séchey	113
Moyse Guignard et Moyse Meylan beau-frère du Séchey	508
Esaïe Clevoz des Viffourches	268
Abram et Isaac Clevoz frères des Viffourches	44
Abram feu Abram Meylan du Séchey	94
Moyse Meylan maréchal du Séchey	4
Les hoirs de feu le sieur juge Golay du Chenit et le sieur Abram Capt, en descharge de dite commune pour diesme de l'an 1689 compris les arrierages jus- ques à St Michel 1700	1000
Les hoirs de feu Jean Jaques Guignard de la dernier	6

Notes sur les familles non bourgeoises propriétaires d'alpages dans la commune du Lieu, d'après l'Armorial vaudois, 2 volumes, 1934 et 1936.

* De Beausobre, Jean, propriétaire du Crêt à Châtron de 1709 à 1740.

BEAUSOBRE. Famille originaire de la ville de Langon en Guyenne; Arnould de Beausobre s'établit à Morges en 1577 où ses descendants existent toujours. Des branches de Bremblens et de Féchy se sont éteintes, ainsi que probablement les branches établies en Russie et en Allemagne.

Les armoiries montrent comme pièce constante une marque formée de deux X accolés, blasonnée comme *deux chevrons dont l'un versé, entrelacés*. Ils sont d'or sur azur. Dans le premier document, un cachet d'alliance de 1700 environ, Beausobre-Deschamps (? voir ce nom), ces armes garnissent la partie supérieure d'un écu coupé, l'autre partie étant également d'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de trois roses d'argent (Fig. 95).

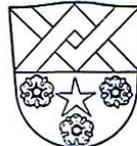


Fig. 95.

Une variante assez fréquente se blasonne: *d'azur à deux chevrons entrelacés, dont un versé, d'or, accompagnés en chef d'une fleur à six pétales entre deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'argent* (Planche IV): cachets des XVII^e et XVIII^e siècles; cachet Beausobre de Féchy, 1813, coll. DuMont; cachet Anthoine de Beausobre, 1779, A Tribunal de Vevey; Arm. Pache, 1654; Arm. Gachet, 1799. La fleur est parfois remplacée par une molette (cachet Beausobre-Mandrot) ou par une troisième étoile (cachet 1770).

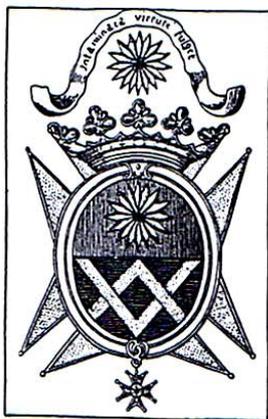


Fig. 96.

La fleur de six pétales transformée en étoile de seize rais ou soleil, qui se trouve dans le troisième type d'armoiries, a provoqué une généalogie de fantaisie faisant descendre cette famille des sires des Baux en Provence: *coupé de gueules à l'étoile de seize rais d'argent, et d'azur à deux chevrons entrelacés, dont un versé, d'or*: cachets du XVIII^e siècle; ex-libris de Jean-Joseph comte de Beausobre, seigneur de Bisseuil en Normandie, lieutenant-général, Grand-Croix de l'ordre de l'Aigle Rouge de Prusse, mort en 1783 (Fig. 96); l'écu est placé sur la croix de l'ordre et entouré de la cravate des Grand-Croix, timbré d'une couronne de duc et cimé d'une étoile d'argent. Devise: INTAMINATA VIRTUTE FULGET.

Dans un cachet du XVIII^e siècle, Beausobre-Sugnin, cet écu est encore chargé en pointe d'un croissant d'argent. Mandrot donne comme cimier une tête de héron d'argent, accolé d'une couronne d'or, et tenant dans le bec une étoile d'argent, dont la provenance nous échappe.

x *Chavannes (voir p. 212)*

* Pierre-François Christin de Noréaz, propriétaire du Fau-Rouché ou Fau-Touché au début du XVIII^e siècle. Le revend en 1736 à Daniel Capt du Chenit, forestier, et à David Piguët et indivis pour 9000 florins. Cette montagne deviendra, du nom de ce propriétaire, La Christine.

chavannes: voir p. 212

CHRISTIN. Famille originaire de Valleyres-sous-Montagny, établie à Orbe au XVI^e siècle, bourgeoise d'Yverdon en 1609, d'Ürsins en 1638, de nouveau à Yverdon en 1784. Ces deux dernières branches existent encore. Les armoiries sont connues pour les branches d'Orbe, d'Yverdon et pour la souche de Valleyres. La pièce constante est une croix latine issant d'un cœur qui est renversé pour la branche d'Orbe. Benjamin Christin fit partie du Conseil d'Orbe de 1628. Sur la table du Conseil sa marque est sommée de deux étoiles. Ecusson sculpté sur le dais de la chaire de l'église d'Orbe, début du XVII^e siècle, H.C. dans le cœur renversé; écu parti Darbonnier-Christin gravé sur la coupe de communion de l'église de Montcherand, J.D. L.C., 1639. Plusieurs écus dans les Généalogies Olivier donnent les émaux: *d'argent à la croix latine de gueules issant d'un cœur renversé du même flanqué de deux étoiles d'or* (Planche XVI). Sur une pierre sculptée, datant de 1692, aux initiales J P C, à Orbe, les étoiles manquent.



Pour la branche de Valleyres nous connaissons une marque à feu de I F C, du XVIII^e siècle, dessinée dans les papiers Olivier à Saint-Cierges: *une croix latine issant d'un cœur, flanqué de deux étoiles*. Un cachet de 1720 du Cabinet Numismatique de Genève et deux dessins d'Olivier donnent des armes plus compliquées: *d'argent à la croix latine issant d'un cœur de gueules, supporté de trois monts de sinople d'où poussent deux roses de gueules tigées et feuillées de sinople* (Fig. 388).

La branche d'Yverdon porte: *d'argent à la croix latine de gueules sur un mont de trois coupeaux de sinople flanqué de deux branches de rosier mouvant des monts, garni de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles à six rais d'or* (Planche XVI): cachet du XVIII^e siècle portant comme cimier une croix latine, et cachet alliance Bourgeois-Christin de la même époque. Ferdinand Richard, le secrétaire de Calonne, mort en Russie en 1837 portait: *tiercé en pairle, d'or au demi-vol de . . ., d'azur à la branche de laurier d'or, et de gueules à l'épée en pal d'argent emmanché d'or, et sur le tout d'argent à la croix latine de gueules mouvant de trois monts de sinople* (Fig. 389), cimier: trois plumes, supports: deux griffons.



Fig. 389.

- * Moysse Frédéric Conod, possesseur des Grands Plats (futurs chalet des Plans) en 1814 avec Frédéric Nillion, pâturage essentiellement sur Vallorbe, avec cependant une petite partie sur le territoire de la commune du Lieu. Ces pâtures seront propriété de la commune de Vallorbe au moins en 1837.

CONOD I, CONOD-PELLIS. Famille citée aux Clées en 1418, bourgeoise de ce lieu, de Ballaigues (1521), de Bretonnières (1642), d'Orbe (1728) et de Lausanne (1792). Elle se nomma d'abord Pellis, puis ajouta *alias Cugnodi*, enfin n'employa plus que le nom de Conod. Une branche a repris le nom Pellis en 1794, les autres branches s'appellent Conod. Celle de Ballaigues est éteinte.

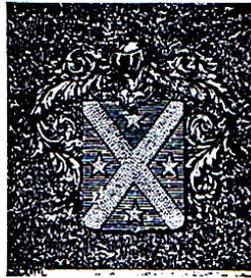


Fig. 443.

D'azur au sautoir d'or cantonné de quatre étoiles du même; divers cachets dont le plus ancien, de 1750 environ, porte des étoiles à six rais, les autres à cinq rais; gravure sur cuivre du XIX^e siècle (Fig. 443), signée A. Motti. Un autre cachet du XVIII^e siècle a des quintefeuilles en place des étoiles. Un cachet du XIX^e siècle porte: d'azur à une fleur à cinq pétales d'or, alias, à cinq otelles conjointes en abîme: Arm. Pache 1654, Arm. Mülinen (voir CONOD II).

Une branche de cette famille, nous ignorons laquelle, a reçu d'un bureau héraldique de Milan, probablement au XVIII^e siècle, les armes suivantes: *d'argent à la fasce de gueules, chargée d'un triangle versé mouvant du trait d'azur, surchargé d'une fleur de lis d'or, et accompagnée en chef et en pointe d'une fleur de lis du même.*



CONOD II. Famille éteinte de Morges dont Jean fut conseiller en 1512. Le blason *d'azur à cinq otelles d'or appointées en abîme* (Fig. 444).

attribué par les Arm. Mülinen et Monnier aux Conod-Pellis, se rapporte probablement à un sceau du conseiller de Morges, montrant une fleur à cinq pétales. Arm. Pache 1650, Monnier 1857, DuMont.

- * Jean Jacques Crinsoz, seigneur de Colombier. Propriétaire de la montagne de la Tépaz dès 1705.

CRINSOZ, CRINSOZ DE COTTENS. Famille d'hommes francs citée à Apples en 1376. Elle se fixa à Pampigny en 1489, où elle tenait la majorité, et à Cottens en 1493, et acquit les bourgeoisies de Cossonay (1575), d'Aubonne (1693), de Sévery et de Lausanne (1657). La branche de Cottens a possédé les seigneuries de Cottens, en partie de 1558, puis 1573, à 1798, Colombier, Bionnens, Givrins, Trévelin, Chavannes-le-Veyron et Bussy-sous-Yens, ainsi que de nombreux fiefs. Les branches d'Apples et de Pampigny se sont éteintes au XVI^e siècle. De deux rameaux établis en 1575 et 1594 à Cossonay, l'un s'est éteint au XVIII^e siècle, l'autre existe à Genève. Le rameau dit de Cottens, dont un membre obtint en 1879 la rectification de son état-civil en « Crinsoz de Cottens » existe encore à Paris et dans l'Afrique du Sud.

D'azur au sautoir ancré d'argent, accompagné en chef d'une fleur de lis, en pointe d'un croissant, et aux flancs de deux étoiles, le tout d'or (Planche XIX): écu sculpté sur une porte de la grange du château de Cottens, daté de 1602, armes de Jacob Crinsoz, seigneur de Cottens; pierre sculptée, alliance Crinsoz-Polier 1632, autrefois au château de Cottens, cimier: le sautoir ancré; cachets des XVIII^e et XIX^e siècles. Olivier (Gén. Saussure vers 1730, et autres MSS) remplace le sautoir ancré par deux ancrs passées en sautoir, et supprime le croissant ou le transforme en croissant contourné.



Fig. 441

Pierre fils de Jacob, qui épousa en 1643 Marthe de Beausobre, se servit d'un sceau au sautoir ancré accompagné de deux étoiles en chef et en pointe et de deux croissants aux flancs, l'un contourné et l'autre tourné (Fig. 491). Un cachet de la fin du XVIII^e siècle supprime les

étoiles, tout en gardant les deux croisants, l'un contourné et l'autre tourné.

Le rameau de Cottens, descendant de Pierre-Albert mort en 1690, a porté souvent mais pas toujours, *d'azur au sautoir ancré d'argent*: carton de vitrail, de 1666 environ, aux armes de Pierre-Albert, « De Crinsoz de Cottens », et de sa femme « de Gingins de Cleppens » (Gingins d'Eclépens, *d'argent semé de billettes de sable, au lion du même brochant*), cimier: une licorne issante d'argent, armée d'or, au MHB (Fig. 402); cachet de son fils Jean-Jacques janvier 1729; écu sculpté sur la façade du château de Cottens, XIX^e siècle; plusieurs cachets du XVIII^e siècle, cimier: une licorne issante, support: une licorne, dont un de Jean Crinsoz de Trévelin mort en 1791; cachet de Crinsoz d'Aubonne, descendant de Jean Trévelin, même cimier et support, XIX^e siècle. Un cachet du XVIII^e siècle montre aussi la variante macabre de *deux os passés en sautoir* au lieu du sautoir ancré, et trois plumes d'autruche comme cimier.

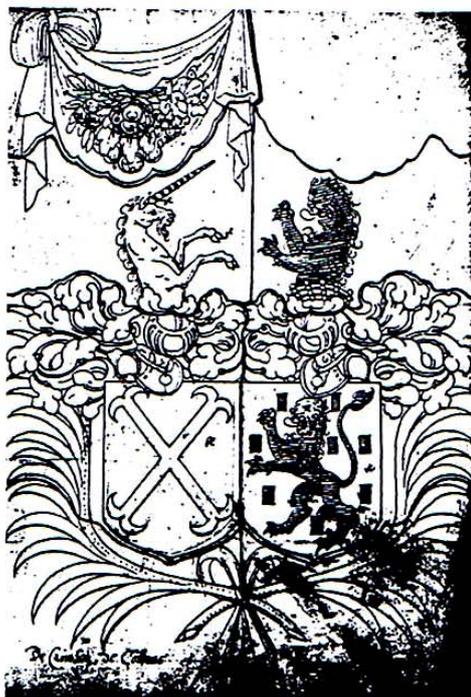


Fig. 402.

Cimiers: à part la licorne de la branche de Cottens, notons: Crinsoz de Cossonay, descendants d'Antoine fils d'Abraham qui mourut en 1643: une levrette issante d'argent, colletée d'or: Arm. Stettler 1700; Crinsoz de Colombier, descendants de César 1702-1748, rameau éteint en 1830: un homme issant, vêtu d'azur tenant un sceptre d'or: Arm. DuMont; Crinsoz de Bussy-Chardonney, probablement César dernier seigneur de Bussy, mort en 1729: un sautoir ancré d'argent: Arm. DuMont.

- * Effinger. Propriétaire de la Muratte à la fin du XVIII^e siècle. A racheté l'alpage, ou l'a obtenu par héritage, à une date indéterminée. Précédent propriétaire: Samuel de Muralt, suivant, De Mullen qui revendra au début du XIX^e siècle aux frères Rochat du Haut des Prés.

EFFINGER. Famille argovienne, bourgeoise de Brougg, citée dès le XIV^e siècle. Qualifiée noble au XV^e siècle, elle possédait depuis 1484 le château de Wildegg et se nommait *Effinger von Wildegg*. Elle s'est établie à Berne au XVII^e siècle et a donné au siècle suivant un bailli de Rougemont, un bailli de Vevey et un gouverneur de Payerne. Eteinte en 1912.

D'argent au mont de six coupeaux de gueules (Fig. 728), cimier: un demi-vol aux armes: pierre tombale de Johanna Salomé, femme de Charles Manuel, 1737, et de « Mad. R. A. Effinguer née Derlach épouse chérie de Mons. I. L. Effinguer », gouverneur de Payerne, 1761, dans l'église paroissiale de Payerne; cachet de Gottlieb Louis, bailli de Vevey, 1773, et armes de ce dernier peintes dans la série des armoiries ballivales au château de Chillon (datant du début du XIX^e siècle); vitrail, aux armes de Sigismond-Bernard-Guillaume, ci-devant seigneur de Wildegg, et de sa femme Angletine de Charrière de Sévery (1804), au château de Valency, Lausanne.

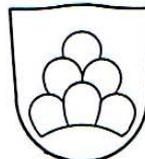


Fig. 728.

- * Daniel Favre de Vallorbe. A acquis de Jonas Aaron Rochat des Charbonnières une parcelle de la montagne dite Racine le 17 juin 1717.

FAVRE V. Famille de Vallorbe, citée dès 1523.

D'azur à la bande d'argent chargée de trois cœurs de gueules, et accompagnée de deux étoiles d'argent (Planche XXV): cachet de Moysse Favre 1858; écu peint, tableau généalogique Correvon, XIX^e siècle.

- * Gabriel Dugard, seigneur d'Echichens, acquiert les Cernies, passation en 1715. et les Petits Esserts, passation en 1717.

DU GARD. Famille originaire de la Picardie. Fremin du Gard fut nommé seigneur de Picquigny en 1385 et scella d'un sceau à ses armes. La famille a possédé la terre de Fresneville et la seigneurie de Sansoex en Picardie.

Robert du Gard, dit de Fresneville, acheta en 1540 la commanderie de La Chau. Antoine, son petit-fils acheta la seigneurie d'Echichens en 1610, qui resta à ses descendants jusqu'à leur extinction en 1777. La branche française s'est éteinte au XIX^e siècle.

D'azur à trois jars d'argent, becqués et membrés de gueules (Planche XXVII): sceau de Fremin du Gard, 7 juillet 1385, l'écu brisé d'un lambel à trois pendants; cimier: un jars (AD Somme, *Abbaye du Gard: Belleval, Les sceaux du Ponthieu* 1806, p. 150);



Fig. 846.

ex libris de Théodore du Gard, seigneur d'Echichens, cimier: un jar issant, supports: deux lions regardant (Fig. 846); Arm. Lecoultré I, 1610-20; Arm. Ropraz 1698, attribut: CHICANE, devise: MONNAYE FAIT TOUT, une autre devise citée par Ropraz est: MEA VIRTUTE ME INVIOLEATO; Arm. Huber 1720; Gén. Olivier (Saussure) 1729.

- * Eric Grand, propriétaire de la Petite Tépaz au moins de 1814 à 1837. Rachètera la Cernie Cart qu'il adjoindra à sa montagne.

GRAND II. Famille originaire de Vumersens où elle est citée dès le début du XVI^e siècle. Bourgeoise de Lausanne en 1649, des CC en 1698, bourgeoise d'Ecublens en 1704, de Steffisbourg (Berne) en 1797, de Saint-Légier-La-Chiésaz en 1816 et de Blonay en 1817. Seigneurs d'Hauteville, Saint-Légier et La Chiésaz en 1794 par alliance Cannac (voir ce nom). Une branche établie en France a possédé la baronnie d'Esnon et la vicomté de Prémartin en Bourgogne dès 1785. Lettres de noblesse françaises en 1780, lettres patentes de barons français 1816 et 1819.



Fig. 925.

D'azur à l'arbre arraché de sinople, tigé d'or accompagné en chef d'un soleil d'or (Planche XXX), devise: FLAMMAS URENTIS ADORO: armes de Jean Grand, 1670, Arm. des No. Fusiliers. Plus tard l'arbre a été transformé en sapin sur champ d'argent, cachet du juge Jean-François, mort en 1774, supports: deux lions; ex-libris du même, I F G (Fig. 925), cimier: un soleil; devise: GRANDIA MOLIRE ET FIES PER GRANDIA GRANDIS; ex-libris de son fils Rodolphe-Ferdinand et de son petit-fils Jean-François-Paul, mort en 1829.

Le juge Jean-François a adopté, après 1758, les armes de la famille GRAND I, à laquelle il croyait appartenir, en transformant, sans doute par mégarde, l'étoile rayonnante en soleil et changeant un peu les émaux: *de gueules à deux chevrons d'or, au pal d'azur brochant, chargé d'un soleil d'or* (Planche XXX), cimier: un sapin de sinople tigé d'or; supports: deux lions d'or: armes gravées sur la masse du juge; l'écu seul: lettres de noblesse de 1780 pour son fils J.-J.-George-J.; lettres patentes de 1816 et 1819 pour les petits-fils du juge Jean-François-Paul et Henri-Maximilien; ex-libris de Jean-François-Paul, J F P G; cachets des XVIII^e et XIX^e siècles; sculpture sur pierre au château d'Hauteville, supports: deux lions, provenant probablement du domaine de Bassenges près Ecublens, propriété du juge Grand. Cachets des XVIII^e et XIX^e siècles aux écus accolés Grand-Labhard, alliance de 1784, Labhard: *d'azur à deux lames de faux d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef d'une fleur de lis d'or et en pointe d'un mont à trois coupeaux de sinople*, Grand-Cannac, alliance de 1790, voir CANNAC, les écus timbrés à dextre d'un casque cimé d'un sapin (Grand), à sénestre d'une couronne à cinq perles et de deux casques cimés, l'un d'une cane contournée, l'autre d'une corne d'abondance, ruban avec l'ordre de Vasa entourant l'écu; Grand-Constant, alliance de 1821, Constant: *coupé d'or à l'aigle de sable, et de sable au sautoir d'or*; Grand-Zepelin, alliance de 1842, Zepelin: *d'azur à la tête d'âne d'argent*; Grand-Cerjat, alliance 1844, voir CERJAT.

Daniel, fils de Rodolphe-Ferdinand, mort en 1818, a porté comme cimier trois plumes d'autruche, et a ajouté en dessous de l'écu l'ordre de Vasa; argenterie au château d'Hauteville.

En raison du mariage, vers 1745-50, de Jean-Jacques avec Françoise-Elisabeth Clerc, de Grandson, on trouve sur des plats d'étain au château d'Hauteville des écus partis Grand et Clerc, voir CLERC III.

En raison du mariage, en 1790, de Daniel avec Victoire Cannac de Saint-Légier, on trouve les armes Grand et Cannac (voir ci-dessus) écartelées sur un ex-libris et un vitrail modernes: 1 et 4 Grand aux chevrons et au pal, 2 Cannac, 3 Cannac augmentation, sur le tout Grand au sapin et au soleil, trois casques, au milieu le sapin, à dextre la cane contournée, et à sénestre la corne d'abondance.



Fig. 926.

GRAND III. Famille originaire de Prévèrenge, citée en 1570, dont une branche est bourgeoise de Féchy depuis 1727. Un cachet de 1806, attribué par DuMont à cette dernière branche, porte:

De sinople au croissant surmonté d'une étoile, le tout argent (Fig. 926).

* Grobéty. Propriétaire du Bonhomme au début du XXe siècle. Le revendra à la commune du Lieu en 1913.

GROBÉTY. Probablement une branche de la famille Grobet, d'Arnex, qui est citée dès 1410. Les Grobéty sont établis à Vallorbe dès 1520, à Ballaigues dès 1659 et à Pully dès 1740. Des branches à Lutry (1630) et à Romainmôtier (1718) sont éteintes.



Fig. 961.

Jean-Philippe Grobéty, venant de Vallorbe, devint bourgeois de Berne en 1632; sa descendance s'est éteinte vers 1700. Ce rameau portait *parti, à dextre d'azur à la marque d'or formée d'un chiffre quatre recroisé, mouvant d'un cœur et munie d'un trait en barre à la sortie du cœur et à sénestre de gueules à la barre d'argent*: Arm. de la chancellerie bernoise 1684; Arm. Stettler 1700 «I.P.Grobeti»; Arm. Huber 1700-20, le trait en barre manque (Fig. 961). Dans l'Arm. Diesbach 1693 (MHB) et sur une autre page de l'Arm. Stettler 1700 les partis sont intervertis, une bande à dextre et la marque à sénestre, le trait en barre manque, cimier: un cygne issant d'argent.

Au XVIII^e siècle les Grobéty ont porté *parti d'argent au sautoir de sinople, et de gueules à la bande ondulée d'or* (Planche xxxi): Gén. Olivier (Carrard) 1731; cachet de Pierre-Samuel Grobéty, de Vallorbe, assesseur baillival de Romainmôtier 1772, cimier: un cygne issant.

Un cachet employé en 1852 par un membre de la famille de Pully montre un écu *de gueules à trois étoiles, rangées en fasce, accompagnées en pointe d'un mont de trois coupeaux, au chef d'or chargé d'un bâton écoté de gueules* (ou de sable, Fig. 962).



Fig. 962.

* Veuve Mandrot. Elle vend en 1814 à la commune du Lieu, pour le prix de 34 000 florins, la Christine, l'Ordon (Tépaz) et le chalet neuf des Esserts ou Petits Esserts. Habite alors Morges.

MANDROT. Famille originaire de Raucous, dont le premier membre connu est Jean Mandrot, procureur patrimonial et receveur à Belmont pour les sires de Champvent, 1457. Une branche, éteinte au XIX^e siècle, est établie à Yverdon dès 1518 François Mandrot, cité dès 1530, vidomme de Morges pour le sire de Menthon, reçut la bourgeoisie de Morges en 1549. Cette branche a acquis en outre les bourgeoisies de Saint-Prex (1783) et d'Echichens (1778), où elle a abergé, puis possédé le château depuis 1777. Emmanuel Mandrot fut seigneur de Burg près Morat en 1690. Jean-François et Claude, frères, furent anoblis en 1763 par l'empereur François I^{er}. Le colonel Alphonse de Mandrot, grand héraldiste, fut l'auteur, seul ou en collaboration, d'armoriaux très précieux pour toute la Suisse Romande; son fils Henri hérita du château de La Sarraz à la mort de sa tante Marie de Gingins. La famille existe encore à Echichens et en France.

Les premières armoiries montraient *une fasce d'azur accompagnée en chef d'un arbre entre deux étoiles* (Fig. 1308), autres émaux inconnus: Arm. Stettler 1700



Fig. 1308.

cimier: un homme vêtu, tenant une massue; cachet de Pierre Mandrot 1726 (comm. de M. F.-Th. Dubois), les étoiles à six rais; grille en fer forgé à Morges, 98, Grand'Rue, l'arbre a pris la forme d'une fleur de lis au pied nourri, l'homme du cimier semble tenir un croissant, première moitié du XVIII^e siècle.

L'Arm. Olivier vers 1730 donne un écu de gueules à deux roses d'argent rangées en fasce, accompagnées en chef de trois étoiles d'or rangées en fasce, et en pointe d'un croissant du même (Fig. 1309).

Les armes reconnues à la famille en 1763 sont d'azur fretté d'or (Planche xxxvii): cachet de 1748 (A Ch. Echichens); lettres d'anoblissement, deux doubles, dont un à Echichens et l'autre à La Sarraz, cimier: trois plumes d'autruche, d'azur, d'or et d'azur; cachet 1786; cachet 1791, Claude, banneret de Morges (AV Moudon, *Contentieux*); cachet XIX^e siècle, supports: deux lions, devise: TOUT AVEC LE TEMPS. La famille a continué le plus souvent à porter l'ancien cimier: cachet 1783, cimier: un homme issant tenant un bâton; cachet XIX^e siècle, l'homme du cimier cuirassé; ex-libris « Mandrot d'Eschichens », vers 1850, l'homme du cimier vêtu d'un parti d'or et d'azur; ex-libris « Bibliothèque d'Echichens », même époque, même cimier.



Fig. 1309.

* Georges Demartines. Possède en 1814 La Grand Combe et le chalet des Esserts. Il revend celui-ci à la commune du Lieu en 1839 pour 16 400 francs.

MARTINES, DEMARTINES. Cette famille descend d'un notaire Amédée, de Perroy, cité en 1317 dont la mère était nommée Martine. Etienne dit Martina de Perroy fut reçu bourgeois d'Aubonne en 1354. Jean Martine fut chanoine de Lausanne et de Genève en 1410. Michel Martinaz, notaire en 1495 est l'ancêtre à la fois des nobles Martine et de la famille Demartines reçue bourgeoise de Rolle en 1635, encore existante, dont une branche citée en 1610 s'écrit Demartine. Des branches bourgeoises de Rolle (1660) et de Féchy (1800) sont éteintes. Les premiers à se dire nobles furent François, Amé, Jean et Jean-Louis « de Martyne gentilhomme de Perrouys » en 1546. Cette branche a possédé les seigneuries de Bourjod (dès 1567), Curtilles, Sergey, Saint-Georges, Fey, Reverolles, Crissier et Pailly, et les coseigneuries de Bercher, Gimel et Combremont-le-Grand. Eteinte en 1802 en la personne du brigadier Pierre-François de Martines.

De gueules au pentalpha d'argent (Planche xxxviii): sceau, « S. N. FRANCISCI. MARTINE », 1542, maître d'hôtel de René de Challant, cimier: un chien braque issant (Fig. 1350), ACN Z^s.8a; sceau d'Amé, 2 mai 1546; sceau de Jean, 1 août 1553, juin 1560, 18 mai 1569, S. DE S. IEHAN. MATINES; sceau de Jean-François seigneur de Bourjod, septembre 1584, même cimier; de Hugues seigneur de Curtilles 24 sept. 1584, et de Jean-François seigneur de Saint-George, 30 juillet 1591, IFDM; vitrail autrefois à l'hôtel de ville d'Yverdon, No. J.-Fr. seigneur de Bourjod 1600, cimier: un chien issant d'argent, colleté d'or, MS Olivier 1713; cachet du même, I F D M, *ibid*; Arm. Lecoultré vers 1620; écu sculpté sur la chaire d'Allaman, IDM, début du XVII^e siècle; sceau de Jean-François seigneur de Saint-Georges 1653, IFDM, même cimier; Tableaux Gén. Joffrey vers 1660; Arm. Ropraz 1698; « Marthine de Sergier », attribut: ACCORTISE; « Armorial ou Généalogie de la Maison de Martines », par E. Bruere, peintre et graveur à Lausanne 1689, copié en juillet 1732 par Samuel Olivier, par DuMont en 1886 et par l'auteur de cet armorial en 1933; ex-libris « De Martine De Crissier », gravé par Bruere vers 1690, Jacques-Nicolas coseigneur de Pailly, seigneur de Crissier par sa femme Esther de Martine, même cimier, devise: FIDE CUI VIDE



Fig. 1350.

(Fig. 1351); Arm. Huber, vers 1720; Gén. Olivier (Lavigny) 1729; panneau de « Jean-Samuel-Henry De Martines, Cap(itain)e d'élection, Eleu Grossautier le 7^gbre 1757 », cimier: un chien issant de sable (argent oxydé?), colleté d'or, devises: FIDE CUI VIDE, et FIDÉLITÉ SANS FIN; cachet, début du XIX^e siècle, devise: FIES TOI PRENDS GARDE A QUI.

Une marque à feu sur un banc d'église à Montcherand, XVIII^e siècle, porte le pentalpha seul et le nom C (?) DEMARTINES.

Ropraz, notes citées par DuMont, vers 1720, donne, probablement d'après un cachet, pour « Martine », un pentalpha soutenu d'un cœur d'où sortent deux roses tigées et feuillées (Fig. 1352), émaux inconnus; il s'agit sans doute des armes de la branche de Rolle.

En raison du mariage en 1553 de Jean-François avec Jeanne Le Comte, le sceau de la Châtellenie de Bourjod porte en 1556 un écu parti du pentalpha et d'une bande chargée de trois chevrons. Le Comte du Pays de Gex porte d'azur à la bande d'or chargée de trois chevrons de sable, parfois de deux chevrons, parfois d'un chevronné: Gén. Martines par E. Bruere 1680.



Fig. 1352.

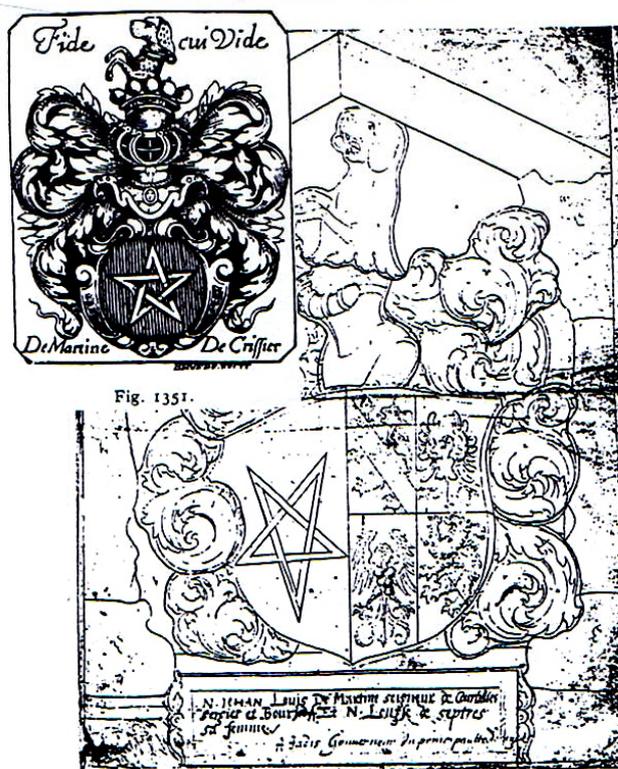


Fig. 1351.

Fig. 1353.

En raison du mariage en 1558 de « N. Jehan Louis de Martine seigneur de Courtilles, Sergier et Bourjod, jadis Gouverneur du principauté d'Oranges » avec « N. Louyse de Septres » (appelée Marie dans les Gén.), un carton de vitrail au MHB (Fig. 1353) porte un écu parti du pentalpha, et d'un écartelé, aux 1 et 4 d'or au lion de gueules, à la bande de sable chargée de trois coquilles d'argent brochant (Seytres), et aux 2 et 3 de gueules à l'aigle d'argent, qui est de Spifame, cimier: un chien issant d'argent. Les Seytres, dauphinois, seigneurs, marquis, enfin ducs de Caumont, ont écartelé Spifame, de Lucque, en raison d'une alliance en 1441 avec la sœur d'un évêque d'Avignon, qui les attira au Comtat Venaissin. Les armes Seytres furent écartelées par Isaac de Martine, petit-fils des précédents: sceau de 1647.

En raison du mariage en 1613 de François seigneur de Pailly avec Elisabeth, fille de François de Senarclens seigneur du Rosey, on trouve un écu de Martine écartelé de Senarclens dans l'Arm. Stettler 1700, avec le nom erronné « de Pesi von Vufflens ».

Jean, seigneur de Pailly (il signe « Jehan de martine ») scella en 1655 d'un écu écartelé, aux 1 et 4 le pentalpha, aux 2 et 3 une fasce accompagnée de trois anneaux, en raison du mariage de Hugues seigneur de Curtilles avec Mathée de Dortans, avec sur le tout un écu au soleil, en raison du mariage peut-être d'Etienne avec Guigone Bonjour de Thonon en 1431 (?).

En raison du mariage de François, seigneur de Bourjod, et de Marie, fille d'Adam de Pierrefleur, née en 1627, on voit sur une pierre sculptée à Orbe, 6 rue du Grand-Pont, un écu daté de 1695, parti du pentalpha et de la grue des Pierrefleur.

- * Samuel de Muralt. Rachète Mallevaux de Claude Rochat du Haut des Prés en 1712. La revend à une date qu'on ignore, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle dans tous les cas, à un de Mullen, Demelune, comme disent les gens du coin. La propriété prendra le nom de ce propriétaire, bailli de Grandson, bourgeois ou plutôt habitant de Montcherand près d'Orbe.

Note: signalons ici en passant les propriétés de la commune qui ont gardé le nom de leur propriétaire.

- * La Christine, de Christin
- * Chez Moïse Cart
- * On disait autrefois la Tépaz Grand
- * Chez Lucien - propriété de Lucien Reymond -
- * La Muratte

MURALT. Famille d'ancienne noblesse lombarde, citée dès le XII^e siècle, une des trois familles formant la corporation des *Capitanei* de Locarno. Deux branches durent quitter Locarno en 1555 pour cause de religion et s'établirent à Zurich et à Berne. Celle de Berne a donné un bailli de Grandson en 1735, un bailli d'Yverdon en 1744 et un trésorier du Pays Romand en 1789. Elle est bourgeoise de Valeys-sous-Rances et existe encore à Berne. Un rameau de la branche zuricoise s'est établi dans le Canton de Vaud et a reçu la bourgeoisie du Châtelard en 1920; d'autres rameaux existent à Zurich et en Allemagne.

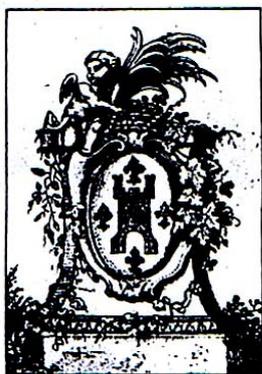


Fig. 1606.

Les armes montrent une tour crénelée, accompagnée soit d'une, soit de quatre fleurs de lis. Un blason de 1600 environ dans le *Liber Amicorum* de Tavel porte de gueules à la tour d'argent accompagnée de quatre fleurs de lis d'or mises en croix. Le plus souvent le champ est d'argent et la tour et les quatre fleurs de lis de gueules (Planche XLII): panneau de Samuel de Muralt, bailli de



Fig. 1607.

Grandson 1735, à l'Hôtel de Ville de Grandson, cimier: une tour de gueules dans une couronne d'or; cachet du milieu du XVIII^e siècle, deux cimiers, à dextre: une femme issante, tenant une tour d'une main et une lance et un bouclier de l'autre, à sénestre: une tour accostée de deux fleurs de lis; ex-libris d'un membre de la branche bernoise, vers 1750 (Fig. 1606); tabatière en ivoire, XVIII^e siècle (Fig. 1607); ex-libris de Bernard, trésorier du Pays Romand (Wegmann 5080); armes du même, peintes sur la couverture d'un livre de comptes aux ACV, «W. B. vo. M.» (*Wilhelm Bernhard Von Muralt*), 1789, cimier: une tour de gueules dans une couronne d'or.

- * Georges Etienne Thomasset. Propriétaire de la Grand Combe et des Grands Esserts, passations en 1717.

THOMASSET. Famille d'Agiez, citée dès 1403. Le donzel Amédée Thomasset eut vers 1500 par sa femme, fille d'Antoine Cosson, la majorité d'Agiez qui resta dans la famille jusqu'en 1798. Simon, mayor d'Agiez, acquit vers 1644 la seigneurie de Crausa (commune de Gollion). Deux branches admises aux bourgeoisies de Romainmôtier en 1550 et d'Aubonne en 1681, sont éteintes. La famille possédait les bourgeoisies d'Agiez et d'Orbe (depuis 1648). Elle s'est fixée en Angleterre au milieu du XIX^e siècle.

Coupé, au 1 d'or au lion issant de gueules accompagné au point dextre du chef d'une étoile du même, et au 2 d'azur plein (Planche LII): pierre sculptée, mur du jardin du château d'Agiez, milieu du XVI^e siècle; Guichenon 1660, «Thomasset-Agy»; pierre sculptée au château d'Agiez, cimier: un lion issant, fin du XVII^e siècle; cachet de Samuel, lieutenant baillival de Romainmôtier 1707, cimier: un lion issant, supports: deux lions, MS Olivier 1713; cachet 1724, cimier: un lion issant tenant une



Fig. 2213

étoile, mêmes supports; Gén. Olivier (Carrard) 1731; Arm. Lecoultré II vers 1738; cachet 1784, même cimier, même support.

En raison du mariage d'Olivier Thomasset et d'Anne-Marie de Pierrefleur, vers 1650, une marque à feu de la seconde moitié du XVII^e siècle porte un écu écartelé Thomasset et Pierrefleur (Fig. 2213): Junod, *Mémoires de Pierrefleur*, p. LXIV.

En raison du mariage, en 1675, de Jacques-François Thomasset et de Catherine-Suzanne, fille d'Antoine-Christophe de Hennezel, le Tableau des 12 et 24 d'Orbe de 1686 portait les armes Thomasset parties d'Hennezel (*de gueules à trois glands d'argent*), cimier: un lion issant (MS Olivier 1713). Une marque à feu du même J.-F. Thomasset (Fig. 2214) montre un écu parti Thomasset et d'un écartelé Hennezel et Senarclens (en raison du mariage en 1640 d'Antoine-Christophe de Hennezel et de Jacqueline-Péronne de Senarclens); cette marque se trouve sur le panneau mentionné comme document suivant.

En raison du mariage de Louis-Frédéric, fils de Jacques-François Thomasset, avec Etienne-Octavie Crinsoz, un panneau du Conseil d'Orbe, datant de 1700 environ, appartenant à M. F.-Th. Dubois, porte un écu parti Thomasset et Crinsoz (*d'azur au sautoir ancré d'argent*), cimier: un lion issant de gueules, tenant une étoile du même.

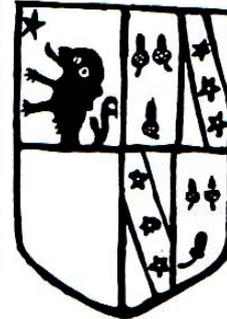


Fig. 2214

- * Samuel Mayor, propriétaire en 1814 d'une part au ré Gentet et d'une autre part au Bonhomme. Plusieurs pages sont consacrées à cette famille dans l'armorial vaudois.
- * Glardon, propriétaire du côté du chalet des Plans à une époque que l'on n'a pas retrouvée! Dans tous les cas véritable figure de Vallorbe, commune avec laquelle les démêlés furent nombreux depuis les débuts de notre colonisation, parce que revendiquant les mêmes zones, tant pour la pâture que pour le bois. Et les Vallorbiers, du bois, à cause de la fabrication du charbon de bois si nécessaire à leur industrie du fer, Dieu sait s'ils en avaient besoin!

GLARDON. Famille de Vallorbe citée dès 1403. Une forme ancienne du nom est Liardon. Une branche est devenue bourgeoise de Genève.

Un cachet du XIX^e siècle porte *d'or à la bande de gueules* (Planche xxx), cimier: deux plumes d'autruche, supports: deux lions: coll. de M. André de Palézieux.

Retrouvé! Passation à record pour Madame la ministre Conod née Favre & du sieur Jacob Glardon son beau-fils Justicier de Vallorbes, le 10^e juillet 1748.

- * François Hermann rachète de différents Rochat la propriété qui portera son nom. Passation du 5 8bre 1722. Cette propriété, qui entre temps aura repassé dans les mains des Rochat, sera vendue à la commune du Lieu en 1774.

"La double appellation Hermann ou Harman s'explique par la confusion faite autrefois dans notre canton entre le "a" et le "e" devant le "l" ou le "r". C'est ainsi que l'on rencontre indifféremment les formes Herman, Hermann, Armand, Harmand, Harman. La famille Hermann est une ancienne famille de Payerne où elle est mentionnée en 1462.

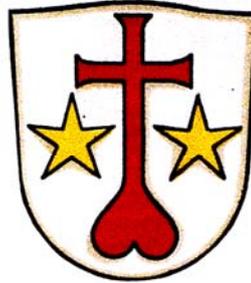
ARMOIRIES DES FAMILLES NOBLES AYANT DES PROPRIETES SUR
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU LIEU

D'après l'Armorial vaudois de D. L. Galbreath, 1936.

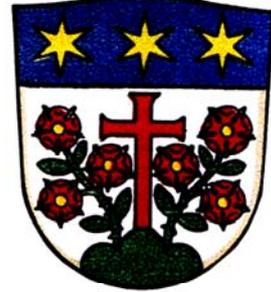
BEAUSOBRE



CHRISTIN



CHRISTIN



CONODI



CRINSOZ



DU GARD



GRAND^{II}



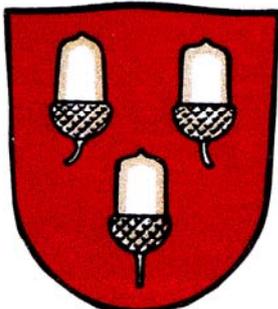
GRAND^{II}



GROBÉTY



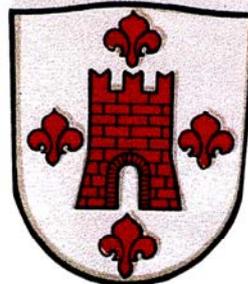
HENNEZEL



MANDROT



MURALT



THOMASSET



Situation des alpages dans la région du Crêt-à-Châtron déterminée par la carte Vallotton (ACL GAB 3) dont la date a disparu sur l'original mais qui doit être proche de 1717.

* A gauche du Crêt-à-Châtron, ce qui doit être le territoire du chalet Hermann actuel, lieu dit les Trésis, un chalet possédé par les hoirs d'Isaac Rochat masson. Dans le livre des passations cette parcelle est dite possédée par Pierre Rochat feu Isaac Rochat cordonnier. Il doit toutefois s'agir du même personnage qui a pu aussi être maçon.

* A l'occident du Crêt à Châtron - non encore désigné de telle manière sur la carte, quoiqu'il portait ce nom depuis au moins 1709 - côté vent, la montagne de Monsieur Thomasset d'Orbe qui n'est autre que celle de la Grand'Combe. Le même possédait les grands Esserts de l'Ordon.

* La zone Crêt-à-Châtron est possédée par Monsieur de Beausobre d'Orbe de Morges, qui l'a acquise en différentes fois, et pour le bas, en indivision avec Néhémie Rochat qui possède un chalet dit alors Chalet à Néhémie.

* A occident du Crêt-à-Châtron, qui en fera très certainement partie un jour (voir à cet égard la brochure "du côté de Mallevaux"), la propriété de Siméon Rochat, avec chalet, la pièce à David Rochat dragon (déjà acquise), celle à Isaac Rochat dit Esope (déjà acquise), la pièce à Jonas Rochat, avec chalet.

* A vent du Crêt-à-Châtron, la montagne de Mr. Muralt, qui ne sera autre un jour que la Muratte.

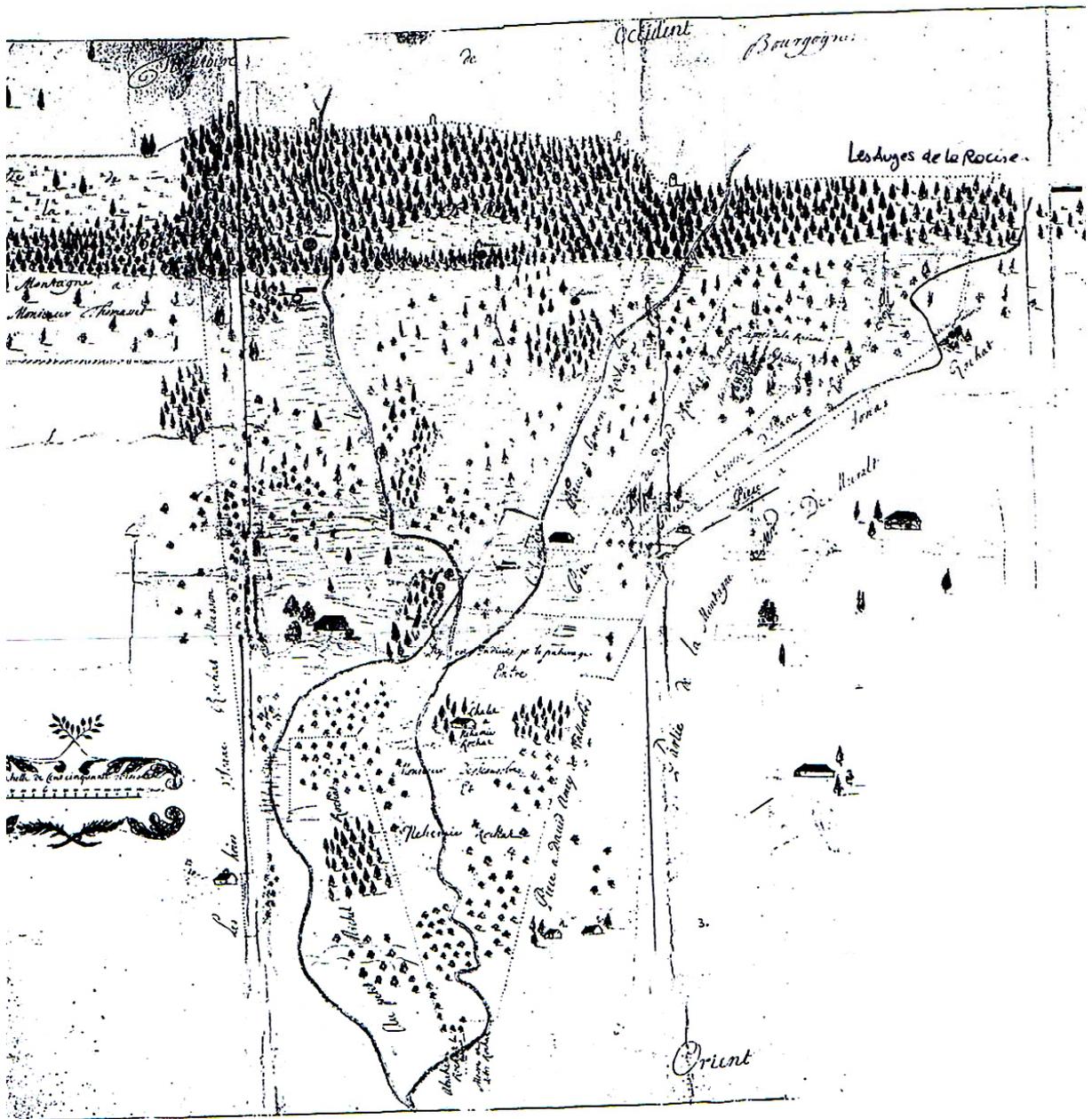
* Dans le bas du Chalottet, la pièce à David Amey de Vallorbe, appartenant en 1726 à Siméon Rochat cordonnier, avec chalet, et une autre pièce avec chalet, appartenant en 1726 à Pierre Rochat cordonnier demeurant en Billard.

* A bise de ces deux pièces devait se trouver celle à Abram Rochat Pyrod, fils de Claude, avec un chalet dont la position n'a pas encore pu être déterminée avec exactitude. En bas de la Combe dite de l'Auge, sur le territoire actuel du Chalottet ?

Note: l'un ou l'autre de ces petits chalets pouvait très bien encore exister au début du XIXe siècle. En témoigne les deux extraits ci-dessous:

1/ du 5 août 1800 (Dh 4/1, p. 75). Lettre de rente en faveur d'Abram Isaac Jacob Rochat de la Cornaz contre Jean Isaac feu Pierre Rochat de Billard en dessus des Charbonnières. 500 florins. En hypothèque: une pièce de pâturage nommée Mallevaux pour l'enchantonage d'environ 4 vaches sur lequel existe un petit chalet, un bouquet de bois à ban et quelques champs labourables.

2/ du 14 avril 1809 (Dh 4/8, p. 200 et suivante). Vente du même terrain par Pierre Abram Samuel Rochat maréchal feu Jean Isaac Rochat de Billard en dessus des Charbonnières aux frères Louis et Charles du Haut des Prés pour 1360 francs. Le terrain est désigné comme suit: "une pièce de pâturage située en dessus des dites Charbonnières, lieudit en Malevaux pour l'alpage d'environ 4 vaches avec un chalet, une citerne & deux bois à Bamp, le tout contigu tel qu'il existe, limite le pâturage des citoyens frères Rochat acquéreurs d'orient & bize, le même et la Montagne de la Commune du Lieu appelée le Crêt à Chatron de vent, cette dernière montagne et pour un peu la montagne appelée la Muratte d'occident, avec fond, droits, dépendances, appartenances & propriétés quelconques".



Plan Vellotton de 1717.

ACL GAB3

Notes sur les montagnes de la commune du Lieu dès le début du XVIII^e siècle.

D'après les comptes N1 et N2

Soufferte, que l'on découvre ici sous le terme de droit d'habitation.

- * 1693. L'amodieur de mons. d'Essert 5/./.
- * 1694. Monsieur le chattain (chatelain) Favre de de Vallorbe 20/./.
- * Note: il doit s'agir ici de la montagne du dit située en partie sur le territoire de la commune du Lieu
- * 1698 Le chattain Favre pour soufferte de sa montagne, savoir ce qui est rièrè nous 20/./.
- * Note: on ne trouve payant la soufferte à cette époque que le châtain Favre et son amodieur. Les seuls propriétaires étrangers à l'époque sur le territoire de la commune ? D'où la quasi certitude que la vente des pâturages à des étrangers résulte des difficultés financières des bourgeois connues suite aux années de misères portant sur 1689 à 1699 environ.
- * 1703 Soufferte: Favre, 20/./., fruitier, 5/./., fruitier de David Nicoulaz 8/./.
- * Note: l'amodieur est aussi dit ténementier.
- * 170. 4 à 6. David Nicoulaz, accompte de 300 florins que Monsieur de Colombier doit 123/./.
- * Note: première appartion du personnage. Capitaine Boquin, pour habitation et autre 22/6/.
- * Note: qui est ce nouveau personnage ?
- * 1707 Jean Mange amodieur de M. de Colombier, pour habitation de présente année 1708, après 2/6/. à lui gratifiés 7/6/.
- Item, d'Aebert Boquet pour habitation de 3 ans, à 3/9/. l'an avec gratification du surplus 11/3/.
- L'amodieur du sieur Isaac Rochat 3/9/.
- Le capitaine Boquin vend du vin en 1707
- De messieurs Boquin et de Madame Marquis pour habitation et autres droits 10/./.
- * 1712 Eventuellement 1711. Passation à clos et record de montagne:
 - Jaques et Abraham Rochat Charb. 120/./.
 - David leur frère 55/./.
 - Isaac Rochat le paralytique, pièce de pâturage 67/6/.
 - Idem, Jean Pierre Lugrin 87/2/3
 - Jean Mange soufferte 7/6/.
 - L'amodieur des Cernies soufferte 12/./.
 - Pierre fils de Sbastian Meylan idem 5/ /.
 - Claude Rochat, pour les vins de la passation à clos et à record de sa montagne 60/./.
 - Amodiations du 2 janvier 1713 24/9/.
 - Jean Pierre Lugrin pour droit 91/4/6
- * 1713 Nicolas Stuby amodieur de la montagne des Cernies appartenant au sieur lieutenant Isaac Rochat, pour l'habitation ou soufferte 5/./.
- Du mesme pour les frais qu'il se laisse mettre pour avoir refusé de la payer et ayant passé ensuite expédiant ./5/.

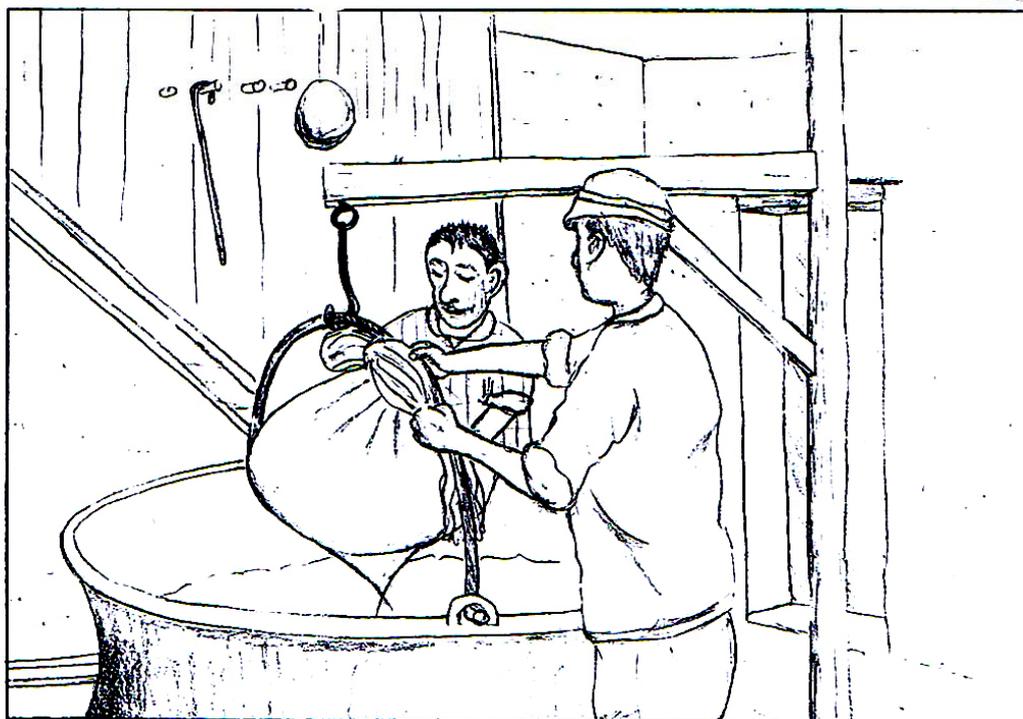
- De maistre Pierre Lozéa amodieur de la montagne du Crêt-à-Châtron appartenant à Monsieur le capitaine de Beausobre de Morges, soufferte 7/6/.
 Josué Lugrin en 1714 a fourni sa maison du Pré-Jentet pour la garde 5/3/.
- * 1714 Habitation, Beausobre, Cernies, Pierre Meylan de Combenoire.
 - * 1716 Habitation, Cernies, Crêts à Châtron, de Colombier, Michel Rochat, Pierre Meylan fils de Sebastian Meylan.
 - * 1717 Habitation, Jaques Cretaz amodieur du Crêt-à-Châtron, Jean Genaine amodieur de Vers chez le Bonhomme, Jean Mange aux Plainoz, David Gonet, amodieur de la Taipe à Monsieur de Collombier.
 - * 1718 Jaques Delacrétaz amodieur du Crêt à Châtron, de M. le lieutenant colonel Thomasset d'Orbe pour les Esserts 10/./.
 De l'amodieur des Esserts (petits) à monsieur d'Echichens 5/./.
 De M. de Collombier 8/9/.
 De Joseph Nicoulaz dit Gonnettaz en place de la passation à clos et à record de la montagne à Claude Rochat capital et intérêt St Michel 1719 495/./.
 Du sieur capitaine Reymond et consort pour celle de M. le lieutenant Thomasset 1100/./.
 Des sieurs Jaques David Dépraz et Olivier Aubert pour celle des Cernies 287/6/.
 David Aubert le jeune pour celle du Crêt à Châtron 660/./.
 De Jaques David feu Michel Rochat pour la pièce vendue à M. de Beausobre après gratification à lui faite de la passation 230/./.
 - * 1719 Habitation de l'amodieur du Crêt à Châtron 7/6/. Thomasset 10/./.
 M. de Collombier
 - * 1720 Commune de Vallorbe, montagne d'Essert 5/./.
 Collombier
 Thomasset
 Capitaine de Beausobre
 Item, hoirie d'Eschichens
 David Betz amodieur aux Plainoz
 Abraham Pigué cordonnier habitant de Combenoire.
 - * 1721 De monsieur le ministre Hermann pour la passation à clos et record d'une pièce de pâturage acquise de Pierre Rochat cordonnier en Malevaux
 L'amodieur de M. de Muralt fait des siennes, extirpe des bois contre les intérêts de la commune.
 Payé à Monsieur l'assesseur baillival Rochat pour louage de sa maison fournie pour la garde au Pré Jantet pour une année finie au ler 9bre 1722 22/6/0
 - * 1722 De Pierre Abram Rochat pour sa passation à clos à record de la pièce de pâturage à Jaques David Rochat feu le sieur Michel Rochat, capital et intérêt 264/6/.
 Habitation pour Vallorbe, Favre, Collombier, David Betze, Beausobre, David Pigué, du beau fils à Isaac Rochat masson ??

- * 1723 Droit d'habitation pour Vallorbe - Favre - Colombier - Beausobre - David Bétze - Abraham Piguet cordonnier - Antoine Quenoble - Benjamin Piguet - Adam Mange pour les Petits Esserts.
- * 1724 Droit d'habitation pour Vallorbe - Favre - Colombier - Beausobre - David Bétze - Abram Piguet - Benjamin Piguet son frère - Antoine Quenoble - la montagne de feu Mons. Warnier.
- * 1725 Droit d'habitation pour Vallorbe - Favre - Beausobre - Colombier - les deux Piguet - Antoine Quenoble - Abram Loup pour la montagne de Monsieur Christin.
- * 1726 et 1727. Droit d'habitation, idem, sauf qu'il n'y a plus de Bétze et pour la montagne à Monsieur Christin David Alamens.

A 2 - autres receue pr. interest des passation a record

Le sieur Capitaine Reymond et son neveu pour leur montagne échut à St. Michel 1726	15/./.
Michel Rochat assesseur	3/./.
Les hoirs d'Emos Rochat son frère	3/./.
Les hoirs de feu Jean Francois Rochat pirod	6/3/
Joseph Guignard assesseur	2/6
Les hoirs de feu Simeon Guignard	2/6
D'Abel Guignard	1/1/6
De David Guignard et ses neveu	1/1/6
D'abraham feu le sieur Abram Cart	3/./.
De Moyse Cart son frère	3
Du sieur Michel Rochat regent aux Bioux et Abram feu Francois rochat son beau frère	6/3
De Matthieu Guignard le jeune	2/6
des hoirs de Simeon Meylan taneur	2/./.
Item des frère Néhémie et Jean Depraz	1/9/.
D'Isaac Lonchamp	9
Item de Jean Isaac Rochat de la Cornaz et Abel Rochat	2/9/.
Item de Jean Meylan des Esserts de Rive	1/6/.
Item de David Meylan son cousin	1/./.
Item du sieur Joseph Nicoulaz l'ainé	./9/.
De Joseph Nicoulaz le jeune	./9/.
Item de Pierre Rochat cordonnier	./2/.
Item du sieur David Piguet assesseur	10/./.
Item des frères Pierre et Simeon fils de Matthieu Guignard et leur cousin Moyse et David	3/6/.
Item du sieur Simeon Meylan d'au Crêt	./9/
Item des hoirs Golay de la Frace	3/9/.
Item de David Piguet le jeune	1/6/.
Item de Pierre Meylan des Vifourches	3/./.
Item de Jean Nicoulaz	./6/.
Les hoirs de David Rochat ancien meunier	1/3/.
Item de Pierre Cart	1/7/6
Item du sieur Pierre Abraham Rochat	6/3/.
Item refus pour la colocation sur un pré de Jean Mars Badel lieu dit à la pralliaz pr la part à nostre commune	13/9/6

- * 1728 Droit d'habitation pour Vallorbe - Favre - Colombier - Beausobre - Abram et Benjamin Piguet - Antoine Quenoble.
- * 1729 Idem.
- * 1730 Vallorbe - Jacob Glardon a remplacé Favre pour la propriété de la montagne d'Essert - Combiér 7/6/. - Beausobre 7/./.. - Piguet 5/./.. - Piguet 5/./.. - Kenoble 7/6/. Echichens 7/6/.
- * 1731 Vallorbe / Glardon / Kenoble / Piguet Abram cordonnier/ Colombier / Beausobre / Joseph Golay /.
- * 1732 Droit d'habitation:
 - Vallorbe, montagne d'Essert 5/./..
 - Glardon, montagne de l'Echelle 20/./..
 - Quenoble 7/6/.
 - Abraham Piguet 5/./..
 - Joseph Piguet 5/./..
 - Jaques Abraham Nicoulaz 5/./..
 - Enfants de Pierre Meylan habitant en Combenoire 5/./..
 - Collombier 7/6/.
 - Amodieur Crêt à Châtron 7/6/.
 - David Gitaz pour la montagne qu'il tient (non précisée) 7/6/.



Réparations de chalets au XVIIIe siècle

- 1706 André Meylan, les Esserts, pour réparation de son chalet
- 1706 A Claude Rochat des Charbonnières pour réparations de ses maisons et son chalet
- 1717 Montagne et fruitière de M. de Beausobre (Crêt à Châtron)
- 1731 David Piguet de Combenoire, assesseur, pour bâtir un chalet neuf
- 1732 David Piguet le jeune de Combenoire, idem.
- 1735 David Piguet, pour un chalet que la neige a abattu
- 1735 Pour M. le colonel Thomasset pour sa maison des Esserts
- 1736 Pierre Abram Rochat pour sa maison de Vers chez le Bonhomme
- 1737 A l'assesseur baillival Rochat du Pont pour bâtir une maison neuve au Pré Jantet
- 1738 A Abraham et David Piguet l'aîné de Combenoire pour bâtir un chalet
- 1738 A Jacob Rochat dragon pour bâtir une maison Vers chez le Bonhomme
- 1738 A Abel Guignard des Plainoz pour achever sa maison des Plainoz
- 1739 A Moÿse Reymond pour son chalet ?
- 1740 A David Guignard du Charoux pour son chalet des Plainoz
- 1742 Construction d'un chalet de rechange du Crêt à Châtron sur le Crêt à Dunant ou aux environs, afin qu'on puisse faire deux laits soit deux fromageries
- 1769 David Joseph Guignard se propose de construire un chalet aux Plainoz
- 1773 Thomasset d'Arnex demande du bois pour réparer son chalet de la Grand'Combe
- 1775 Réparation du chalet Hermann
- 1775 Réparation des Plainoz rachetés par le village du Lieu
- 1776 Incendie des Plainoz de Jaques David et Jean de Pierre Guignard
- 1797 Four à chaux sur la montagne de Demelune (De Mulen, successeur probable de De Muralt). Coupage de marinage près de la bâtisse du dit chalet. Il s'agissait probablement du Chalottet (Muratte-Dessous) qui aurait brûlé ici pour la première fois

Réparations de chalets au XIXe siècle

- 1801 Réparation du Crêt à Châtron
- 1805 Construction du Pré-de-Ville
- 1809 Réparations du chalet Hermann
- 1817 Réparations du chalet de l'Ordon
- 1825 Réparations du chalet dessous la Christine
- 1825 Visite des chalets, voir feuille spéciale
- 1851 Réparations du Crêt à Châtron, neuf ou vieux ?
- 1856 Chalet de Dessous la Christine. La commune veut le démolir. Prendre la poutraison pour faire le stand de la Combaz. Est en état de déperissement avancé en 1858
- 1879 Chalet Neuf des Esserts incendié. Ne sera reconstruit qu'en 1888-1889.

Amodiation du Crêt à Châtron, propriété de la commune du
Lieu dès le 9 novembre 1740 - puis des autres montagnes de la commune -

1742	David feu le sieur juge Rochat pour le Crêt à Châtron à St Martin 1742, après 150 L déduit pour ce que le chalet n'a pu se faire dans le temps, reste	1510/./.
1743	David feu je juge Rochat pour la montagne du Crêt à Châtron à St Martin 1743	1660/./.
1744	David feu le juge Rochat	1701/./.
1745	Du sieur Abram Rochat	1701/./.
	Idem pour l'amodiataire et le prix jusqu'en 1750.	
1751	Isaac et Philippe Begnens de Vaulion pour l'amodiation du Crêt à Châtron à St Martin 1751, après 166 L. de rabais, reste	1900/./.
1752	Idem.	
1753	Abram Isaac Rochat Pirod assesseur et David Rochat de l'Epine pour la rente du Crêt à Châtron à St. Martin 1753, 1901 fl. sur quoy le Conseil leur a rabattu 120 fl,	1781/6/.
1754	Abram Isaac Rochat assesseur et David et Jacob Rochat de l'Epine	1901/6/.
1755	Idem.	
1756	Joseph Guignard le jeune pour la partie de vent du Crest à Châtron, après rabais De Josué et Jaques fils de Jonas Golay de la Cornaz pour le Chalet Neuf partie de bise du Crêt à Châtron, après rabais	1050/./. 950/./.
1757	Joseph Guignard, à vent David Rochat de l'Epine, à bise	1050/./. 855/./.
1758	Joseph Guignard à vent Jaques David de l'Epine à bise	1150/./. 855/./.
1759	David Néhémie Rochat des Charb. à vent Jaques David Rochat de l'Epine à bise	1060/./. 855/./.
1760	Jaques David Rochat de l'Epine à bise David Néhémie Rochat à vent	855/./. 1060/./.
1761	David Néhémie Rochat à vent Jaques David Rochat de l'Epine à bise	1060/./. 855/./.
1762	Pierre Abram Rochat assesseur à vent David Rochat à bise	977/./. 855/./.
1763	Pierre Abram Rochat assesseur à vent Christe Bongarde à bise*	977/./. 921/./.
1764	Jaques David Rochat de l'Epine à vent Christe Bongarde à bise	977/./. 921/./.
1765	Jaques Golay à vent Christe Bongarde à bise	1153/./. 921/./.
1766	Jaques Golay et adjoints à vent Pierre Abram Rochat assesseur à bise	1153/./. 1022/6/.
1767	Jaques Golay à vent Jean Pierre Rochat à bise	1153/./. 1022/6/.

* Christe Bongarde fut aussi amodiataire du chalet de la Muratte vers la même époque.

1768	Jaques David Meylan à vent Jean Pierre Rochat à bise	1050/./. 1022/6/.
1769	Jaques David Meylan à vent Joseph Nicole à bise	1050/./. 1023/./.
1770	Jaques David Meylan à vent Joseph Nicole à bise	1050/./. 1023/./.
1771	Jean Pierre Nicole à vent Joseph Nicole du Séchey à bise	1216/./. 1023/./.
1772	Jean Pierre Nicole à vent Pierre Fréd. Guignard commis d'ex. à bise	1216/./. 1157/./.
1773	Jean Pierre Nicole à vent Joseph Nicole à bise	1216/./. 1000/./.
1774	Jean Pierre Nicole gouverneur à vent Joseph Nicole du Séchey à bise	1191/./. 1000/./.
	Nous rajouterons dès lors le chalet Hermann qui a été racheté par la commune du Lieu en 1774	
1775	Jean Pierre Nicole à vent Joseph Nicole à bise Moyse feu le juge Rochat Hermann	1191/./. 1000/./. 720/./.
1776	Jean Pierre Nicole à vent Joseph Nicole à bise Moyse Rochat pour le chalet Hermann	1191/./. 1000/./. 777/./.
1777	Jean Pierre Nicole marchand à vent David Néhémie Rochat à bise Moyse Rochat assesseur H	1191/./. 1070/./. 777/./.
1778	Jean Pierre Nicole à vent David Néhémie Rochat à bise Moyse Rochat H	1191/./. 1070/./. 777/./.
1779	Jean Pierre Nicole à vent Frères Gousson de la Coudre à bise Jean Pierre et Frédéric Guignard H	1191/./. 1116/./. 735/./.
1780	Jean Pierre Nicole à vent Sieur justicier Rochat de l'Epine et des frères Jean Pierre et Frédéric Guignard à bise Des mêmes Guignard pour H	1241/./. 1000/./. 735/./.
1781	Jean Pierre Nicole à vent Jaques David Rochat justicier à bise Jean Pierre et Frédéric Guignard H	1241/./. 1000/./. 735/./.
1782	Jean Pierre Nicole à vent Justicier Rochat de l'Epine à bise Jean Pierre Guignard H	1241/./. 1000/./. 778/./.
1783	Jean Pierre Nicole marchand à vent Jaques David Rochat justicier de l'Epine B Jean Pierre Guignard soit ses hoirs H	1300/./. 1000/./. 778/./.
1784	Jean Pierre Nicole à vent Justicier de l'Epine à bise Jean-Pierre Guignard soit ses hoirs H	1300/./. 1000/./. 778/./.
1785	Jean Pierre Nicole Justicier Rochat de l'Epine Jean Pierre Guignard	1300/./. 1000/./. 778/./.

1786	Jean Pierre Nicole marchand vent Le même pour bise, prix total Siméon Guignard et frères H	2427/./. 778/./.
1787	Jean Pierre Nicole marchand, les deux Siméon et David Joseph Guignard H	2427/./. 778/./.
1788	Jean Pierre Nicole marchand, les deux Siméon Guignard H	2427 + 160 890 + 40
1789	Jean Pierre Nicole marchand, les deux Siméon Guignard H	2427 + 160 890 + 40
1790	Jean Pierre Nicole Frères Guignard H	2493/9 + 160 890 + 40
1791	Jean Pierre Nicole Frères Guignard H	2493/9 + 160 890 + 40
1792	Jean Pierre Nicole marchand Frères Guignard cabaretiers H	2493/9 + 160 890 + 40
1793	Henri Golay vent Pierre Rochat de l'Epine bise Des frères Guignard de la maison de ville	1655 + 100 1350 + 100 890 + 40
1794	Henri Golay de vent Pierre Rochat de l'Epine bise Frères Guignard de la maison de ville H	1655 + 100 1350 + 100 800 + 40
1795	Henri Golay et fils vent Pierre Rochat de l'Epine bise Frédéric Guignard H	1405 + 100 1065 + 100 800
1796	Henri Golay et fils vent Pierre Rochat de l'Epine de bise David Reymond H	1405 1065 + from. 800
1797	Jean Henri Golay et ses fils vent Pierre Rochat de l'Epine bise Abraham David Reymond H	1405 1065 + from. 800
1798	Jean Henri Golay et ses fils vent Pierre Rochat de l'Epine bise Abram David Reymond H	1405 1065 + from. 800
1799	Jean Henri Golay et ses fils vent Pierre Rochat de l'Epine bise Abram David Reymond	1405 1065 + from. 800
1800	Jean Henri Golay et ses fils vent Pierre Rochat de l'Epine bise David Rochat canonier H	1405 1065 700
1801	Jean Henri Golay et ses fils, les deux David Rochat canonier	2525 700
1802	Jean Henri Golay et ses fils, les deux David Rochat canonier	2525 700
1803	Idem	
1804	Idem	
1805	Idem	
1806	Jean Henri Golay et ses fils, les deux Pierre Abram Rochat de la Cornaz H	2525 700
1807	Idem, mais H à 680.-	
1808	Charles Golay, les deux Pierre Abram Rochat de la Cornaz	2302 680

Note: dès 1796, redevance en fromage à la place des vins,
ou plutôt en plus. Ce qui fait un total approximatif
de 8 fromages + vins.

1809	Charles Golay pour les deux	920/8
	Pierre Abram Rochat de la Cornaz H	272.-

Note: Nous assistons là à un changement de monnaie. Jusqu'en 1808 nous avons affaire à des florins/sols/cruz, divisibles en 12. Dès 1809 nous trouvons des livres, batz, rappes, divisibles en 10. Exemple de conversion. En 1808 Pierre Moÿse Meylan de la Grand Sagne, pour une amodiation quelconque payait 32 flors 6 sols. Capital d'environ 640 florins. En 1809 il paie 13 livres, capital d'environ 260 livres. On trouvera en supplément une tablelle des mesures et monnaies de l'époque.

1810	Charles Golay pour les deux	920/8
	Charles Piguet H	280/6

1811 Idem

1812	De la veuve et des hoirs de Charles Golay	920/8
	Charles Piguet H	280/6

1813	Veuve et hoirs Charles Golay pour les 2	920/8
	Isaac Rochat de la Cornaz	336/.

1814	Moïse Rochat de l'Epine pour les deux	984/.
	Isaac Rochat de la Cornaz H	336/.

1815	Rodolphe Rochat de l'Epine pour les deux	984/.
	Isaac Rochat de la Cornaz	336/.
	Chalet Neuf ou Petit Essert abrégé PE	
	Ulysse Reymond	400/.
	Taïpe ou Ordon abrégé T, frères Lugrin	
	du juge	478/.
	Christine abrégée Christ. François Piguet	244/.

1816	Moïse Rochat de l'Epine, les deux	984/.
	Isaac Rochat de la Cornaz H	336/.
	Ulysse Reymond PE	400/.
	Frères Lugrin du Séchey T	478/.
	François Piguet de Combenoire Christ.	244/.

1817	Moïse Rochat de l'Epine, les deux C	984/.
	Isaac Rochat de la Cornaz H	336/.
	Jean-Isaac Magnenat de Vaultion PE	532/.
	Frères Lugrin du Séchey T	478/.
	François Piguet de Combenoire Christ.	244/.

1818	Moïse Rochat de l'Epine, les deux C	984/.
	Isaac Rochat de la Cornaz H	336/.
	Jean Isaac Magnenat de Vaultion PE	532/.
	Gabriel Magnenat de Vaultion T	526/.
	François Piguet de Combenoire Christ.	240/.

1819	Moïse Rochat de l'Epine, les deux C	984/.
	Isaac Rochat de la Cornaz H	320/.
	Jean Isaac Magnenat de Vaultion PE	532/.
	David Gabriel Magnenat de Vaultion T	526/.
	Gabriel Develey municipal de Vault. Christ.	244/.
	Pierre feu Olivier Magnenat de Vault. Comb.	540/.

1820	Moïse Rochat de l'Epine, les deux C	900/.
	Isaac Rochat de la Cornaz H	320/.
	Jean Isaac Magnenat de Vaultion PE	532/.
	David Gabriel Magnenat de Vaultion T	526/.
	Pierre feu Olivier Magnenat de Vault. Comb.	540/.
	Pierre feu Olivier Magnenat de Vault. Chris	244/.

1821	Moïse Rochat de l'Epine pour les 2 C	900/.
	Isaac Rochat de la Cornaz H	320/.
	Jaques Aaron Lugrin municipal T	495/.
	Pierre feu Olivier Magnenat Comb.	540/.
	Pierre feu Olivier Magnenat Christ.	244/.
1822	Moïse Rochat de l'Epine, pour les 2 C	900/.
	Jean Pierre Moyse Dépraz du Séchey H	260/.
	Ulysse Reymond municipal PE	400/.
	Jaques Aaron Lugrin municipal T	495/.
	Frédéric feu Louis Rochat Pingolet et David feu Abram David Golay des Charbon- nières pour Comb. et Christine	540/.
1823	Jaques David Reymond des Jorats rière Vaulion pour les 2 Crêts à Châtron	940/. + impos.
	Jean Pierre Moyse Dépraz canonier du Séchey H	260/. + impos.
	Ulysse Reymond pour PE + cant. du Pré Jantet	400/.
	Jaques Aaron Lugrin T	495/.
	Comb. + Christ. idem à 1822	540/. + impos.
1824	Jaques David Reymond des Jorats les 2 C	940/.
	Jean Pierre Moyse Dépraz du Séchey H	260/.
	Ulysse Reymond du Lieu PE	400/.
	Jaques Aaron Lugrin T	495/.
	Comb. + Christ. idem à 1822	540/.
1825	Jaques David Reymond des Jorats les 2 C	940/.
	Jean Pierre Moyse Dépraz du Séchey H	260/.
	François Jaillet de Vallorbe PE	404/.
	Jaques Aaron Lugrin T	445/.
	Samuel fils de Jaques Piguët du Chenit Comb. + Christine	470/.
1826	Idem, réduit par le conseil à Moyse Dépraz fils de Jean Pierre Moyse Dépraz H	724/.
	François Jaillet de Vallorbe PE	260/.
	Jaques Aaron Lugrin le Séchey T	404/.
	Samuel fils de feu Jaques Piguët Comb. + Christine	445/.
		470/.
1827	Jaques David Reymond, les 2 C	724/.
	Jean Pierre Moyse Dépraz canonier H	260/.
	François Jaillet PE	404/.
	Jaques Aaron Lugrin + François Jaillet T	485/.
	Samuel feu Jaques Piguët	470/.
	+ imposition dès 1823 et vins	
1828	Jaques David Reymond des Jorats	724/.
	Jean Pierre Moyse Dépraz soit ses fils H	260/.
	François Jaillet de Vallorbe PE	444/.
	Jaques Aaron Lugrin et Louis Lugrin de Sur le Crêt T	485/.
	Moyse Fréd. Lugrin du Séchey Comb. + Chr.	470/.
1829	Jaques David Reymond des Jorats les 2 C	724/.
	Jean Pierre Moyse Dépraz H	260/.
	François Jaillet PE	404/.
	Jaques Aaron Lugrin + F. Jaillet T	485/.
	Moyse Frédéric Lugrin du Séchey C+C	470/.

1830	Jaques David Reymond des Jorats, 2 C	724
	Jean Pierre Moyse Dépraz H	260
	François Jaillet de Vallorbe PE	404
	Jaques Aaron Lugin T	485
	Moyse Frédéric Lugin municipal du Séchey C. + C.	470
1831	Jaques David Reymond des Jorats 2 C	724
	David fils de Moyse Dépraz du Séchey H	222
	David Martinet de Mont la Ville PE	405
	Jaques Aaron Lugin municipal T	465
	Samuel Rochat de l'Epine Christ. + C.	345
1832	Jaques David Reymond pour solde 2 C	330
	Dépraz David du Séchey H	222
	David Martinet de Mont la Ville PE	188 ?
	Jaques Aaron Lugin T O	465
	Samuel Rochat de l'Epine Christ. + Comb.	345
1833	Jaques Reymond de Vaulion C + C	660
	Samuel et Moyse Dépraz du Séchey H	222
	David Martinet PE	405
	Jaques Aaron Lugin T	430
	Samuel Rochat de l'Epine Christ. + Comb.	345
1834	Jaques Reymond de Vaulion C + C	660
	Samuel et Moyse Dépraz frères du Séchey H	222
	Charles et Frédéric Lugin frères du Séchey PE	500
	Jaques Aaron Lugin du Séchey T	430
	David Martinet de Mont-la-Ville Christ. + Comb.	418
1835	David Louis Rochat C + C	575
	Samuel et Moyse Dépraz H	222
	Charles et Frédéric Lugin PE	500
	Jaques Aaron Lugin T	430
	David Martinet de Mont-la-Ville Christ. + Comb.	406
1836	David Louis Rochat C + C	575
	Samuel et Moyse Dépraz H	222
	Charles et Frédéric Lugin PE	500
	Jaques Aaron Lugin T	435
	Frédéric Lugin C. + C.	418
1837	David Louis Rochat	575
	Louis de Pierre Rochat H H	240
	Frédéric Lugin PE	402
	Jaques Aaron Lugin T	435
	Samuel Dépraz du Séchey C. + C.	410
1838	Isaac Rochat juge C + C	610
	Louis de Pierre Rochat H	240
	Samuel Dépraz Christ. + Comb.	410
	Jaques Aaron Lugin T	435
	Frédéric Lugin PE	402
1839	Isaac Rochat C + C	610
	Louis Rochat H	240
	Frédéric Lugin PE	402
	Jaques Reymond T	380
	Samuel Dépraz du Séchey Christ. + Comb.	378
1840	Isaac Rochat C + C	610
	Louis Rochat H	240
	François Rochat PE	368
	Jaques Reymond T	380
	Samuel Dépraz Christ. + Comb.	378
1841	Isaac Rochat C + C	404
	Louis Rochat H	208
	François Rochat PE	368
	Jaques Reymond T	380
	Samuel Dépraz Christine + Combenoire	378

1842	Isaac Rochat juge C + C	404
	Louis Rochat H	208
	François Rochat PE	368
	Samuel Rochat T	301
	Samuel Dépraz Christ. + Comb.	378
	Georges Jaillet Esserts	388
1843	Isaac Rochat juge C + C	404
	Charles David Dépraz H	242
	Georges Jaillet PE + E	700
	Samuel Rochat T	301
	Samuel Dépraz Christ. + Comb.	362
1844	François Rochat C + C	502
	Charles David Dépraz H	242
	Georges Jaillet PE + E	700
	Samuel Rochat T	301
	Samuel Dépraz Christ. + Comb.	362
1845	François Rochat C + C	502
	Charles David Dépraz H	242
	Georges Jaillet PE + E	700
	Samuel Rochat T	325
	Samuel Dépraz Christ. + Comb.	362
1846	François Rochat C + C	502
	Charles Dépraz H	226
	Georges Jaillet PE + E	700
	Samuel Rochat T	325
	Dépraz Samuel Christ. + Comb.	460
1847	François Rochat C + C	502
	Charles David Dépraz H	226
	Georges Jaillet PE + E	700
	Samuel Rochat Ordon + Tépaz	325
	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	460
1848	Samuel Dépraz tenancier de la maison de commune, Comb. + Christ.	460
	François Rochat C + C	502
	Samuel Rochat sapeur O + T	325
	David Dépraz H	226
	Georges Jaillet PE + E	700
1849	Les mêmes, sauf E + PE Jérémie Marc Jaillet	1000
1850	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	460
	Moyse Rochat Thionville fils C + C	516
	David Dépraz H	230
	Samuel Rochat sapeur O + T	325
	Henri Magnenat PE + E	1000
1851	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	666
	Rochat Moyse Thionville C + C	747
	Samuel Rochat sapeur O + T	488
	Charles David Dépraz H	333
	Henri Magnenat E + PE	1449
1852	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	668
	Moyse Rochat Thionville C + C	747
	Samuel Rochat sapeur O + T	488
	Charles David Dépraz	333
	Isaac Rochat juge E + PE	1326
1853	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	668
	Moyse Rochat Thionville C + C	747
	Samuel Rochat sapeur O + T	488
	Isaac Rochat juge E + PE	1326
	Charles David Dépraz H	333

1854	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	668
	Moyse Rochat Thionville C + C	747
	Samuel Rochat sapeur O + T	488
	Isaac Rochat juge E + PE	1326
	Charles David Dépraz H	333
1855	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	668
	Moyse Rochat Thionville C + C	747
	Samuel Rochat sapeur T + O	488
	Louis Rodolphe Rochat H	352
	Isaac Rochat juge E + PE	1326
1856	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	668
	Benjamin Truan C + C	910
	Samuel Rochat sapeur O + T	488
	Louis Rodolphe Rochat H	352
	Isaac Rochat juge E + PE	1326
1857	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	668
	Benjamin Truan C + C	910
	Constant Meylan O + T	600
	Louis Rodolphe Rochat H	352
	Isaac Rochat juge E + PE	1326
1858	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	671
	Benjamin Truan C + C	910
	Constant Meylan O + T	600
	Gay successeur de Louis Rodolphe Rochat H	352
	Isaac Rochat juge E + PE	1335
1859	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	671
	Benjamin Truan C + C	910
	Constant Meylan O + T	600
	Isaac Rochat juge E + PE	1335
	Gay de la Chaux H	352
	<u>Note:</u> toujours fromages et vins en plus	
1860	Samuel Dépraz Comb. + Christ.	671
	Benjamin Truan C + C	910
	Constant Meylan O + T	600
	Isaac Rochat juge E + PE	1335
	Guey de la Chaux (et non Gay!) H	352
	<u>Note:</u> le fromage non livré est compté à 40 ct, la livre probablement	
1861	Jean Jaques Cloux de la Coudre Comb. + Christ.	670
	Benjamin Truan C + C	910
	Constant Meylan O + T	600
	Isaac Rochat juge E + PE	1335
	Guey de la Chaux H	680
1862	Jean Jaques Cloux à la Coudre Comb. + Christ.	670
	Benjamin Truan C + C	800
	Isaac Rochat juge E + PE	1335
	Henri Piguet de la Chaux O + T	600
	Guex de la Chaux H	350
1863	Jules Nicole aux Bioles Comb. + Christ.	670
	Benjamin Truan C + C	800
	Isaac Elie Rochat (le même ?) PE + E	1335
	Henri Piguet à la Chaux O + T	600
	François Guex de la Chaux H	350
1864	Jules Nicole aux Biolles Comb. + Christ.	670
	Benjamin Truan C + C	800
	Jean Reymond de Vaulion E + PE	1455
	Henri Piguet de la Chaux O + T	600
	F. Guex à la Chaux H	350

1865	Jules Nicole aux Biolles Comb. + Christ.	670
	Louis Auguste Rochat C + C	802
	Jean Reymond de Vaultion E + PE	1455
	Etienne Louis Regamey à Bettens O + T	913
	François Guex à la Chaux H	350
1866	Jules Nicole aux Billles Comb. + Christ.	670
	Louis Auguste Rochat aux Charbonnières C + C	802
	Henri Goy à Vaultion E + PE	1455
	Etienne Louis Regamey O + T	913
	François Guex à la Chaux H	350
1867	Xavier Despont à St Barthelémy Comb. + Christ.	
	Louis Auguste Rochat aux Charbonnières C + C	
	Henri Goy à Vaultion E + PE	
	Etienne Louis Regamey O + T	
	Moïse Emile Rochat de Charles aux Ch. H	
	Louis Humberstet aux Charbonnières , en assoc. pour le même ?	
1868	Xavier Despont à St Barthelémy C + Christ.	
	Jules Rochat; Constant et François Rochat d'Isaac en ass. ?	
	Louis Auguste Rochat aux Charb. C + C	
	Henri Goy à Vaultion E + PE	
	Moïse Emile Rochat aux Charbonnières O + T	
	Louis Humberstet aux Charbonnières H	
1869	Xavier Despont Comb. + Christ.	
	Louis Auguste Rochat aux Charbonnières C + C	
	Auguste et Elie Rochat feu Moïse Edouard Rochat aux Charbonnières pour E + PE	
	Henri Goÿ à Vaultion, en association, ou les premiers ayant repris du second	
	Moïse Emile Rochat aux Charbonnières O + T	
	Louis Humberstet aux Charbonnières H	
1870	Jules Rochat et Constant & frères Rochat d'Isaac Rochat aux Charbonnières pour Comb. + Christ.	
	Louis Auguste Rochat aux Ch. pour C + C	
	Auguste et Elie Rochat aux Ch. pour E + PE	
	Moïse Emile Rochat O + T	
	Louis Humberstet H	
1871	Jules Rochat, Constant & frères Rochat d'Isaac pour Comb. + Christ.	
	François Rochat d'Isaac (pour le même ?)	
	Louis Auguste Rochat aux Ch. pour C + C	
	Auguste et Elie Rochat pour E + PE	
	Moïse Emile Rochat O + T	
	Louis Humberstet H	
1872	François Rochat d'Isaac aux Charbonnières pour Christ. + Comb.	
	Louis Auguste Rochat aux Ch. pour C + C	
	Auguste et Elie Rochat pour E + PE	
	Moïse Emile Rochat O + T	
	Louis Humberstet H	
1873	François Rochat d'Isaac aux Charbonnières pour Christ. + Comb.	
	Louis Auguste Rochat C + C	
	Auguste et Elie Rochat pour E + PE	
	Moïse Emile Rochat O + T	
	Reymond Louis Auguste à Vaultion H	
1874	François Rochat aux Charb. - François bolle à Penthad, pour Christ. + Comb.	
	Louis Auguste Rochat aux Charb. C + C	
	Auguste et Elie Rochat aux Charb. pour E + PE	
	Moïse Emile Rochat aux Charb. pour O + T	
	Louis Auguste Reymond à Vaultion H	

- 1875 François Rochat aux Charb. pour Christ. + Comb.
Louis Auguste Rochat aux Charb. pour C + C
Auguste et Elie Rochat E + PE
Louis Rochat d'Isaac O + T
Louis Auguste Reymond H
- 1876 François Bolle à Penthaz Christ. + Comb.
Louis Auguste Rochat aux Charb. C + C
Auguste et Elie Rochat E + PE
Louis Rochat d'Isaac O + T
Louis Auguste Reymond H
- 1877 Louis Rochat d'Isaac Comb. + Christ.
Paul Rochat C + C
Auguste et Elie Rochat E + PE
Louis Rochat d'Isaac O + T
Louis Auguste Reymond H
- 1878 Louis Rochat d'Isaac Comb. + Christ.
Paul Rochat C + C
Auguste et Elie Rochat E + PE
Louis Rochat d'Isaac O + T
Louis Auguste Reymond H
- 1879 Louis Rochat d'Isaac Comb. + Christ.
Paul Rochat C + C
Louis Rochat d'Isaac O + T
Auguste et Elie Rochat E + PE
Louis Golay H
- 1880 Louis Rochat d'Isaac Comb. + Christ.
Paul Rochat C + C
Louis Dépraz O + T + Comb.
Auguste et Elie Rochat E + PE
Louis Golay H
- 1881 Paul Rochat C + C
Louis Dépraz O + T + Comb.
Auguste et Elie Rochat E + PE
Louis Golay H
- 1882 Paul Rochat C + C
Louis Dépraz O 1 T + Comb.
Auguste et Elie Rochat E + PE
Louis Golay H
- 1883 Henri Michaud à Orny C + C
Louis Henri Rochat aux Charb. OTC
Auguste et Elie Rochat, Piguet Frédéric nouveau bail pour E + PE
Louis Golay H
Charles Michaud la Sarraz, Tépaz Grand
- 1884 Jules Goy à Vaulion, Charles Salzmänn pour nouveau bail, C + C
Louis Rochat aux Charbonnières pour OTC
Frédéric Piguet à la Chaux E + PE
Louis Golay aux Charb. H
Charles Michaud à la Sarraz Tépaz Grand
- 1885 Jules Goy à Vaulion C + C
Louis Rochat d'Isaac aux Charb. OTC
Frédéric Piguet à la Chaux pour E + PE
Frédéric Piguet à la Chaux H
Louis Dépraz au Lieu Tépaz Grand
- 1886 Charles Salzmänn à Bavois C + C
Louis Rochat d'Isaac aux Charbonnières, O + Tépaz
Henri Baudin à Mollens, Comb. + Christ.
Frédéric Piguet à la Chaux E + PE
Louis Dépraz Tépaz Grand

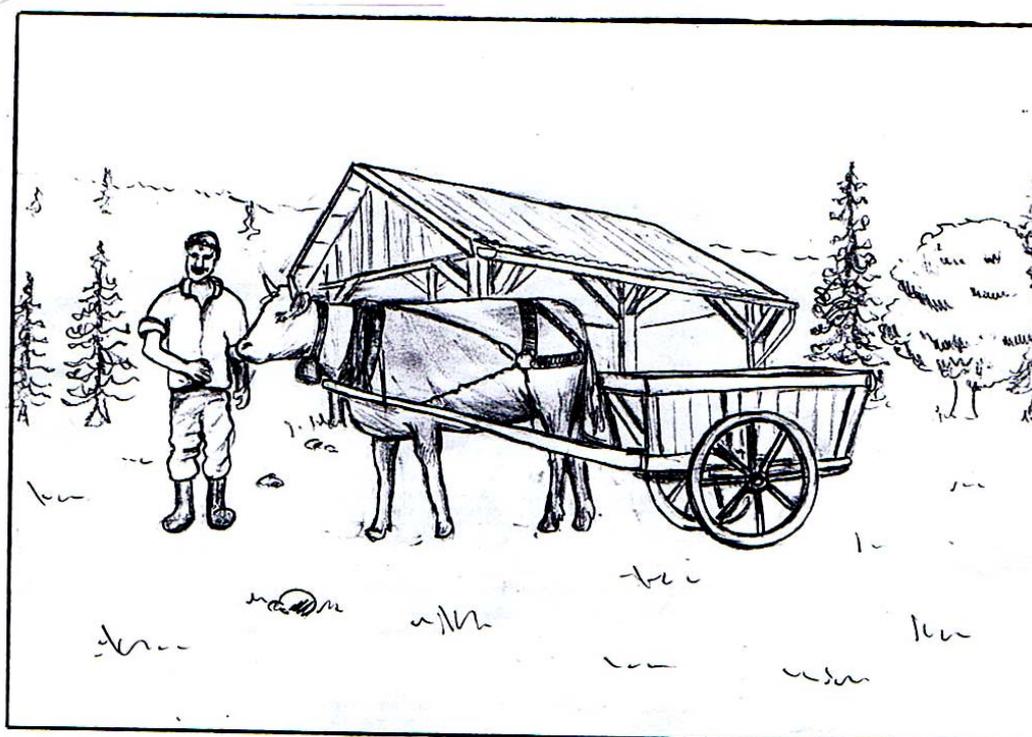
- 1887 Charles Salzman à Bavois, Rochat Fernand et Reymond
Léonard pour nouveau bail C + C
Louis Rochat d'Isaac aux Charb. O + Tépaz
Henri Baudin à Mollens, Comb. + Christ.
Louis Golay aux Charbonnières E + PE
Louis Dépraz au Lieu pour Tépaz Grand
- 1888 Charles Salzman à Bavois C + C
Louis Rochat d'Isaac aux Charb. O + Tépaz
Henri Baudin à Mollens Christ. + Comb.
Louis Golay aux Charb. E + PE
Louis Dépraz au Lieu Tépaz Grand
Fernand Rochat aux Charb. H
- 1889 Fernand Rochat de la Cornaz C + C
Louis Martinet à Mont-la-Ville O + Tépaz Grand
Louis Martinet à Mont-la-Ville, Comb. + Petite Tépaz
Louis Golay aux Charbonnières E + PE
Fernand Rochat de la Cornaz H
Jean Marie Chapuis à la Frasse, propr. Reymond-Cart (Chez Lucien)
- 1890 Fernand Rochat de la Cornaz C + C
Martinet à Mont-la-Ville, O + Tépaz Grand
Le même, Combenoire + Petite Tépaz
Louis Golay aux Charbonnières E + PE
Fernand Rochat à la Cornaz H
Chapuis Jean Marie à la Frasse, Vers chez Lucien
- 1891 Fernand Rochat à la Cornaz C + C
Louis Martinet de Mont-la-Ville, O + Tépaz Grand
Le même Combenoire + Petite Tépaz
Louis Golay aux Charbonnières E + PE
Fernand Rochat à la Cornaz H
Chapuis Jean Marie à la Frasse, Chez Lucien
- 1892 Fernand Rochat de la Cornaz C + C
Louis Martinet, O + Tépaz Grand
David Golay à Montricher, Combenoire + Petite Tépaz
Louis Golay aux Charbonnières E + PE
Fernand Rochat de la Cornaz H
César Villard le Séchey Chez Lucien
- 1893 Fernand Rochat de la Cornaz C + C
Alfred Cloux à la Coudre et frères Reymond sur le Crêt, OTG
David Golay à Montricher Combenoire + Petite Tépaz
? E Fr PE, toujours Louis Golay, déjà Auguste Rochat ?
Eugène Rochat des Charbonnières H
César Villard au Séchey Chez Lucien
- 1894 Fernand Rochat de la Cornaz C + C
Alfred Cloux de la Coudre OTG
David Golay à Montricher Comb. + Petite Tépaz
Auguste Rochat aux Charbonnières E + PE
Eugène Rochat aux Charb. H
César Villard au Séchey Chez Lucien
- 1895 Ami Louis aux Charbonnières, C + C
Reymond Aimé sur le Crêt OTG
Lucien Rochat au Sentier Comb. + Petite Tépaz
Albert Rochat aux Charbonnières E + PE
Eugène Rochat aux Charbonnières, H
César Villard au Séchey Chez Lucien
- 1896 Louis-Ami Rochat C + C
Aimé Reymond sur le Crêt OTG
Lucien Rochat au Sentier Comb. + Petite Tépaz
Elie-Ernest Rochat aux Charb. H
Auguste Rochat aux Charb. E + PE
César Villard au Séchey, chez Lucien

- 1897 Ami-Louis Rochat aux Charb. C + C
 Aimé Reymond sur le Crêt OTG
 Lucien Rochat le Sentier Comb. + Petite Tépaz
 Albert Rochat aux Charb. E + PE
 Elie-Ernest aux Charb. H
 César Villard au Séchey Chez Lucien
- 1898 Fernand Rochat à la Cornaz C + C
 Aimé Reymond sur le Crêt OTG
 Lucien Rochat au Sentier Comb. + Petite Tépaz
 Albert Rochat aux Charb. E + PE
 Elie-Ernest Rochat aux Charb. H
 Louis-Arnold Rochat Chez Lucien
- 1899 Fernand Rochat à la Cornaz C + C
 Aimé Reymond sur le Crêt OTG
 Lucien Rochat le Sentier Comb. + Petite Tépaz
 Albert Rochat aux Charb. E + PE
 Louis-Henri Rochat aux Charb. H
 Louis-Arnold Rochat Chez Lucien
- 1900 Fernand Rochat à la Cornaz C + C
 Albert Rochat aux Charb. E + PE
 Henri-Daniel Pignet le Brassus Comb. + Petite Tépaz
 Aimé Reymond sur le Crêt OTG
 Louis-Henri aux Charb. H
 Louis-Arnold Rochat chez Lucien
- 1901 Alfred Cloux C + C
 Albert Rochat E + PE
 Etienne Reymond Grande + Petite Tépaz
 Aimé Reymond Combenoire + Ordons
 Louis-Henri Rochat H
 Eugène Rochat chez Lucien
- 1902 Albert Rochat E + PE
 Alfred Cloux C + C
 Etienne Reymond Grande et Petite Tépaz
 Aimé Reymond Combenoire + Ordons
 Louis Rochat H Pantalón, aux Charb.
 Isaac Rochat chez Lucien
- 1903 Eugène Meylan E + PE
 Alfred Cloux C + C
 Tépaz Etienne Reymond
 Aimé Reymond Combenoire + Ordons
 Louis Rochat Pantalón H, avec Cerniaz
 Isaac Rochat chez Lucien
- 1904 Eugène Meylan E + PE
 Alfred Cloux C + C
 Etienne Reymond, les Tépaz
 Reymond frères Combenoire + Ordons
 Louis Rochat Pantalón H, avec Cerniaz
 Isaac Rochat chez Lucien
- 1905 Eugène Meylan E + PE
 Cloux Alfred C + C
 Etienne Reymond, les Tépaz
 Aimé Reymond, Combenoire + Ordons
 Louis Rochat Pantalón, les Charb. H , avec Cerniaz, propr. privée
 Isaac Rochat chez Lucien
- 1906 Dépraz William E + PE
 Eugène Rochat C + C
 Etienne Reymond les Tépaz
 Aimé Reymond Combenoire + Ordons
 Louis Rochat Pantalón aux Charb. H , avec Cerniaz
 Marie Rochat chez Lucien

Chalets et montagnes, registre des baux EA 77

1853	Chalet Hermann. Louis Rodolphe Rochat	352.-
1854	Crêt à Châtron, les deux, Benj. Truan	910.-
1855	Ordonet Tépaz, Constant Meylan	600.-
1856	Esserts et Chalet Neuf. Isaac Elie Rochat	1335.-
1856	Combenoire et Christine. Samuel Dépraz	671.-
1859	Chalet Hermann. Guex de la Chaux	350.-
1861	Combenoire. Jean Jaques Cloux de la Coudre	670.-
1860	Crachâtron. Truan fermier	800.-
1861	Ordon et Tépaz. Constant Meylan du Séchey	913.-
1862	Esserts, Chalet Neuf, Isaac Rochat des Charbonnières sous-louée à Jean Reymond de Vaultion, re- sous-louée à Henri Goy de Vaultion	1455.-
1863	Crêt à Châtron à Louis Auguste Rochat	802.-
1865	Chalet Hermann à Louis Humberstet feu David des Charbonnières	330.-
1865	Combenoire et Christine, à Henri Nicole fils d'Henri aux Bioles rière la Coudre	600.-
1866	Crachâtron à Louis Auguste feu David Joseph Rochat aux Charbonnières	875.-
1867	Ordon et Tépaz avec les champs et communs provenant de feu Jaques Aaron Lugrin. Moïse Emile fils de Charles Rochat aux Charb.	1059.-
1868	Esserts et Chalet Neuf. Isaac Auguste et Moïse Elie Rochat feu Moïse Edouard aux Charbonnières	1750.-
1868	Combenoire + Christine. Jules Rochat feu Samuel; François et Constant d'Isaac Rochat aux Charbonnières	600.-
1871	Chalet Hermann. Jaques Louis Joussen de l'Isle domicilié à la Coudre	335.-
1872	Crachâtrons. Louis Auguste Rochat des Char- bonnières feu David Joseph Rochat	825.-
1873	Ordon et Tépaz; Moïse Emile et Louis Elie Rochat des Charbonnières	1000.-
1874	Pâturages communaux: Le Lieu 1050.-; Les Charbonnières: 1000.-; Séchey: 500.-; Fon- taine aux Allemands: 300.-; Combenoire:	380.-
1874	Esserts et Chalet Neuf. Isaac Auguste et Moïse Elie Rochat feu Moïse Edouard aux Charbonnières	1720.-
1874	Combenoire et Christine: François Bolle de Penthaz	610.-
1875	Crêt à Châtron: Paul Rochat de Philippe les Charbonnières	1085.-
1877	Chalet Hermann: Louis Golay feu David Isaac Golay aux Charbonnières	370.-
1879	Combenoire et Christine, Louis Dépraz au- bergiste au Lieu	1720.-
1880	Pâturages communaux: Lieu: 1060.- Charbon- nières: 975.- ; Séchey: 500.-; Fontaine aux Allemands: 600.- Combenoire: 405.-	
1880	Esserts et Chalet Neuf. Isaac Auguste feu Moïse Edouard domicilié à Moiry et Moïse Elie Rochat son frère domicilié à Réverolle, les deux ori- ginaires des Charbonnières	
1881	Crêt à Châtron, Henri Michaud Orny	1305.-

1888	Tépaz Grand: Louis Samuel de Mont la Ville et Ordon	1550.-
1889	Propriété Reymond Cart: Jean Marie Chapuis à la Frasse	400.-
1889	Chalet Hermann, Fernand Rochat	410.-
1891	Prop. Reymond Cart: César Villard le Séchey	360.-
1892	Esserts et Chalet Neuf: Albert Rochat fils d'Auguste aux Charbonnières	1810.-
1892	Chalet Hermann: Eugène Rochat feu Charles les Charbonnières	375.-
1893	Crêts à Châtron: Ami Louis de Philippe Rochat les Charbonnières	990.-
1894	Ordon et Grand Tépaz: Reymond Aimé de Sur le Crêt, caution ses frères Léonard et Alexis Reymond de sur le Crêt	1500.-
1894	Combenoire, Petite Tépaz: Lucien Rochat Piquet Vers chez le Maître	1015.-
1895	Esserts et Chalet Neuf: Albert Rochat. Caution son père Auguste Rochat	2365.-
1895	Chalet Hermann: Elie Ernest Rochat Charb.	465.-
1896	Crêts à Châtron: Fernand Rochat, Cornaz	930.-
1897	Ferme à Lucien: Louis Arnold Rochat, Charb.	505.-
1898	Esserts, Chalet Neuf: Albert Rochat, caution son père Auguste des Charbonnières	2340.-
1899	Crêts à Châtrons: Alfred Cloux à la Chauz	1110.-
1900	Grands et Petite Tépaz: Etienne Reymond du Salliat	1245.-



	Esserts + chalet neuf	Crêt à Châton vieux vent	Crêt à Châton vieux bise	Grande et Petite Tépez	Combenoire + Ordon	Chalet Hermann	Chez Lucien	Bonhomme + Prévostet	Moire Carl
1900	Albert Rochat C.	Fernand R. Ch.	Fernand Rochat C.	Henri Daniel Piquet Le Bassac La Rivière, Etienne Reynaud	Aimé Reynaud sur le Crêt + Tépez G Aimé Reynaud	Louis Henri R. Ch.	Louis Arnold R.		
01	"	Alfred Cloux	"	"	"	" <input checked="" type="checkbox"/> Eugène Rochat Max Rochat	"		
02	"	"	"	"	"	"	"		
03	Eugène Meylan	"	"	"	Reymond frères	"	"		
04	"	"	"	"	"	"	"		
05	"	"	" <input checked="" type="checkbox"/>	"	Aimé Reynaud	"	"		
06	Déprat William	Eugène Rochat	"	"	" <input checked="" type="checkbox"/>	"	Marie Rochat		
07	"	Fernand Rochat	Blandine Jélien	"	"	Albert Rochat <input checked="" type="checkbox"/> (Fils de Louis Peuch)	Constant R.		
08	"	"	"	"	"	"	"		
09	"	"	"	"	"	"	"		
10	" <input checked="" type="checkbox"/>	"	"	"	"	"	"		
11	"	"	Abbet Guélelieu	"	"	"	"		
12	Déprat Frères au Séney	"	"	"	" <input checked="" type="checkbox"/>	"	"		
13	"	Syndicat d'élevage les Charbonniers	Syndicat d'élevage Vierge du lieu	"	Georges Maignat	"	"	Syndicat delevage Colombier Su- Moyen	Georges Maignat <input checked="" type="checkbox"/>
14	"	"	"	"	"	"	"	"	"
15	"	"	"	"	"	"	"	"	"
16	Déprat Normant Valéry " Jules Cloux ?	"	"	"	"	Charles Thurin <input checked="" type="checkbox"/> à St Saphorin	Alexis Henschel à Montacher	"	"
17	"	"	"	"	"	"	"	"	"
18	"	"	"	"	"	Davenays Frères Des Apples	"	"	"
19	"	"	"	"	Auguste Merminot à Essertines	"	"	"	Auguste Merminot

= bare aux archives du lieu

Year	Esserts Châtel neuf	Crêt à Châton vieux vent	Crêt à Châton Neuf bise	Grande et Petite Tépaaz	Combe-noir + Ordon	Chalet Hermann	Chez Lucien	Bonhomme	Pré Genter - west	Floir west
1960	Arnold Guignard	Syndicat les Chelbonnières	Crêt à Châton Neuf bise	Syndicat Lucien le Seney	E. Dubler Cossigny	Elie Rochat Directeur des Petz. Us. Charbonnières	Georges Vichardez Charmont	Armand Colley	John E. Délay Pamp. - Manbel gay	Floir west
61										
62										
63										
64										
65										
66										
67										
68	40ans					Constant Gerièr le chelbonnières plus tard par ses fils Alain et Olivier				
69										
70										
71										
72										
73										
74										
75										
76	20ans									
77										
78	50ans									
79										

-25-470

Eddy Tracy

Roland Colley

40ans

20ans

50ans

Les nouveaux chateaux

Année	Pré de Ville	Granda Duisson	Us Combes	Le Revers	Ripièr	Les Cornis	La Fresse
1957	Bachelard ?	* A construit en 1957	?				
58		* A construit en 1958					
59		Armand Bachelard ?					
1960							
61			Tinguely Frères				
62	Edmond Bachelard					* César Wyrin	
63	"					"	
64	"					"	
65	"						
66	"					Robert Rochat	* François Rommens
67	"					et Jean-Luc	1967 puis Nestor Darbelay
68	"					"	"
69	"					"	"
1970	"					"	"
71	"					"	"
72	"						
73	Edmond Bachelard	Ernest Rohrer	Marc Tinguely	* Hermine en 1973	Cholet Hermine en 1973	Samuel Rochat	François Barmenens
74	"	"		Samuel et Lucien Rochat	"	"	"
75	"	"		"	"	"	"
76	"	"		"	"	"	"
77	"	"		"	"	"	"
78	"	"		"	"	"	"

* début d'un nouveau chateau

Les nouveaux chalets

Année	Frère de Ville	Grands Boissons	Us Combes	Le Revers	Ripièr	Les Lermis	La Fresse
1979	André Bachelard	Willy Rohner	Tingely Frères	Wélen Rochet	Victor Rochet	Samuel Rochet Bloth	Nestor Darbelley puis sur la fin Norbert Darbelley
1980	"	"	"	"	"	"	"
81	"	"	"	"	"	"	"
82	"	"	"	"	"	"	"
83	"	"	"	"	Victor + J.P. Rodat	"	"
84	Tingely Frères	"	André Bachelard	"	Samuel Rochet-Rodat	Eddy Tarday	"
85	"	"	"	"	"	"	"
86	" 250ms	"	"	"	"	"	"
87	Jean-Claude Génier	"	"	"	"	"	"
88	"	"	"	"	"	"	"
89	"	"	"	"	"	"	"
1990	Bernard Aubert et W. 100,15	"	"	"	"	Olivier Rochet	"
91	"	"	"	"	"	"	"
92	"	"	"	"	"	"	"
93	"	"	"	"	"	"	"
94	"	"	"	"	"	"	"
95	"	"	"	"	"	"	"
96	"	"	"	"	"	"	"
97	"	"	"	"	"	"	"
98	"	"	"	"	"	"	"
99	"	"	"	"	"	"	"
2000	"	"	"	"	"	"	Fin des Darbelley

Liste des alpages situés sur le territoire de la commune du Lieu en 1874 établie d'après le cadastre de 1874

Nom	Chalet	Font	Propriétaire	Surface en toises 2.
Petites Cervies	1	12 vaches	Hoirs de Jean Félix Rochat du Pont	27576
Grandes Cervies	1	12 v.	Rodolphe et Pierre feu Jacob Rochat de L'Epine et le ministre David Moyses feu David Rochat	73950
Grands Plats	1	18 v.	Moyse Frédéric Conod et Frédéric Million, Vallorbe	97197
Murattaz-Dessus	1	40 v.	Louis, Rodolphe, Moyse et Elie Rochat du Haut des Prés	126121
Murattaz-Dessous	1	26 v.	Commune du Lieu	88107
Crêt à Châtron Neuf	1	30 v.	Commune du Lieu	112056
Crêt à Châtron Vieux	1	10 v.	Charles et Louis feu David	44423
Malevaux	1	3 v.	Habitants de la Connaz	33390
Communs de la Connaz	1	10 v.	Commune du Lieu	83930
Chalet Hermann	1	3 v.	Moyse Rochat Thionville	9806
La Caquerettaz	1	29 v.	Louis et Pierre feu Emmanuel Rochat	94612
Vers chez le Bonhomme	2	3.	Lily Rochat 1/2; Adolphe feu Rodolphe Rochat 1/4; Samuel Moyon 1/4	93291
Vers chez le Bonhomme	1	66 v.	Georges feu Georges Etienne Desmartines	28804
La Grand Combe	1	18	Lily Rochat 1/2; Adolphe feu Rodolphe Rochat 1/4; Samuel Moyon 1/4	129879
Pré Gentet	1	5.	Georges feu Georges Etienne Desmartines	97612
Les Grands Esserts	1	5.	Georges feu Georges Etienne Desmartines	104017
Petits Esserts ou chalets Neuf des Esserts	1	30 v.	Commune du Lieu, provenant de Mme Mandrot	35364
La Corne au Fer	1	ferme Plainoz	Citoyenne Joffroy femme Girard	51029
Derrière les Plainoz	1	ferme Plainoz 25 v.	Louis feu Pierre Frédéric Guignard et Frédéric et David Joseph Guignard	10051
A la Frasse			Fâtunage d'Elie fils de Charles Dépraz	17583
Vers chez Claude			Fâtunage d'Abraham Siméon feu Abraham Cart et Louis Siméon fils d'Abraham Samuel Cart	14745
Vers chez Seillon			Fâtunage d'Abraham David feu Abram Dépraz	

Nom de la montagne. Nom du propriétaire. ^{Nombre bornes} Vach. Jirons.

ACL. GAE 39

Nom de la montagne	Nom du propriétaire	Nombre bornes	Vach	Jirons
Aup Stainot	hoirs de J. S. Guignard	16.	22.	
Aup Lebents de rivier	Hoirs de P. M. Maylan	3.	6.	
Idem.	Herry Siguet	2.	4.	
Idem. In Combena	Serdinard Siguet Jugat	2.	4.	
La Saquiere. id.	David Philippe Siguet	5.	10.	Des Montagnes et Latviages de la Commun de Vill
Des Combena	Les hoirs de ab. de Siguet	28.	76.	
Fontaines sur allemand	David Samuel Siguet	6.	12.	1818
Idem.	Abraam David Maylan	2.	6.	
Sur les Communs.	Jean David Cart	2.	6.	Gabriel Magnenet de la Cour de St. Vast
A la Teppe.	Jean Bierns Cart	2.	6.	
Idem.	Samuel Rodolphe Siguet	4.	8.	} R.P
Idem.	Abraam Samuel Cart	2/4.	1 1/2	
Vers chape l'aud.	Abraam David Desprez	2.	11.	
Vers chape Jean Yvan	St. Bartholome Guignard	2.	4.	
chape claud.	Simon Cart	2 1/2	5.	
Aup Saturend.	Les fils de l'hanly Desprez	2.	4.	
Au bas de la teppe.	Abraam David Nicolas	2/4	1 1/2	R.P
Au Chat.	Abraam Maylan	1/2	1.	}
Sur la Cote	Hoirs de D. Maylan de Saichey	1/4	1.	
Vers chape la bon home	Hoirs de Manuel Rochat	29.	58.	
En Malavaup.	David Rochat (ainé)	1.	2.	
Aup Formials, Et à l'Espira	Rodolphe Rochat	7.	14.	
En Malavaup.	Louis Rochat de haut de	80%	21.	
		14 3/4%	28%	-90-

Nom des la montagnat.	Nom du propriétaire.	Nombre de Vaches.	Donnée de Vaches.	Propriétaire
Aup Blaino	Jules Rochat.	25.	50.	M. Magnenet Lermé
Rivière la Commune du Lieu, la Commune.		100.	200.	in Commande du Lieu mesurés de
Le Creux à Chabron.	La Commune du Lieu.	20.	60.	admises par le Département de ne peut reculer Jaque Rochat Feraud
Le Châlet neuf.	La dite.	26.	52.	
Le Châlet Hermann.	La dite.	16.	32.	
Sordon et la Léprie.	La dite.	26.	72.	Gabriel Magnenet François Pignat
La Christiane.	La dite.	20.	40.	
Sus le Châlet neuf.	La dite.	20.	60.	David Magnenet fils
La Muratte.	Louis Rochat et fils.	40.	80.	
Le projetant & bonhomme, Noirs de Lily Rochat.		66.	132.	Jean Jean Magnenet Bonne Theodore Faillat
Essent et Grand Comb.	Monfr. Du Martine.	54.	108.	
La Sepal.	Monfr. Grand.	28.	56.	Gabriel Magnenet
Aup Corniel.	Jean Philip Rochat.	12.	24.	Fredérique Rochat Feraud
Au Vent de la Cornette.	Isaac & Moyses Rochat.	2.	6.	Moyses Rochat fils
L'icholle.	William & Louis.	18.	36.	
A la ferme, Soit malevaup.	Noirs de Jacob Rochat.	9 1/2.	19.	
Le Rond.	Pierre Rochat.	2.	6.	
Aup Corniel.	Moyses Rochat ministre.	12 1/2.	25.	
A l'Espine et aup Corniel.	Pierre Rochat de l'Espine.	8.	16.	Fredérique Rochat Feraud
Vereschell & laud.	Louis Simon (ant.)	1/2.	1.	
Transports d'aires par l.		115 1/2.	287.	
ensemble 681 Vaches, à 2.62 chaque font 1766 L. 2.62 = 681 - 1766.				

La Municipalité de la Commune du Lieu certifie
les Tableaux de répartition cy devant conformes
au Cadastre; Lieu le 18^{me} May 1878.
Pour la Municipalité. *Donard*

Le Lieu.

Aubert, David-Samuel, *inspecteur des montagnes.*
Aubert, François, *horlogerie, draperie, toilerie, épicerie, mercerie.*
Bonard, Benjamin, *notaire, agent de la Banque, député.*
Cart, Charles, *instituteur de l'École supérieure.*
Dépraz, Ls., *fabriq. de futailles.*
Dépraz, Samuel, *aubergiste à l'hôtel de l'Union, amodieur de montagnes.*
Guignard, François, *concierge du cercle de l'Égalité.*
Guignard, J., *bureau de la poste.*
Meylan, G., *marchand lapidaire.*
Meylan, L., *huissier du tribunal.*
Meylan, Ph., *syndic, débit de sel.*
Meylan, *sage-femme.*

Piguet, Alexandre, *draperie, toilerie, épicerie, etc.*
Reymond, Edouard, *détailleur.*
Rochat, Jaques, *procureur-juré.*
Rochat, Louis, *concierge du cercle de l'Espérance.*
Valter, Louis, *fabriq. de futailles.*
Vittel, pasteur.

Le Séchey.

Buffaz, Emile, *fabr. d'horlogerie.*
Dépraz, frères, *amodieurs de montagnes.*
Dépraz, Henri, *assesseur, horlogerie, aunage, épicerie.*
Lugrin, Auguste, *aubergiste à la Croix fédérale.*

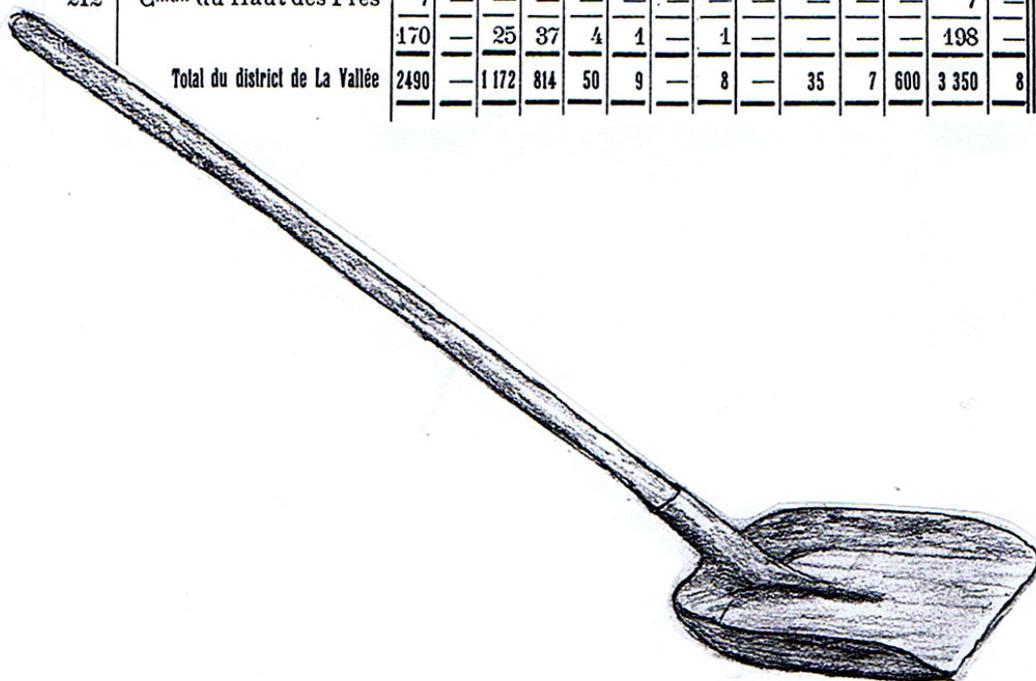
Les Charbonnières

Rochat, Alexandre, *détailleur.*
Rochat, Armand, en Bonport, *moulin, scierie.*
Rochat, Charles et adjoint, *amodieur de montagnes.*
Rochat, Isaac-Louis, *amodieur de montagnes.*
Rochat, Ic.-Elic, *juge au tribunal, amodieurs de montagnes.*
Rochat, Isaac de David-Louis, *amodieur de montagnes.*
Rochat, Louis-Siméon, *aubergiste à la Croix blanche.*
Rochat, Moïse, *amodieur de montagnes.*
Rochat, Moïse-Edouard, *amodieur de montagnes.*
Rochat, Moïse, du haut des prés, *amodieur de montagnes.*
Rochat, Moïse, des Cretets, *amodieur de montagnes.*
Rochat, Samuel, de l'Épine, *amodieur de montagnes.*
Rochat, Samuel, *amodieur de montagnes.*

Numéro d'ordre	NOM DE L'ALPAGE	PROPRIÉTAIRE	Altitude	Surface totale	Enclos	Pâturage productif	Forêt	Marais	Terrain stérile	Paquiers d'après la charge actuelle	Durée de l'estivage	Nombre de jours de vaches	Paquiers à 50 jours de déstivage	Coût par pâturage à 50 jours	Location annuelle	Valeur du pâturage		Valeur de l'alpage avec forêts, etc.	
																p. à 90 jours	Total		
185	Arrond. 3. Le Pont																		
186	La Dent d'En bas . . .	Hameau du Pont	1250 - 1400	52		40	b		3	30	120	3 600	73	40	45	1 080	735	29 000	29 000
187	La Dent d'En Haut . . .	"	1100 - 1300	127		127	b			81	120	9 720	77	108		ed	163	50 000	50 000
188	Chal du Pont En bas . . .	"							3	111	120	13 320	76	148	45	1 080	534	79 000	79 000
	Chal du Pont En haut . . .	"																	
	Commune du Lieu																		
	Arrond. 2. Le Lieu																		
189	Combe Ls Guignard . . .	Guignard frères	1131 - 1136	7		6	1			5	115	575	96	34		150	583	3 500	4 500
190	Combe noire . . . 202	Commune	1082 - 1300	135		81	b		54	73	54	3 942	49	34		1 000	435	20 000	20 000
191	Petite Tépaz . . .	"	1150 - 1300	35		35	b			13	120	1 500	45	30		100	765	13 000	13 000
192	Les Esserts . . .	"	1100 - 1150	50		50	b			66	65	4 200	86	34		2 175	321	25 000	25 000
193	Chalet Neuf . . .	"	1100 - 1220	48		48	b				55	3 690	76	40			635	25 000	25 000
194	Pâturage du Lieu . . .	"	1050 - 1130	38		34	b		44	80	115	10 355	122	114	30	1 450	500	58 000	58 000
195	Pâdes Charbonnières	"	1010 - 1098																
196	Pâtur. de l'Allemagne	"	1100 - 1130	35		35	b			15	115	1 735	49	30		300	421	8 000	8 000
197	Pièce Reymond Cart . . .	"	1107 - 1120	48		18	b			6	115	690	38	8		150	437	3 500	3 500
198	Plainoz Aubert . . .	Aubert Paul	1150 - 1300	32		32	10			46	120	1 920	87	11		750	571	12 000	18 000
199	Plainoz Meylan . . .	Meylan Emile	1150 - 1307	38		25	43			30	120	2 100	96	27		340	444	12 000	12 000
200	Sergnette . . . 203	Rochat Charles	1080 - 1152	17		12	5			25	45	1 125	94	12		ed	833	10 000	30 000
201	Grande Tépaz . . .	Commune	1150 - 1380	34		34	b		5	40	120	4 800	111	53	30	900	115	22 000	22 000
202	Ordon . . . 190	"	1107 - 1158	40		35	b			73	67	4 801	140	54	34	1 200	463	35 000	35 000
				587		485	29		73	368	114	41 783	86	464	33,70	9 035	511	237 000	277 000
203	Arr. 4. Les Charbonnières																		
204	Bonhomme . . .	Grobéty Samuel	1110 - 1205	150		80	60		40	81	80	6 680	81	72	37,50	1 500	486	35 000	70 000
205	Pré Gentet . . .	"	1148 - 1209	80		60	35		4	25	40	3 240	54	36		1 000	694	35 000	43 000
206	Chalet Hermann . . . 200	Coe du Lieu . . .	1140 - 1241	53		53	b			25	87	2 175	41	24	34	650	500	12 000	12 000
207	Crêts à Châtrons vieux	"	1102 - 1215	124		124	b			41	130	4 920	40	55	32	1 150	1 091	60 000	60 000
208	Petites Cernies . . .	Rochat-Jaques-J.	1095 - 1165	25		11	41			13	130	1 540	141	17	34	ed	471	8 000	14 000
209	Grandes Cernies . . .	Chappuis frères	1135 - 1221	56		34	25			20	120	2 400	77	27	37,50	700	556	15 000	45 000
210	Muratte dessous . . .	Rochat Samuel	1143 - 1201	118		71	47			36	130	4 320	61	48	34	1 000	521	25 000	75 000
211	Muratte dessus . . .	"	1168 - 1207	49		15	4			7	130	810	56	9		ed	444	4 000	8 000
212	Comm. du Haut des Prés	Rochat Jules . . .	1080 - 1145	634		448	172		14	223	116	25 935	58	288	34,85	5 800	639	184 000	327 000
		Total	1010 - 1850	8 985		5 321	1 286,5	49	318,5	3 662	111	399 040	75	4 434	39	94 225	610	2 703 470	4 203 970

230-231

Numéro d'ordre	ALPAGE COMMUNE	Vaches laitières	Vaches sans lait	Génisses	Veaux	Taureaux	Bœufs	Juments avec poulains	Chevaux	Anes et mulets	Moutons	Chèvres	Porcs	Total	
														Gros bétail	Petit bétail
Le Lieu															
Arrond. 2. Le Lieu															
190	Combe Ls Guignard .	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—
191	Combe noire . . . 202	53	—	27	8	2	—	—	1	—	—	—	20	73	—
192	Petite Tépaz . . .	11	—	3	2	—	—	—	—	—	—	—	3	13	—
193	Les Esserts	55	—	13	10	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—
194	Chalet Neuf														
195	Pâturage du Lieu. .	45	—	20	20	—	—	—	—	—	—	—	—	60	—
196	Pât. des Charbonnières	27	—	—	3	—	—	—	—	—	—	4	—	28	1
197	Pâtur. de l'Allemagne	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	—
198	Pièce Reymond Cart.	1	—	8	4	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—
199	Plainoz Aubert . . .	5	—	18	7	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—
200	Plainoz Meylan . . .	10	—	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20	—
201	Sergnetaz 205	23	—	2	2	1	—	—	—	—	—	—	—	25	—
202	Grande Tépaz	33	—	9	6	1	—	—	—	—	—	—	—	40	—
203	Ordon 190	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		283	—	120	62	5	—	—	2	—	—	4	23	367	1
Arr. 4. Les Charbonnières															
204	Bonhomme	70	—	12	16	1	—	—	—	—	—	—	—	81	—
205	Pré Gentet														
206	Chalet Hermann . 200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
207	Crêts à Châtrons vieux	35	—	4	6	1	—	—	1	—	—	—	—	41	—
208	Crêts à Châtrons neufs														
209	Petites Cernies . . .	11	—	2	4	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—
210	Grandes Cernies . . .	16	—	3	4	1	1	—	—	—	—	—	—	20	—
211	Murattes	31	—	4	7	1	—	—	—	—	—	—	—	36	—
212	Comm. du Haut des Prés	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—
		170	—	25	37	4	1	—	1	—	—	—	—	198	—
	Total du district de La Vallée	2490	—	1172	814	50	9	—	8	—	35	7	600	3350	8



L A U S A N N E

Laiterie Agricole

Affaire officielle

Liste des A L P A G E S 1943

Arrondissement I

Commune de : LE L I E U

Combenoire		26	38
Ordon et Chez M. Cart		6	46
Chez Lucien		50	16
Sur le Crêt	Département	12	15
la Sergnette	de	23	16
la Tépaz	Agriculture, de l'Industrie et du Commerce	2	93
Plainoz Meylan		2	34
" Aubert	Office cantonal de l'économie de guerre	3	59
Esserts et Châlets (Neuf)		68	13
Reverchon		2	5
les Queues		14	13
Le Pâquis		1	5
Combenoire		7	20
Le Lieu		84	20
Caille à Basset (pâtur. français)			116

Arrondissement III

Commune de : LE L I E U

(suite)

	Vaches laitières	Boeufs Genisses et Veaux
le Bonhomme	35	40
Cerniaz	8	9
Chalet Hermann	15	15
Pré Gentet	17	33
la Roche, pât. de l'Epine	4	6
Petites Cernies	9	9
Crêt à Chatrons Neuf	7	32
Haut-des-Prés	7	5
la Muratte	25	16
Crêt à Chatrons Vieux	1	45
Combaz pât. des Charbonnières	33	15
Grandes Cernies	7	26
Vieille Landoz	10	52
Gentilles Neuves	1	6
Petite Landoz	3	129

} pât. français

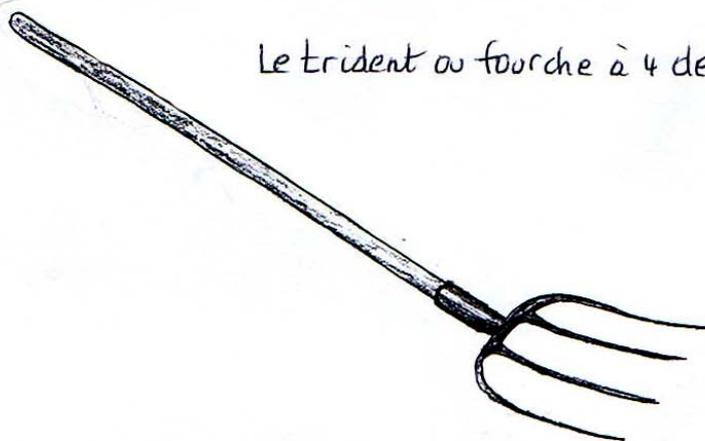
Liste des alpages sur le territoire de la commune du Lieu. Année 1978

<u>Nom de la montagne:</u>	<u>Propriétaire:</u> (amodiateur)	<u>Locataire:</u> (amodiateur)	<u>Bergers:</u>
Petite - Cernie	Commune du Lieu	Samuel Rochat	Samuel Rochat
Brande - Cernie	Ch. Auguste Chappuis	Ch. Auguste Chappuis	Samuel Rochat
Le Chalottet	Emile Rochat	Emile Rochat	Emile Rochat
La Murette	Jean : Gaston et Samuel Rochat	Rochat eux-mêmes	Gaston Rochat
Crêt-à-Chatron Neuf	Commune du Lieu	Syndicat agric.	Pie Berset
Crêt-à-Chatron Vieux	Commune du Lieu		Pie Berset
Chalet Hermann	Commune du Lieu	Constant Genier	Constant Genier
La Cerniaz	Olivier Rochat	Dubuiset Rithner	Constant Genier
Le Bohomme	Commune du Lieu	Armand Golay	Armand Golay + famille
Les Esserts	Commune du Lieu	Arnold Lyon	Cl. Jaccoud, Josef Sperini et Lino Pétrase
Le Pré-Gentet	Commune du Lieu	Edy Tardy	Bernard Roggo
Chalet-Neuf	Commune du Lieu	Armand Guignard	Armand Guignard
Les Plainoz / Aubert	Aubert-Frères	Aubert Bernard	Richard Jinks et madame
Les Plainoz / Meylan	Muylan-Frères	Roger Valotton	Roger Valotton + épouse
La Vépaz	Commune du Lieu	Syndicat agric.	René Blanc + épouse
Combenoire	Commune du Lieu	Roland Golay	Roland Golay
Moïse-Cart	Commune du Lieu	Edmond Delay	Roland Besse et Louis Risse
Sur-le-Crêt	Jean-David Roch	Jean-David Roch	Gustave Magnenat
Chez-Lucien	Commune du Lieu	Georges Vidoudey	Daniel Rochat
L'Allemagne	Marc Baiche	Ch-Henri Bataillard	Alexandre Churmev + Mlle.
Les Grands-Buissons	Commune du Lieu	Ernest Rohner	Ernest Rohner
La Frasse	Commune du Lieu	François Romanens	François Romanens + épouse
Le Pré-de-Ville	Commune du Lieu	Edmond Bachelard	Edmond Bachelard
Les Combes	Commune du Lieu	Marcel Tinguely	Marcel Tinguely + épouse
Les Queues	Ch. Dépraz	Daniel Hauser	Daniel Hauser
Les Mugnets	Hansueli Bühlmann	Hansueli Bühlmann	!
La Combe	Commune du Lieu	Jean Rochat	Jean Rochat
La Ripière	Commune du Lieu	Victor Rochat	Victor Rochat
Combenoire(village)!	Commune du Lieu	Daniel Hauser	Daniel Hauser
Le Curtil	Emiel Burnier	Emile Burnier et fils	Emiel Burnier et fils

Liste des amodiataires 1995 des alpages de la commune du Lieu

<u>Alpages</u>	<u>port</u>	<u>amodiataires</u>	
LE BONHOMME	50 UGB	GOLAY	Armand (succ)
CHEZ LUCIEN	68 UGB	VIDOUDEZ	Michel
MOISE CART	38 UGB	DELAY	Edmond
COMBENOIRE	41 UGB	HAUSER	Daniel
LES COMBES	50 UGB	BACHELARD	André
CRETS CHATRONS Nfs	9 UGB	GOLAY	Philibert
CRETS CHATRONS Vx	40 UGB	SYNDICAT	Charb.
ESSERTS	49 UGB	ROCHAT	S. + Bernard
LA FRASSE	35 UGB	DARBELLAY	Nestor (succ)
LES GDS BUISSONS	50 UGB	ROHNER	Willy
CHALET HERMANN	30 UGB	GENIER	Frères
CHALET NEUF ESSERTS	50 UGB	GUIGNARD	Michel
PTES CERNIES	20 UGB	ROCHAT	Olivier
PRE DE VILLE	18 UGB	AUBERT B.	MEYLAN E.
PRE GENTET	41 UGB	ROCHAT	JP et Victor
LE REVERS	28 UGB	ROCHAT	Lucien
LA TEPAZ	55 UGB	SYNDICAT	Le Lieu
LA BOURGEOISE	12 UGB	REYMOND	Robert
TILLETES/GD SAGNE	13 UGB	REYMOND	Robert
LES SAGNES	5 UGB	ROCHAT	JP et Victor
LES PLANCHETTES		ROCHAT	JP et Victor
CRET A BADEAU	7 UGB	ROCHAT	Lucien
COMBE DU LAC TER	14 UGB	ROCHAT	Lucien
PARCELLES SECHEY		MAGNENAT	Danièle
MARICHETS		ROCHAT	JPierre
STAND CHARB		ROCHAT	Lucien

Le trident ou fourche à 4 dents !



Notes sur les chalets tirées des procès-verbaux de la commune du Lieu.

- 1705 1 II. Passation de la montagne a M. De Collombier acquise des hoirs de feu le Sr. David Nicole appelée la Taïpe. A clos et à record. Pour le prix de 700 fl.
- 1706 Plantes accordées à André Meylan pour la réparation de son chalet .
- 1706 Idem, au sieur Claude Rochat des Charbonnières pour la réparation de ses bâtiments et chalets.
- 1731 Extirpage de bois, charbonnage, contre l'intérêt de la commune sur la montagne au sieur Pierre Abraham Rochat et à celle de Monsieur Hermen.
- 1734 Monsieur le lieutenant chef Christin a fait dessein de vendre sa montagne du Feaux touché au dessus de Combenoire. La commune pourrait acheter. Examiner la situation par des personnes de la commune qui connaissent ce que c'est que des montagnes.
- 1733 7bre 13. Examen de la montagne. On pourrait la prendre jusqu'à 10 000 fl. Les conseillers proposent 9500 fl. Le sieur Christin devra répondre par oui ou par non!
- 1734 Chalet du ministre Hermant. Hermant ou Armand ?
- 1734 5 juillet. Les pièces de l'assesseur baillival Rochat du Pont possédées sur la commune en 1739. Bornage d'un chemin.
- 1740 29 8bre. Achat du Crêt à Châtron. Discussion. Au prix de 30 000 florins + 1500 florins de vin. Chaudière et autres ustensiles par dessus. Acquise des frères Beau-sobre de Morges.
- 1735 20 juin. Plantes accordées à David Piguet assesseur pour un chalet que la neige a abattu cet hiver au rapport de plusieurs conseillers.
- 1738 Plantes accordées à Abraham et David feu David Piguet de Combenoire l'aîné pour leur maison et pour bâtir un chalet.
- 1738 Idem, à Jacob Rochat dragon pour bâtir une maison vers chez le Bonhomme.
- 1738 Idem, à Abel Guignard des Plainoz pour achever sa maison des plainoz.
- 1741 Faire un plan de la manière que l'on doit faire le chalet pour la rechange sur la montagne du Crêt à Châtron afin de donner le tache au plustôt tant en charpente qu'en maçonnerie.
- 1741 Extirpage sur la Muratte.
- 1742 30 mai. Les sieurs conseillers étant assemblés ont arrêté et résolu de bâtir le chalet de rechange du Crêt à Châtron sur le Crêt à Jean Dunant ou aux environs sur la hauteur dans la place la plus convenable. La montagne sera partagée d'orient à occident afin que par la suite on puisse faire deux laits, soit deux fromageries si on le trouve à propos. Ont député pour aller marquer la place et pour faire les murs de sépa-

- ration le Juge Reymond et le sieur Michel Rochat et le gouverneur Rochat avec le secrétaire Lugin.
- 1742 Echange sur le bas du Crêt à Châtron avec les sieurs Michel Rochat assesseur et son frère Jean Isaac Rochat.
- 1742 3 juin. Place sur le Crêt à Dunant. Ni bâtir, ni pouvoir rechangé cette année. Rabattre quelque chose à l'amodieur.
- 1745 Ouvrage du grand Puits sur le Crêt à Châtron.
- 1769 David Joseph Guignard se propose de bâtir un chalet aux Plainoz. 34 plantes accordées.
- 1772 David de Daniel Capt du Chenit possède le 1/3 de la Christinaz.
- 1773 Thomasset d'Arnex, le 1er I 1774, demande du bois à LLEE pour réparer son chalet de la Grand Combe.
- 1775 La commune a acquis la montagne des fils de feu Jaques David Rochat des Charbonnières dit l'Harmend.
- 1775 Jean Félix Rochat possède les Cernies.
- 1775 Amodiation de la montagne dit l'Harmant.
- 1776 Incendie du 1er février des Plainoz. Jaques David et Jean de Pierre Guignard.
- 1776 Projet d'acquis du chalet à Vernex. En fait la montagne des frères Capt feu Daniel Capt dut Chenit dite Christine (voir procès Capt). 16 000 florins pour capital proposé.
- 1777 Projet d'achat de la montagne de feu Monsieur d'Echichens si l'on trouve l'argent.
- 1778 Amende à Jaillet, amodiateur des Esserts pour extirpation.
- 1792 Réparation du chalet des Emburnex.
- 1793 Echute du chalet Hermann. 800 florins.
- 1797 Citerne neuve construite au chalet Hermann. Lieu dit les Tresys.
- 1797 Accordé à l'amodieur LeCoultre du chalet de la Joux 2 plantes de bois noir pour des tonneaux à fromages.
- 1797 Qui est d'Emeline ? De Mullen, propriétaire du chalet de la Muratte ? Sa grandeur d'Emeline. Texte du 14 7bre 1797: "Le sieur Henri Rochat régent des Charbonnières à demandé à la part de M. le collonel Roland d'après l'ordre qu'il en a de sa grandeur d'Emelune, il a été délibéré et connu que comme il y avoit après de depouiller au marinage qui couperont près la bâtisse du dit chalet pr faire cuire le dit four sans en couper nulle part...
En marge: de lui laisser faire un four à chaud sur sa montagne dite Muratte. S'agit-il du Chalotet. Qui aurait brûlé une première fois à cette époque ?
- 1798 Les amodieurs réclament un rabais sur les amodiations vus les cas d'ovaille arrivés pendant l'été tant par les neiges que par le gel au coeur de la saison et sur la fin ils ont été obligés de descendre à cause que la montagne était couverte de neige. Douze jours avant

- la St Denis . Rabais pour dite année 1798.
- 1803 Sécheresse et manque d'eau sur les montagnes. Demande de rabais. Vente des fromages favorables.
- 1804 Pierre Jailliet fermier de la montagne des Esserts.
- 1804 Nillion propriétaire de la montagne de l'Echelle.
- 1805 Lily Rochat soit son fils Antoine propriétaire de la montagne du Pré Jantet.
- 1805 Bâtisse faite au Pré de Ville. Demande amicale que fait la commune du Lieu au hameau des Charbonnières. Concerne une bâtisse que le dit hameau à établie au Pré de Ville qui devra être remise à la municipalité, et cela pour éviter toutes difficultés qui pourraient en naître avec le temps.
- 1805 Bâtisse du chalet à Roch. Chalet neuf.
- 1805 Rappel pour l'établissement du Pré de Ville.
- 1806 Pierre Abram Rochat de la Cornaz fermier du chalet Hermann.
- 1807 Bornage entre le chalet Herman et le Bonhomme des hoirs d'Emmanuel Rochat.
- 1808 Rabais sur les amodiations de 1807. Grande sécheresse, manque d'eau. Charles Golay au Crêt à Châtron, Pierre Abram Rochat au chalet Hermann.
- 1808 Etablissement d'une citerne au Crêt à Châtron vieux.
- BA 1 Livre de la régie
- 1800 Les trois amodieurs des montagnes de la commune demandent rabais vu les revers qu'ils ont essuyés.
- 1800 Les hoirs d'Emanuel Rochat des Charbonnières possèdent la montagne de chez le Bonhomme.
- 1801 Rabais pour les montagnes: Charles Golay - Pierre Rochat de l'Epine - David Rochat - tous des Charbonnières. A cause de la sécheresse. 60 fl. pour chacun. 8 fromages vendus aux particuliers, entre 28 et 32 livres. 15 crutz la livre et 2 baches par dessus. Les 3 premiers sont de Pierre de l'Epine, les 3 qui suivent des Golay, les 2 derniers à David Rochat.
- 1801 Pierre Jailliet amodieur de la montagne appartenante à l'hoirie Demartine dite les Grands Esserts. Bosquet de bois à bamp en fayard sur dite montagne appelé Crêt à Mouron. Leur en permettre la vente. Le 1/3 au profit de la commune. Accordé.
- 1801 Réparation au Crêt à Châtron. 1801.
- 1801 Amodieurs des montagnes de la commune qui ont droit sur les bois pour tonneaux à fromages.
- 1801 Pierre Jailliet amodieur des Grands Esserts. Habitation exigée d'eux (lui et son frère Jean Isaac). Pour éviter dispute. Habitation depuis 1798. Six francs pour chaque année.
- 1802 Marché fait avec Charles Golay amodieur des Crêts à Châtrons pour remoré la Fontaine Carrée. Faire les chéneaux nécessaires et un bassin. 75 florins.

- 1803 Nillion propriétaire de la montagne des Plans.
Conseil communal
- 1816 Marchandement pour la montagne de Combenoire. Par parties. Des frères Piguet. 1/4 de Rodolph Piguet soit son frère françois pour le prix de 7680 florins. 2/7 de la moitié au dit François Piguet: 2241/4/8. Achat fait pour le plus grand bien de la commune, d'autant plus que les bois deviennent fort rares et qu'il importe de s'en conserver.
+ le 28 IV 1816 5/7 de la moitié. De David Joseph Piguet pour le prix de 13 571 florins. Resterait un 1/4 à acquérir si nos calculations sont exactes.
- 1817 Amodiation de la montagne de Combenoire. Juge Pierre Samuel Rochat des Charbonnières pour 580 fl.
- 1817 Ferdinand Piguet propriétaire du 1/4 de la montagne de Combenoire demande que le partage soit fait le plus tôt possible, de même que le cantonnement. Il n'a pas voulu consentir à aucune amodiation pour la totalité.
- 1817 6 7bre. Acquis du 1/4 de Ferdinand Piguet domicilié à l'Ecofferie. 8800 florins outre 50 florins de vins.
- 1817 16 août. Louis et Frédéric Rochat du Haut des Prés, père et fils, donneront à la commune pour son cantonnement du droit de bocherage sur la dite Muratte et leur pièce de pâturage quinze poses par cent poses à les prendre en deux cantonnements.
- 1817 Réparations à faire au chalet de l'Ordon.
- 1819 Cantonnement sur la montagne des Esserts et la Grand Combe à Monsieur Demartine d'Orbe.
- 1820 Rabais sur les amodiations.
- 1814 Montagne acquise de Mme veuve Mandrot de Morges. Emprunt de 34 000.- 16 000.- de Jean Henri L'hardy de Neuchâtel prêtera sur l'hypothèque de deux montagnes possédées par la commune, le chalet Neuf et la Tépaz et Ordons.
Cantonnement de la montagne des Plainoz.
- 1823 Moïse Dépraz demande rabais sur la montagne du chalet Hermann.
- A 9 + A 10
- 1809 Le citoyen Charles Piguet fermier du chalet Hermann a fait demande que la commune établisse une petite chambre à l'écurie du dit chalet pour y pouvoir placer un lit. 2 écus neufs pour faire cet établissement.
- 1809 Banalisation du bois sur les Esserts appartenant à Demartines.
- 1809 Puits non barricadé sur le Chalet Neuf appartenant à M. de Mandrot.
- 1809 Réparations des chalets de la Tépaz et Chalet Neuf appartenant à l'ancien châtelain Mandrot de Morges.
- 1810 Chalet Hermann. Finit Félix Piguet des Queues, commence Isaac Rochat.
- 1812 Charles Golay anc. amodieur du Crêt à Châtron.

- 1812 Chaudière du Crêt à Châtron. Essai auprès du chaudronnier de Lausanne avec qui le citoyen Louis du Haut des Prés a convenu pour la sienne pour le prix de tourne contre la vieille de 7 batz par livre et le surplus à 18 b. la livre.
- Louis Rochat du Haut des Prés doit faire un chauffour pour réparer le chalet de la Muratte.
- Chaudière. Conventant avec le citoyen Tschudi de Lausanne, chodronnié. Il s'engage à faire une chaudière pour faire le fromage de la contenance d'environ 220 pots mesure de Berne pour le prix de 19 batz et demi la livre pour le 5 juin prochain. Il prendra la vieille à 11 batz la livre. La neuve sera pesée sans l'once.
- Rodolphe Rochat nouvel amodieur du Crêt à Châtrons.
- Moïse Rochat amodieur des Crêts à châtrons. De bise ?
Moïse fils de Louis Rochat du Haut des Prés de toute évidence.
- 1813 Montagne Mandrot: le citoyen Renevie de Morges offre à cette commune en vendition les 3 montagnes au citoyen Mandrot de Morges dont dame Mandrot est jouissante, savoir: La Crhistinaz, la Taipaz et l'Ordon et le Chalet Neuf pour le prix de 36 000 francs. Sur quoi la commune a chargé le dit Bonard de leur faire l'offre de 31 000.-
- Discussion pour les 3 montagnes. 4 9bre 1813 avec Renevie. tuteur de la veuve Mandrot. Entrevue à l'Isle sur le prix.
- Offre de la commune (5 Xbre 1813). 34 000 francs et l'intérêt au 4 % ou 33 000.- et l'intérêt au 4 1/4 pour cent. Donneront réponse.
- Renevié, le 18 xbre 1813 consent pour 34 000.- à 4 %.
Il procurera en outre en prêt 5000.- à la commune.
Projet d'acquisition à communiquer au public qui donnera sa réponse par la voie de son secrétaire.
- 1814 16 I. Consentement des hameaux pour l'acquisition des 3 montagnes au citoyen Mandrot de Morges.
- 1814 29 I. Rapport d'acquis des 3 montagnes. Conventant signé entre les parties. Pour le prix de 34 000.- pour les 3 montagnes, savoir la Christinaz, la Taipaz ou l'Ordon, et le Chalet Neuf avec toutes les dépendances, chaudières et autres meubles à eux appartenant à forme de leur inventaire sans aucune exception, l'intérêt commencera à courir dès le 1er février. Le syndic Meylan représentera la commune pour passation de l'acte.
- 1814 Ené de Hauteville propriétaire de la seconde partie de la Taipaz.
- Chaudière, la vieille, au Séchey, ne sera plus à disposition de l'amodieur des Crêts à Châtrons vu qu'elle a été remplacée par une neuve, mais qu'elle pourra être confiée par la mun. et pour son compte.
- La Taipaz, propriété de Grand de Hauteville, combien la commune demande de poses pour son bocherage. 24 poses, 23 en fin de compte.

- 1814 Abraham Louis Rochat du Pont possède les Cernies.
Mise du Chalet Neuf. Pierre Abram Magnenat de Vaultion,
pour 532.-
Desmartine possède les Esserts ?
- 1815 Consentement des hameaux à l'acquisition de la monta-
gne de Combenoire. Dernière partie probablement.
- 1816 Un pan du toit du Crêt à Châtron vieux a été enfoncé
par la neige.
- 1816 Adolphe Rochaz de Romainmôtier offre son 1/4 de mon-
tagne du Bonhomme et Préjantet et celui de sa tante
Madame Mayor pour 17 000.- et 25 louis pour la bonne
main. Voir s'il ne pourrait pas y avoir des conditions
plus favorables.
- 1817 Réparation au chalet de l'Ordon. Idem chalet dessus
la montagne dite de Combenoire. 2 chalets sont-ils
sur l'Ordon à cette époque ?
Montagne du chalet des Plans à Nillion et Conod. Can-
tonnement de 80 poses assignées à la commune du Lieu.
Montagne de Combenoire: environ 45 vaches.
- 1817 18 9bre. Autorisation du Conseil d'Etat pour racheter
le dernier 1/4 de la montagne de Combenoire.
- 1818 Desmartines d'Orbe. Esserts et Grand Combe.
- 1821 Chalet Neuf soit Petits Esserts: 40 vaches.
Permission de labourer pour Jaques Aaron Lugrin, fer-
mier de l'Ordon. Une bonne demi-journée.
Moïse Rochat de l'Epine fermier des Crêts à Châtrons.
70 vaches pour les deux.
- 1822 Cantonnement de la Grand Combe. Murs payés moitié
par la commune.
- 1823 Publication pour les montagnes. Christine: 25 vaches;
Combenoire: 42 vaches. Chalet Neuf soit Petits Esserts:
45 vaches.
Grand d'Hauteville a acheté la montagne appelée la
Sergne Cart.
- 1824 Pétition de Martines, de Joffrey, montagne de la Gd
Combe.
Cantonnement sur la pièce de Malevaux des Rochat de
la Cornaz.
- 1825 Réparations à faire au chalet de la Christine.

N Comptes de la commune

Concerne essentiellement, dans un premier temps
passation à clos et à record. Puis achat d'alpages,
amodiations de ceux-ci, réparations diverses, puits,
dégâts aux forêts. Dès le début du XIXe siècle rachat
des bocherages par les particuliers, cantonnements
divers.

- 1882 Combenoire et Christine. Ordon et Tépaz.
Louis Rochat d'Isaac aux Charbonnières 1725.-
- 1883 Pâturages communaux. Combenoire: 240.- Charbonnières, Combe et Pré de Ville: aucun amateur! Les pâturages jouis par Fontaine et Lieu seront repris par les mêmes sans mise publique. Pâturage des Charbonnières + Pré de Ville finalement échus à Jules Golay, Jules Rochat assesseur, et Charles Louis Rochat, négociant, aux Charbonnières pour 800.-. Pour le Séchey: adjudgé à François Dépraz au Séchey.
- 1883 Esserts et Chalet Neuf. Clément Frédéric Piguet à la Chaux 2460.-
- 1883 Chalet Hermann. Clément Frédéric Piguet à la Chaux 510.-
- 1881 Tépaz Grand. Charles Michaux à la Sarraz 1080.-
- 1884 Pâturage communaux. Pat. de Combenoire et Plats des Esserts, village du Lieu: 945.- Pât. de Fontaine aux Allemands par Fontaine aux Allemands: 360.- Pâturages communaux dit du Séchey et des Charbonnières. La Combe des Charbonnières à Jules Golay, Jules Rochat et Henri Rochat feu Elie des Charbonnières pour 730.- Pât. du Séchey: François Dépraz au Séchey: 420.- Pré de Ville: François Guignard au Lieu: 560.-
- 1884 Crêts à Châtron: Saltzmann Grancy 1095.-
- 1884 Tépaz Grand soit Petite Tépaz: Louis Dépraz au Lieu 935.-
- 1885 Communaux. Lieu/Lieu: 1200.- Charb. (Combe et Pré de Ville) Eugène Rochat feu Charles, 825.- Combenoire/Jaques Henri Lugin à Combenoire. Séchey/Henri Meylan de Constant du Séchey: 480.- Fontaine aux Allemands/ FA: 360.-
- 1885 Ordon et Tépaz: Louis Henri Rochat d'Isaac des Charbonnières 1100.-
- 1885 Combenoire et Christine: Henri Baudin à Mollens 815.-
- 1886 Communaux: FA/ Auguste Cart chez Claude, 360.- Combenoire/Combenoire: 335.- Les 3 autres repris par les villages. Charbonnières, Combe et Pré de Ville: 865.-; Séchey: 480.- Lieu Combe et Plats des Esserts: 1200.-
- 1886 Esserts et chalet neuf. Louis Golay feu David Golay aux Charbonnières 1605.-
- 1886 Chalet Hermann. Fernand Rochat à la Cornaz 410.- Sous l'autorisation de son père Eugène.
- 1887 Communaux. Charbonnières loue ceux du Lieu! 1695.- Séchey/Séchey: 820.- Le Lieu loue les pâturages des Charbonnières! 1660.- Fontaine aux Allemands loué par les Charbonnières: 410.- Echange tardif des lots du Lieu et des Charbonnières.
- 1887 Crêt à Châtron: Fernand Rochat de la Cornaz et Aimé Raymond 975.-
- 1888 Combenoire et Petite Tépaz, à Louis Samuel Martinet de Mont la Ville fermier des Grands Mollards 1050.-

Notes sur les chalets et montagnes tirées des registres
du Conseil Communal.

- 1810 GAE 33. Devis du bois nécessaire à la reconstruction du chalet incendié à la Joux derrière le 25 juin 1810. Commune de Bière.
- 1824 Amodieur Crêt à Châtron: Jaques Reymond de Vaulion. Dit fermier du Crêt à Châtron. Les deux.
- 1826 Chalet Neuf des Esserts à Jaillet François de Vallorbe. Pierre feu Emmanuel des Charbonnières mettrait 36.- de plus. Montagne décréditée et en mauvais état. Remise en bon état on veut ou on voudrait la lui reprendre. Il remet 40.- Elle lui est reconfirmée.
- 1828 Fermier Combenoire et Christine: les sieurs Bignens.
- 1829 François Jaillet fermier du Chalet Neuf des Esserts. Difficulté pour les 40.- supl. Construire une citerne.
- 1831 Frédéric Lugrin: Combenoire et Christine. Cantonnements sur les pâturages.
- 1836 Frédéric Lugrin fermier du Chalet Neuf.
- 1844 Samuel Dépraz aubergiste au Lieu et Georges Jaillet de Vallorbe: Esserts et Chalet Neuf. Dif. sur l'am.
- 1838 Amodieurs. Rabais. Jaques Aaron Lugrin de Sur le Crêt/Ordon et Tépaz: 48.- pour grêle. Frédéric Lugrin du Séchey: Petits Esserts soit Chalet Neuf: 48.- pour grêle. Isaac Rochat mun. Crêts à Châtrons: rien, grêle. Samuel Dépraz du Séchey: Combenoire et Christine: 20.- pour grêle.
- 1839 Montagne des Esserts. Le Conseil Communal accepte l'achat jusqu'à la concurrence de 18 000.-
- 1839 Rabais aux amodieurs. Louis et Moïse Rochat de feu Pierre fermier du chalet Hermann, perte due par la vente du parcours au Risoud. Isaac Rochat juge fermier des Crêts à Châtron; François et Isaac fils de David Louis Rochat du Chalet Neuf. Samuel Dépraz du Séchey, pour Combenoire et Christine. Le tout en considération des pertes et dommages causés par la maladie de la surlangue et pour l'année 1839 seulement.
- 1844 16.- de rabais à David Dépraz du Séchey ferme du chalet Hermann. Celui-ci renonce aux chèvres malgré le droit que lui accorde le bail.
- 1846 Mode de vivre pour la distrubtion des bois d'affouage.
- 1850 Magnenat de Vaulion fermier du chalet des Esserts et Chalet Neuf. Henri Magnignat.
- 1851 Réparations au Crêt à Châtron. Vieux ?
- 1853 Samuel Dépraz fermier des Christine et Combenoire demande dédommagement pour les dégâts causés par la coupe de bois, l'établissement de places et fours à charbon, leur transport et autre. 50.- de rabais pour 1852.
- 1854 Plate-forme à presser les fromages.
- 1854 Rabais de 30.- aux frères Moïse et Charles Rochat pour

Le Crêt à Châtron. Pour coupe de bois, carbonisation et transport.

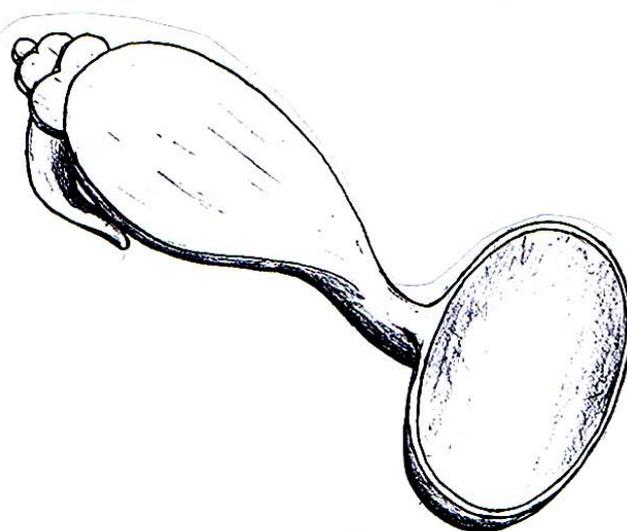
- 1856 La mun. demande au Conseil l'autorisation de démolir le chalet dessous la Christine. Prendre la partie de la ramure encore bonne pour construire un stand. On décide pourtant de le garder tel qu'il est.
- 1856 Essai de vente du chalet de la Christine.
- 1858 Ce chalet est en état de dépérissement avancé.
- 1860 Samuel Dépraz fermier des montagnes de Combenoire et Christine.
- 1864 Crêt à Châtron: Benjamin Truan de Vallorbe.
- 1867 La commune étant à l'impôt, la commission de gestion croit qu'il n'y a plus lieu à faire des cadeaux de fromages. Cette libéralité doit cesser.
- Préavis pour achat des Grandes Cernies. Mme Chavannes propriétaire n'a pas ratifié l'adjudication de vente de cette montagne au prix de 25300.- mais qu'elle offre de traiter de gré à gré. L'opération n'aura pas lieu.
- 1878 Négligence perpétuelle des citernes. Mêmes de la part des gens d'alpage.
- 1879 Chalet Neuf des Esserts incendié.
- 1880 Projet d'achat de la Tépaz.
- 1880 Miser les montagnes de Combenoire - Christine - l'Ordon - La Tépaz - séparément. Peut-être y aurait-il plus facilement des amateurs.
- 1882 Autorisation pour miser la montagne de la Tépaz. Achat de la Tépaz pour 24 000.-
- 1887 Reconstruction du Chalet Neuf ratifiée dans la séance du 20 III 1888.
- 1888 Ratification de l'achat de chez Lucien Raymond pour 15 600.-
- 1890 Fernand RoCHAT fermier du Crêt à Châtron vieux. Difficulté avec la commune.
- 1901 Reconstruction du chalet de Combenoire (incendie entre 25^v et 13^{vii} 1901)
- 1901 Tentative d'acquisition de la M₁ ratte mise en vente le 1er nov. 1901 "Considérant qu'il est toujours avantageux d'acheter des propriétés boisées et vu la proximité de celle-ci, estime qu'il serait de bonne administration de ne pas laisser passer cette occasion d'arrondir le domaine communal lors même que la situation financière de la commune n'est pas brillante en ce moment".
- 1911 Location des alpages aux Syndicats de la commune en vue de favoriser l'alpage du bétail des propriétaires de la commune. La Municipalité demande au C.C. de l'autoriser à louer de gré à gré aux Syndicats de la commune les montagnes de la Tépaz et Crêts à Chatron, et cela à un prix qui soit avantageux pour la commune. Conditions qui seraient à ratifier par le Conseil.
- 1912 Lazaret des Esserts.

- 1913 Achat des montagnes Pré Gentet-Bonhomm. Course du C.C. sur ces montagnes. 210 000.- Ratification du Conseil. Est-ce trop cher ?
- 1914 Comptes. Vente des bois: 4903.50 à déduire 1150.- pour fabrication, reste 3750.- + 5150.- pour ferme et impôt. Le rapport du tout fait 8900.- frais de garde et administration non compris. Les craintes des citoyens qui trouvaient cette acquisition onéreuse pour la commune étaient donc fondées au point de vue purement financier. Si par des raisons de convenance la commune a payé trop cher, il y a lieu de rechercher tout ce qui pourrait soulager nos finances.
- 1917 La propriété de chez Moïse Cart étant à vendre, tractations de la municipalité. Cette propriété enclavée dans notre territoire conviendrait à notre commune.
- 1917 Le chalet de la petite Tépaz est dans un état déplorable.
Chez Moïse Cart: 34 250.- L'argent nécessaire est là! Nous nous trouvons, vis à vis de nos bois, cette année encore en de meilleures conditions. Finances de la commune prospères et situation florissante.
- 1921 Chalet à la place de la ferme de Chez Lucien. Meilleure répartition des pâturages (3 au 4 juillet 1921)
- 1923 Henchoz, fermier de Chez Lucien. René Roch Combenoire. Devenoges frères du Chalet Hermann. Baisse des produits laitiers, du bétail, manque d'herbe et de fourrage.
- 1927 Séance du 6 août. Le chalet Hermann a été détruit par un incendie. Reconstruction votée.
- 1930 Réparations du chalet Chez Moïse Cart. Le rendre utilisable pour l'exploitation du pâturage. En remplacement du chalet de l'Ordon.
- 1934 Reconstruction du chalet de la Tépaz. Un chalet unique sis sur la Grande Tépaz, emplacement du vieux chalet. Modèle chez Lucien. Construction d'un couvert sur les ruines du chalet de la Grande Tépaz. Côté bise, sur la cuisine. 47 000.- non compris le couvert (incendie du 10 VIII 1934)
- 1935 Renvoi de la construction des murs à la Tépaz.
- 1935 Lettre du Syndicat agricole du Lieu qui effectuera lui-même le mur si la municipalité ne s'y met pas. Indemnité alors de 300.-
- 1935 Location de la montagne chez Lucien. M. Vidoudez résiliant son bail pour 3 ans.
- 1940 Réfection du Crêt à Châtron vieux, 1941.
- 1941 Les baux de la plupart des chalets arrivent à échéance. La mun. pense qu'il faudrait abandonner le moyen des mises publiques à remplacer par des tractations de gré à gré. A m'amiable et sous réserve de ratification.
- 1941 Projet de réparations au Crêt à Châtron. Les plans encore en mains des autorités cantonales.
- 1942 Reconstruction du chalet du Pré Jantet. Incendie du 26 septembre 1942. Préserver les murs qui sont encore bons.

- 1944 Reconstruction du chalet des Crêts à Châtron Neufs. Petitmaître architecte au Sentier préconise la rénovation complète du chalet ainsi que de son agrandissement. prévoir des crèches. Augmenter le cubage de la fosse à lisier. Devis 25 100.- Subsidés fédéraux et cantonaux: 8000.- 17 100.- pour la commune.
- 1946 Agrandissement de chez Moïse Cart. Ordonne bien délabrés. Proposition de construire une écurie attenante au N.E. de Chez Moïse Cart. 14 têtes de gros bétail, porcherie. 9100.- (4645).
- 1947 Anniversaire de M. Émile Lyon de Mont-la-Ville. 90 ans. Amodiataire des Esserts. Où il passe encore l'été. Présence du syndic et du pasteur de Mont la Ville.
- 1947 Clôture de pâturages. Rachat du droit de parcours de la Rollaz.
- 1949 Sécheresse récente.
- 1953 Proposition de Fernand Rochat-Girod. Fermiers de la contrée à protéger. Président du Syndicat agricole des Charbonnières. Favoriser l'exploitation des pacages de la commune par des agriculteurs de la Vallée. M. Rochat syndic et Herctor-Albert Rochat municipal montrent les difficultés à surmonter pour satisfaire M. Rochat-Girod. La tendance actuelle est de ne changer de fermier que lorsque les circonstances l'exigent absolument. M. Fernand Rochat maintient sa requête tendant à la protection des agriculteurs de la région. Valeur des fermiers actuels. Opinion favorable.
- 1953 Lors d'une nouvelle séance du C.C. Fernand Rochat-Girod reprend sa proposition tendant à ce que les agriculteurs de la région soient soutenus et parfois préférés aux amodiataires venant de la plaine, et cela pour l'année 1954 déjà vu que divers baux de location arrivent à terme à l'automne de l'année courante. La commission a nommé une commission. M. Fernand Rochat-Girod n'est pas soutenu par la municipalité, ni même par la commission. Au vote: 26 voix contre 6 en faveur de M. Fernand Rochat. Un bulletin blanc.
- 1954 Echange de parcelles Sur le Crêt - Chez Lucien. Les murs de clôture entre les parc. de chez Lucien et de sur le Crêt (Jean-David Roch) doivent être relevés et réparés. Profiter d'un regroupement parcellaire judiciaire pour redresser des limites sinueuses. Agglomérer l'enclave dite Combe à Catéra au pâturage de chez Lucien et d'annexer en compensation une surface équivalente à la montagne de M. Roch. Si les surfaces échangées sont équivalentes avec leur 70 000 m² env. il n'en est pas de même pour le volume boisé. Plus de bois pour Roch. Montant réduit à Roch: 117.55 m³ de bois à 45.- soit 5289.75
- 1956 Début de l'idée de construire des chalets sur le pâturage du Lieu.
- 1956 Lotissement du pâturage du Lieu et construction de 3 chalets. Préavis de 3 pages. Rapport de 6 pages. L'administration du Lieu avait envisagé 5 chalets.

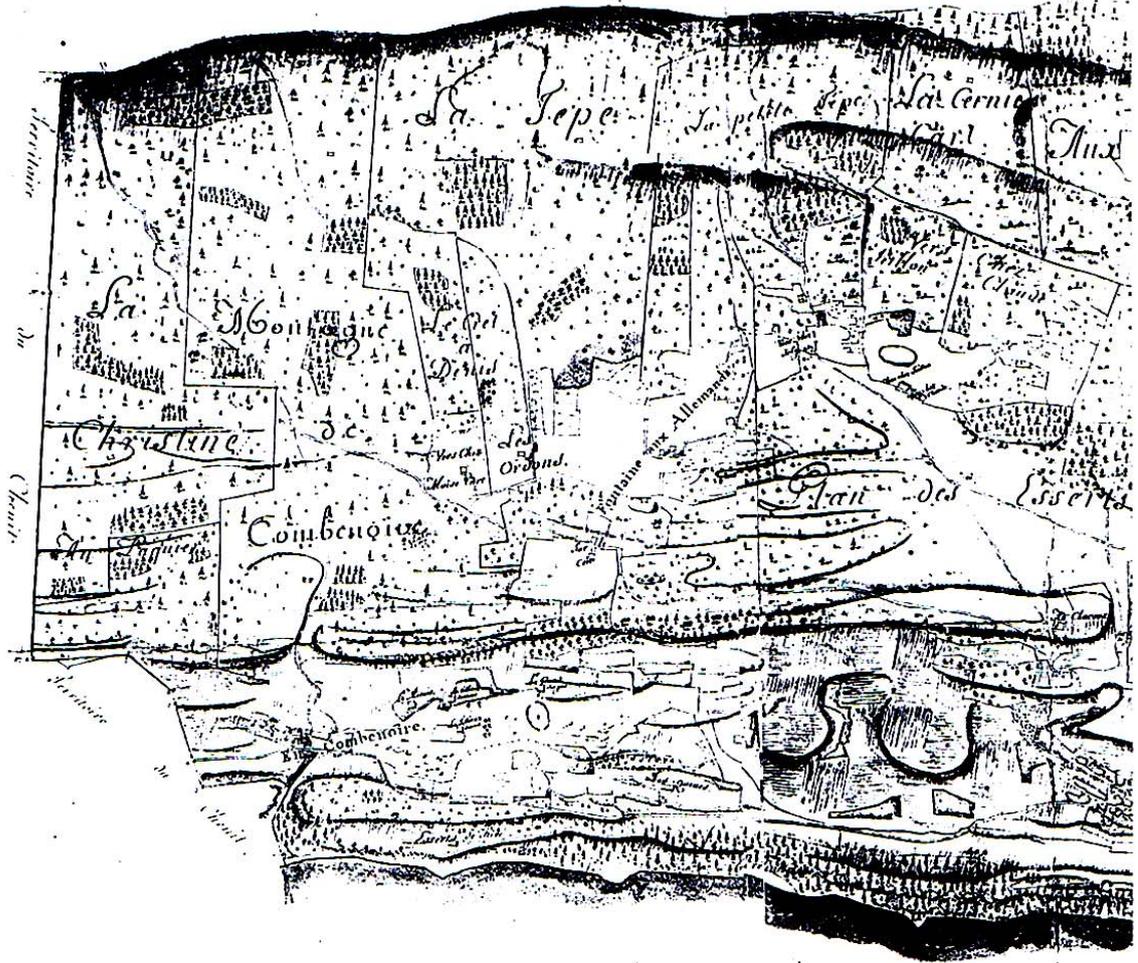
M. Georges Martin regrette que le village du Lieu abandonne la gérance du pâturage et espère qu'il reviendra sur sa décision.

- 1959 Achat de la propriété Curtet à la Frasse. 760 ares de forêts, champs et pâturages = 76 000 m². 25 000.-
- 1961 Achat de 2 parcelles à la Frasse d'une superficie de 29 774 m. André Baudraz propriétaire. Remaniements parcellaires.
- 1962 17 XII. Achat des Petites Cernies de Louis Rochat-Ré aux Charbonnières. 300 000.- 2832 ares de bois et pâturage : 283 200 m².
- 1963 Reconstruction du chalet des Cernies budgété à 85 000.-
- 1964 Agrandissements des chalets du Lieu, au Plat des Esserts.
- 1966 Achat d'un immeuble à la Frasse. Jaunin. 41 000.- Pour contenir 50 têtes de bétail.
- 1966 Projet de transformer l'abri couvert de la citerne du pâturage du Séchey en un Chalottet. Gros débat. La mun. pousse le hameau du Séchey.
- 1967 Echange du Plan du bois avec l'Etat de Vaud contre une parcelle du Petit Risoud. Ceci permettra la normalisation du chemin des Marguerites désormais entièrement sur le territoire communal.
- 1970 Construction d'un chalet au Revers, à la Combe, afin de mettre un terme au pacage quotidien du bétail qui implique 4 fois par jour le trajet entre le village et le pâturage communal. La mun. propose la construction d'un chalet à la Combe. 30 têtes. 85 400.- en réalité 47 780.- à la charge de la commune grâce aux subsides.
- 1972 Affaire Dubler de Cossonay locataire depuis 24 ans de la montagne de Combenoire qui sera louée à un agriculteur de la commune: Roland Golay.



Carte du Lieu signée Cavat, 1812-1814, ACV 1141/1, ici en trois parties, A, B et C.

A



L A C
D E
L A